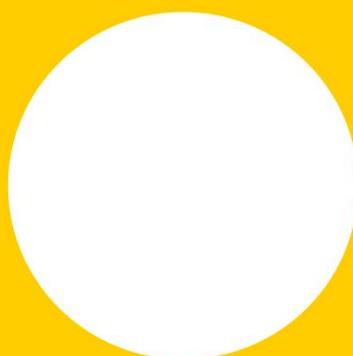


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance
Financement
2013



Document de référence



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT	5
2. CHIFFRES CLES	6
2.1. Bilan 2013	6
2.2. Capital et actionariat	7
3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	8
3.1. Gouvernance	8
3.2. Mandats des mandataires sociaux	10
3.3. Rapport d'activité	11
4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	48
4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	48
4.2. Le dispositif de contrôle interne	51
4.3. Elaboration et traitement de l'information comptable	54
4.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	57
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2014	61
6. ORGANIGRAMME DE BPIFRANCE	65
6.1. Organigramme fonctionnel	65
6.2. Organigramme du Réseau	66
7. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES	67
8. COMPTES CONSOLIDES	68
9. COMPTES INDIVIDUELS	156
10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	205
10.1. Rapport sur les comptes consolidés	205
10.2. Rapport sur les comptes individuels	209
10.3. Rapport sur les conventions règlementées	213
10.4. Rapport sur le Rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise	225
11. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	230
11.1. Historique et évolution de la société	230
11.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social	230
11.3. Forme juridique, textes règlementaires, législation applicable	231
12. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	232
12.1. Personne responsable	232
12.2. Contrôleur légal des comptes	233
13. TABLE DE CORRESPONDANCES	234



1. MESSAGE DU PRESIDENT



Tout au long de cette première année d'existence, Bpifrance a mené de front sa fondation juridique, financière, opérationnelle et la mission de financement des entreprises qui lui a été confiée.

Bpifrance a conduit sa structuration avec volontarisme : la mise en place de différents organes de gouvernance, la validation de la doctrine après présentation au Parlement, le déploiement dans les régions, l'organisation juridique et financière sont autant d'actions qui ont été menées à bien au cours de l'année 2013 grâce à la mobilisation et à l'engagement des équipes.

Ces actions n'ont en rien ralenti l'activité du groupe dans sa mission de financement des entreprises. Dans un contexte économique encore tendu, Bpifrance a mobilisé tous les outils pour assurer son rôle d'acteur de place, jouer un rôle contracyclique de financement de l'économie et agir sur les imperfections de marché.

L'année 2013 a marqué un nouveau record de l'activité de financement avec plus de 5 Mds € d'engagements nouveaux, en hausse de 7,9 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été portée par le cofinancement et plus encore par les prêts de développement. L'encours en moyen long terme a ainsi atteint 17,8 Mds €, en hausse de 20 %. Le financement du court terme via la mobilisation de créances a réalisé une croissance à 2 chiffres (+11 %), qui traduit à la fois la conquête de nouveaux clients et un meilleur taux d'utilisation des lignes. Le Préfinancement du CICE, résultant du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, a atteint 860 M€ d'accords au bénéfice de plus de 12.000 entreprises, dont 60 % de TPE.

L'activité de garantie, quant à elle, est en progression de 5 % par rapport à 2012. Les difficultés liées à la conjoncture économiques se sont traduites par un recours plus marqué aux fonds de garanties permettant une consolidation des besoins de financement structurels ou à court terme des entreprises.

En 2013, Bpifrance Financement a également pleinement mobilisé ses outils d'aides et de prêts à l'innovation à hauteur de 747 M€ permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de 2,1 Mds €. Bpifrance a, par ailleurs, défini un plan d'action pour l'innovation, le plan « NOVA » fondé sur trois mots d'ordre : simplification, accompagnement, continuum de financement.

Avec la création du label Bpifrance Export, l'année 2013 aura été également l'année de la consécration par les pouvoirs publics de l'action internationale de Bpifrance. Ce label regroupe l'ensemble des dispositifs publics de soutien à l'export et à l'internationalisation des entreprises, distribué par le réseau régional de Bpifrance. Les produits de financement ont été, à cette occasion, simplifiés.

Avec l'adoption du Plan stratégique 2014-2017 par le Conseil d'administration, Bpifrance dispose, aujourd'hui, d'une feuille de route claire pour les années à venir. L'enjeu majeur de notre action sera la reprise de l'investissement des entreprises dans notre pays.

La mobilisation des équipes de Bpifrance pour y parvenir sera pleine et entière.

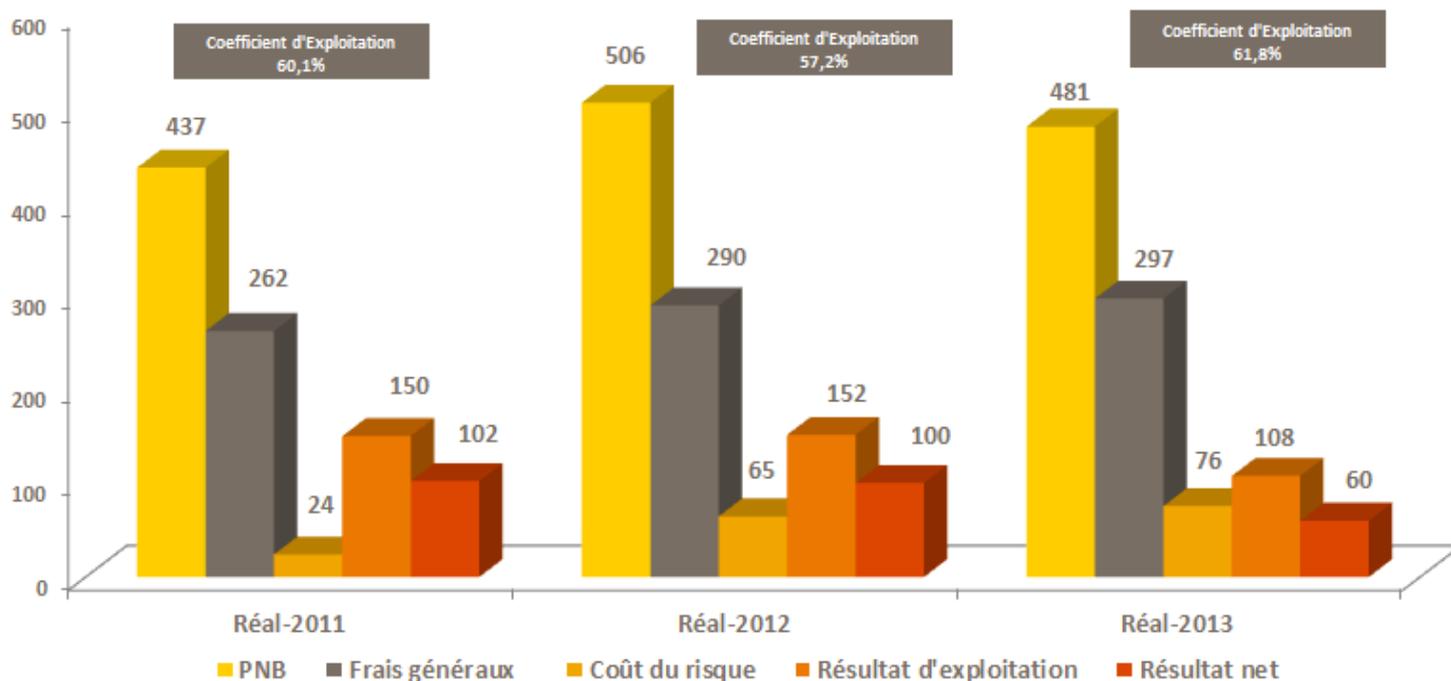
Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur Général Bpifrance Financement

2. CHIFFRES CLÉS

2.1. Bilan 2013

(En millions)	2011	2012	évolution 2012	2013	évolution 2013
ACTIVITE					
Aides innovation (AI, ISI, FUI, FIS, PSPC)	658	744	13,1%	634	-14,8%
Concours Garantie	8 826	8 500	-3,7%	8 968	5,5%
Concours garantis par Bpifrance régions	534	611	14,4%	768	25,7%
Cofinancement de l'investissement	4 164	4 701	12,9%	5 073	7,9%
CICE (avances)	-	-	N/A	737	N/A
Financement à Court terme (avances)	6 302	7 001	11,1%	7 810	11,6%
EFFECTIFS ⁽¹⁾	1641	1641	-		

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre



La contribution des trois activités (financement, garantie et innovation) au PNB est précisée dans l'annexe 11 (« information sectorielle ») aux comptes consolidés.



2.2. Capital et actionariat

Au 31 décembre 2013, le capital social de la société Bpifrance Financement s'élève à 750 860 784 €, divisé en 93 857 598 actions d'un nominal de 8 €.

La SA BPI-Groupe détient 89,70 % du capital et 89,73 % des droits de vote de la société Bpifrance Financement. Elle a le statut de compagnie financière et est donc soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Il est rappelé que l'article 6 des statuts de la société Bpifrance Financement dispose que « la société anonyme BPI-Groupe détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital de la société », conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public EPIC-BPI-Groupe (ex OSEO).

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
SA BPI-Groupe	84 191 669	673 533 352	89,70 %	89,73 %
Agence Française de Développement	1 560 631	12 485 048	1,66 %	1,66 %
FONCARIS SA	1 264 502	10 116 016	1,35 %	1,35 %
Banques et Divers	6 840 796	54 726 368	7,29 %	7,26 %
Total	93 857 598	750 860 784	100 %	100 %

3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

3.1. Gouvernance

3.1.1. Conseil d'Administration au 31 décembre 2013

Président du Conseil

Nicolas DUFOURCQ

Président-Directeur Général de Bpifrance Financement¹

L'Etat représenté par

François JAMET²

Chef de Service des Entreprises, du Transfert de Technologie et de l'Action régionale à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation du Ministère de la Recherche

Sébastien RASPILLER³

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alain SCHMITT⁴

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Les Représentants des autres actionnaires

Delphine de CHAISEMARTIN⁵

Chargée de mission Institutions financières au sein du département Développement, Filiales et Participations de la Caisse des Dépôts

Thomas ESPIARD⁶

Responsable du Pôle Capital Investissement et Infrastructures au sein du Département Développement, Filiales et Participations du Pôle Finances, Stratégie, filiales et International à la Caisse des Dépôts

Catherine HALBERSTADT⁷

Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central

Marie-Christine LEVET⁸

Directrice Associée de JAINA Capital

Jean-François ROUBAUD⁹

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)

Sabine SCHIMEL¹⁰

Président-Directeur Général de la société SILIC¹¹

¹ Nommé par le Conseil d'Administration du 12 juillet 2013

² Désigné par arrêté en date du 20 juillet 2013

³ Désigné par arrêté en date du 20 juillet 2013

⁴ Désigné par arrêté en date du 20 juillet 2013

⁵ Nommée par l'Assemblée Générale du 12 juillet 2013

⁶ Nommé par l'Assemblée Générale du 12 juillet 2013

⁷ Cooptée le 12 juillet 2013

⁸ Cooptée le 12 juillet 2013

⁹ Coopté le 12 juillet 2013

¹⁰ Nommée par l'Assemblée Générale du 12 juillet 2013

¹¹ Jusqu'en janvier 2014



Administrateurs salariés¹²

Elisabeth HENRY PEREZ

Responsable de l'Appui Juridique à la Direction du Contentieux de Bpifrance Financement

Eric VERKANT

Délégué innovation de la Direction Régionale Paris de Bpifrance Financement

Censeurs

Albert BOCLÉ

Directeur commercial et marketing de la Banque de Détail en France à la Société Générale

Hugues FAUVE

Responsable Juridique à la Direction de la Gestion Innovation et Financement de Bpifrance Financement

Edouard LEHER

Responsable Crédit à la Direction Régionale Alsace de Bpifrance Financement

Bruno METTLING

Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines du Groupe ORANGE

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3e sous-direction à la Direction du Budget

Anatole NEF

Chargé de mission au sein du Pôle Institutions Financières du Département du Pilotage Groupe - Pôle Filiales, Stratégie et Participations de la Caisse des Dépôts

Jean-Luc PETITHUGUENIN

Président-Directeur Général du Groupe PAPREC France

Pierre PRIEUX

Président d'ALCEN

Hervé SCHRICKE

Président de Xange Private Equity

L'Agence Française de Développement (AFD), représentée par Anne PAUGAM

Directrice Générale de l'AFD

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

Chef de la mission de Contrôle économique et financier

Olivier BUQUEN¹³

Commissaire adjoint du Gouvernement

¹² Élus le 24 septembre 2013

¹³ Depuis le 27 janvier 2014

3.1.2. Direction Générale

Directeur Général

Nicolas DUFOURCQ

3.2. Mandats des mandataires sociaux

Président Directeur Général

Nicolas DUFOURCQ

Président de Bpifrance Investissement

Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et de l'EPIC BPI-Groupe¹⁴

Directeur Général de la Société Anonyme BPI-Groupe

Administrateur d'Euler Hermes

L'Etat représenté par

François JAMET

Administrateur représentant l'Etat de la SAS France Brevet, de la SATT AxLR et de l'Association professionnelle LES France

Sébastien RASPILLER

Administrateur représentant l'Etat à l'IDES (Institut de Développement de l'Economie Sociale) et à l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)

Alain SCHMITT

Administrateur représentant de l'Etat de l'EPIC BPI-Groupe

Les Représentant des autres actionnaires

Delphine de CHAISEMARTIN

Administrateur de la Société de Financement Local, de la Banque Postale Collectivités Locales, de la SAS SOFIRED et de la SAS France Brevet

Thomas ESPIARD

Administrateur de CDC Infrastructure, de Qualium investissement, de Bpifrance Investissement (ex CDC Entreprises), de CDC Infra Management, d'Innovation Capital et de CDC Elan PME

Catherine HALBERSTADT

Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central

Membre du Conseil de Surveillance de BPCE

Administrateur de Natixis, du Crédit Foncier de France (CFF), et d'I-BP

Marie-Christine LEVET

Directrice Associée de JAINA Capital

Administratrice de la société ILIAD, de la société MERCIALYS et du Fonds Google pour l'Innovation Numérique dans la presse (FINP)

¹⁴ Du 11 juin 2013 au 12 juillet 2013



Jean-François ROUBAUD

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)

Vice-Président de l'UEAPME

Membre du Comité d'Orientation de France Investissement, du Conseil Economique, Social et Environnemental, du Comité d'Orientation du Fonds Stratégique d'Investissement, du Conseil National Education Economique et du Conseil des Affaires Etrangères

Administrateur d'ACL PME, de SA d'HLM Résidences d'ACL PME et d'UBIFRANCE

Gérant de SODEP et de PME Communication

Sabine SCHIMEL

Président-Directeur Général de la SA SILIC¹⁵

Président et membre du Comité de Surveillance de la SAS Carré Blanc & Compagnie

Président et membre du Conseil de Surveillance de la SAS Marais Technologies¹⁶ et de la SAS Innovation Capital

Administrateur de la SA CDC Entreprises Capital Investissement

Président de la SAS Part'Com, de la SAS Univers 12, de la SAS Socomie, de la SAS Foncière Nanteuil, de la SAS Havane et de la SAS 21/29 Rue Des Fontanots

Administrateur représentant Part'Com de la SA IN-COM et de la SA Soficapital

Gérant de la SARL EPP PERIPARC NAUTILE et de la SARL DU NAUTILE

Directeur Général de Qualium Investissement¹⁷

Administrateurs salariés

Elisabeth HENRY PEREZ

Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice de la Coopérative du CEPME

Eric VERKANT

Membre du Conseil de Surveillance du Centre Francilien de l'Innovation (CFI)

3.3. Rapport d'activité

3.3.1. Les faits marquants de l'année 2013

L'année 2013 est celle de la constitution de la Banque publique d'investissement.

Sur le plan des métiers, 2013 est marquée, côté financement, par le déploiement de nouveaux produits de financement, de préfinancement et de garantie.

Constitution du groupe Bpifrance

Les principales étapes de la constitution du groupe Bpifrance sont résumées ci-après :

- Loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement ;
- 21 février 2013 : le premier conseil d'administration de Bpifrance, réuni à Dijon, désigne son président, Jean-Pierre Jouyet, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 21 février 2013 : désignation du comité exécutif de Bpifrance.

¹⁵ Jusqu'en janvier 2014

¹⁶ Jusqu'au 29 octobre 2013

¹⁷ De mars à septembre 2013

- 17 avril 2013 : première réunion du conseil national d'Orientation (CNO), à Caen. Le CNO est chargé d'émettre un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention, les modalités d'exercice par BPI-Groupe et ses filiales de leurs missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.
- 15 mai 2013 : présentation de la doctrine d'intervention de Bpifrance au Parlement. Celle-ci a ensuite été adoptée par le Conseil d'administration du 25 juin.
- 38 réunions de comités régionaux d'orientation organisées à partir du printemps 2013.
- Mai 2013 : lancement du label Bpifrance Export, nouvelle offre de financement et d'accompagnement destinée aux PME et ETI, en partenariat avec Coface et UBIFRANCE, afin de faciliter l'export et l'internationalisation des entreprises.
- Juin 2013 : conclusion d'un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour développer des coopérations en faveur de l'investissement et du financement des PME et ETI. Cet accord a été concrétisé dès septembre avec la mise à disposition de Bpifrance d'une ligne de crédit de 750 M€ par la BEI, et d'une enveloppe de garantie par le FEI. Celle-ci permettra d'accorder des prêts en faveur des PME innovantes à hauteur de 200 M€.
- Notifications des agréments de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (28 juin 2013) et de l'Autorité des Marchés Financiers (10 juillet 2013).
- 12 juillet 2013 : changement de nom en Bpifrance Financement et constitution du groupe Bpifrance par achèvement d'un processus d'apports aux termes duquel :
 - (a) l'Etat apporte à BPI-Groupe 49% du capital et des droits de vote de Bpifrance Participations et sa participation dans SOFIREL,
 - (b) l'EPIC BPI-Groupe apporte à la SA BPI-Groupe 62,81% du capital et des droits de vote de OSEO et,
 - (c) la Caisse des Dépôts et Consignations apporte à la SA BPI-Groupe en particulier 51% du capital et des droits de vote de Bpifrance Participations, la totalité du capital et des droits de vote de CDCE-1, 62,81% du capital et des droits de vote de OSEO ainsi que des actifs complémentaires.

A la suite de ces apports, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations deviennent alors actionnaires paritaires de la SA BPI-Groupe, dont le capital s'élève à 20 981 406 140 euros.

A la suite de la réalisation de ces apports, BPI-Groupe apporte à Bpifrance Participations des actifs reçus le jour même de Caisse des Dépôts et Consignations. Une description de ces apports figure en Annexe 2 du rapport annuel de Bpifrance Participations.
- Octobre / novembre 2013 : finalisation de l'organisation du groupe et installation des équipes. Les équipes parisiennes de Bpifrance sont réunies sur un seul site (6/8 boulevard Haussmann - 75009 Paris) et les fonctions centrales sont dans le même temps rassemblées au siège de Maisons Alfort.
- Elaboration de convention-cadres de partenariat avec les Régions. 2 conventions signées en 2013 : Auvergne et Poitou-Charentes.
- Novembre 2013 : lancement du plan d'action Nova pour le financement de l'innovation, qui vise à accélérer la création de champions nationaux. Nova prévoit le renforcement des interventions de Bpifrance, la simplification des aides et des dispositifs, l'accompagnement des entrepreneurs innovants et la continuité entre tous les types de financement de l'innovation : aides à l'innovation, prêts innovation, programmes collaboratifs et investissements en fonds propres.
- 26 novembre 2013 : signature de la charte des bonnes pratiques AFIC / Bpifrance avec des engagements partagés entre acteurs privés et publics au service du développement des PME et des ETI non cotées.
- 20 décembre 2013 : approbation du premier plan stratégique de Bpifrance par le Conseil d'administration. Ce plan volontariste matérialise les ambitions stratégiques du groupe à horizon 2017, en accord avec ses missions d'intérêt général.



Faits marquants concernant le pôle « financement » :

Concernant le pôle « financement », 2013 est l'année du déploiement de nouveaux produits de financement, de préfinancement et de garantie.

Nouveaux produits de financements

- **Prêt développement export (PDE)** : Dans le cadre de la simplification des procédures de soutien aux entreprises décidées par l'État, le PDE a été créé afin de répondre au besoin de renforcement de la structure financière des entreprises qui se développent à l'international. Systématiquement associé à des financements externes de même montant, le PDE résulte de la fusion de 3 produits préexistants : le prêt pour l'export, le contrat de développement international et le contrat de développement participatif.
- **Prêt numérique**, dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA). Doté de 300 M€, ce prêt bonifié, systématiquement associé à des financements externes de même montant, financera l'investissement des PME et ETI engagées dans des projets structurants d'intégration de solutions numériques.
- **Prêt pour l'industrialisation des pôles de compétitivité (PIPC)** : mis en place fin 2013 dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), le PIPC finance les dépenses aval d'un projet collaboratif de R&D, permettant d'aboutir à la mise sur le marché d'un produit, procédé ou service innovant. Il améliore ainsi le financement de la phase d'industrialisation et de commercialisation des nouveaux produits ou services développés par les entreprises au sein des projets collaboratifs des pôles de compétitivité.

Déploiement des mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

- **Préfinancement du CICE**, sous la forme d'un préfinancement direct, d'un dispositif de garantie favorisant le préfinancement et du déploiement d'une offre spécifique pour les TPE.
- **Fonds de redressement de la trésorerie des PME** : garantie de 500 M€ de crédits de trésorerie au profit des TPE et PME.

Transmission Universelle de Patrimoine de la filiale OSEO Industrie

OSEO Industrie, était la banque filiale à 100% de Bpifrance Financement créée en avril 2012 par la volonté de l'Etat de disposer d'un outil dédié au financement de l'industrie. Compte tenu de la création de la Banque Publique d'Investissement, et pour répondre à des objectifs de simplification et de visibilité de l'actionnariat du futur groupe Bpifrance, il est apparu opportun de transférer l'activité d'OSEO Industrie au sein de sa mère, Bpifrance Financement.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration du 26 juin 2013 de la société, conformément à l'article 12.3 des statuts a autorisé la dissolution sans liquidation d'OSEO Industrie par transmission universelle de patrimoine à l'associé unique Bpifrance Financement.

Réorganisation capitalistique de Bpifrance Régions

Dans le cadre des opérations d'apports à Bpifrance réalisées le 12 juillet 2013, la Caisse des Dépôts a transféré sa participation dans Bpifrance Régions, soit 46,5% du capital à la SA BPI-Groupe pour des raisons de simplification de l'actionnariat du groupe Bpifrance.

Pour parachever cette simplification, la SA BPI-Groupe a apporté sa nouvelle participation dans Bpifrance Régions à Bpifrance Financement. Ainsi Bpifrance Financement détient, depuis le 20 décembre 2013, 99 % du capital de Bpifrance Régions. Le reste du capital (1%) étant conservé par les actionnaires initiaux (collectivités territoriales, CMGM et administrateurs).

3.3.2. Les missions et les métiers

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ses savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, Bpifrance Financement contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de **crédits à moyen ou long terme** et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts de Développement (Croissance, Export, Transmission, Innovation), long et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, numérique, revitalisation ... Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2000 les créations.



Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- en 2013 pour la première année, Bpifrance a préfinancé le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La garantie

Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

En 2013, Bpifrance a mis en place un fonds de garantie destiné au renforcement de la trésorerie des entreprises, lorsque leur banque consolide ses encours de court terme en nouveau crédit à moyen terme.

La quotité est comprise entre 40 et 60%. Elle peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

Le soutien de l'innovation

La mission de la branche Financement de Bpifrance Innovation est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques. Bpifrance Innovation apporte une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance remboursable, prêt bonifié,...) en partenariat étroit avec les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en 2 grandes catégories :

- **les aides** individuelles (sous forme de subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) **et prêts** (prêt participatif d'Amorçage, Préfinancement CIR, Prêt pour l'industrialisation, etc.) opérés par le réseau Bpifrance implanté sur tout le territoire.
- **et le financement des projets collaboratifs** (FUI, ISI, PSPC) opérés par le siège de Bpifrance à Paris, sous forme de subventions et d'avances remboursables.

Grâce aux moyens en provenance tant de l'Etat, que de ses partenaires, Bpifrance a pleinement mobilisé en 2013 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de **747 M€** permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de **2,1 Mds€**.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à **634 M€**. Les objectifs ont été dépassés en matière d'aides individuelles (364 M€) tandis que les programmes collaboratifs se sont avérés plus difficiles à mettre en œuvre (270 M€).

Bpifrance Innovation a également défini un **plan d'action transverse pour l'innovation** nommé « **NOVA** ». Durant l'année 2013, les équipes de l'innovation se sont ainsi mobilisées autour de 3 priorités :

- **Simplification** : accroître la lisibilité de l'offre et la rapidité des processus pour le client entrepreneur
- **Accompagnement** : valoriser le rôle d'accompagnement de Bpifrance et en particulier des chargés d'affaires
- **Continuum de financement** : apporter une réponse à tous les besoins de financement de l'entrepreneur, à tout stade de développement (investissement, financement innovation)

Concernant l'axe simplification de NOVA, une **nouvelle présentation simplifiée et dynamique de l'offre** a été mise en place. Elle part du besoin de l'entreprise et est orientée « parcours clients » mettant en avant les solutions de financement en fonction du stade de maturité de l'entreprise et de son projet.

La simplification des programmes collaboratifs a également démarré notamment avec **la fusion ISI et PSPC** dès 2014 et une **accélération de la mise en place des aides** (6 mois maximum) après la réception du dossier complet. Par ailleurs, dans un souci de simplification, la gestion du programme **FSN SAR** (soutien aux grands projets collaboratifs dans le domaine du numérique), jusqu'ici géré par la Caisse des Dépôts, est aujourd'hui repris par Bpifrance, en cohérence avec les missions qui lui ont été confiées.

Concernant les actions visant un meilleur accompagnement des entreprises financées, Bpifrance est un acteur majeur de **l'initiative French Tech** lancé par F. Pellerin en novembre 2013 en tant qu'opérateur du fonds French Tech Accélération mais également en tant que contributeur à la création et la mise en œuvre du projet depuis son origine.

Bpifrance a également ouvert dans ses locaux en novembre dernier un **espace startup** afin d'accueillir en son cœur des entreprises clientes Bpifrance et a lancé avec UBIFRANCE un accélérateur à San Francisco, **Ubi I/O** afin d'aider des entreprises innovantes à fort potentiel à s'installer aux Etats-Unis.

Enfin, les équipes du réseau de Bpifrance, hier dédiées au financement, ont commencé à être **formées** afin de pouvoir **orienter au mieux les entreprises clientes en recherche de fonds propres**.

En matière de continuum de financement, Bpifrance a cherché à compléter sa gamme de prêts pour les entreprises en phase d'amorçage et de croissance afin de mieux répondre aux besoins du marché avec **deux nouveaux prêts** répondant à des besoins spécifiques des entreprises innovantes disponibles dès 2014. De plus, le **Prêt pour l'Industrialisation des Pôles de Compétitivité (PIPC)** a été mis en place fin 2013 dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir afin de financer les dépenses aval d'un projet collaboratif de R&D.

Bpifrance est également opérateur du **Concours Mondial de l'Innovation** (Innovation2030) visant à faire émerger les entreprises leaders de demain portant des innovations majeures et à fort potentiel sur les 7 ambitions identifiées par la commission Lauvergeon.

Enfin Bpifrance a défini une stratégie concernant **l'innovation non technologique** afin de mettre en place en 2014 les outils, le référentiel d'instruction et la formation de son réseau pour pouvoir soutenir au mieux les projets concernés.



3.3.3. L'activité par métier et chiffres clés

Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en millions €)	2012	2013
Aides individuelles	395	364
. Subvention	90	85
dont partenaires	42%	42%
. Avances Remboursables	123	127
dont partenaires	24%	26%
. Prêts à taux zéro	182	152
Prêts de développement	18	113
. Prêts participatifs d'amorçage	18	19
. Préfinancement du CIR		36
. Prêts pour l'innovation		58
Financement des projets collaboratifs	349	270
. FUI (subventions)	122	104
. ISI	109	92
dont subventions	41%	29%
dont avances remboursables	59%	71%
. PSPC	82	54
dont subventions	56%	46%
dont avances remboursables	44%	54%
. FIS (subventions)	36	20

- Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (hors ISI)

	2013
Industrie	47,65 %
Sciences de la vie	20,43 %
TIC	31,05 %
Autres	0,86 %

Commentaires sur l'évolution de l'activité

Grâce aux moyens en provenance tant de l'Etat, que de ses partenaires, Bpifrance a pleinement mobilisé en 2013 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 747 M€ (-2% par rapport à 2012) permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de 2,1 Mds€.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 634 M€. Les objectifs ont été dépassés en matière d'aides individuelles (364 M€) tandis que les programmes collaboratifs se sont avérés plus difficiles à mettre en œuvre (270 M€).

Un nouveau prêt, le Prêt Innovation, a été déployé en 2013 (58M€). Le lancement du nouveau prêt Innovation à taux bonifié en 2014 doit permettre de relancer l'activité des prêts à l'innovation, légèrement en deçà de l'objectif fixé.

Le ralentissement du programme PSPC (-35%) s'explique par la complexité des procédures qui sont en cours de simplification.

Globalement, les aides collaboratives ont décliné de 20%, tandis que les aides individuelles ont décliné de 8%, quand les prêts ont été multipliés par 6.

L'année 2014 devrait voir la relance de l'activité globale, avec une croissance budgétée à 25%, notamment sur l'aide individuelle.

Activité Garantie

- Chiffres clés

ACTIVITÉ (hors ligne globale)	2012	2013	Evolution en %
Montant des concours garantis	8 465	8 925	5,4%
Création	2 580	2 482	-3,8%
Transmission	1 557	1 539	-1,1%
Développement	2 920	2 928	0,3%
Innovation	510	403	-21,0%
International	588	472	-19,8%
Renforcement des capitaux permanents	310	1 102	255,1%
Répartition par type d'interventions garanties	8 465	8 925	5,4%
Crédits bancaires	7 565	7 948	5,1%
Fonds propres	278	263	-5,6%
Court terme	621	715	15,1%
Nombre de concours garantis	83 805	86 049	2,7%
Montant net des risques couverts	4 157	4 394	5,7%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	12 226	12 719	4,0%

Répartition des concours garantis par finalité

	2013
Création	27,8%
Transmission	17,2%
Développement	32,8%
Innovation	4,5%
International	5,3%
Trésorerie	12,3%
Total	100%



Répartition des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de Relance)

	2013
Industrie	25,4%
Construction	9,2%
Commerce - Transports	27,9%
Services aux entreprises	10,9%
Services à la personne	15,2%
Tourisme	11,4%

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'activité de garantie ressort en progression de 5% par rapport à 2012.

Elle est en léger retrait de 4% sur les finalités hors soutien de la trésorerie, dont la part sur l'ensemble triple pour atteindre 12% de l'activité globale en 2013, soulignant ainsi la tension de l'environnement économique.

Un autre indicateur de cette tension est le fléchissement des finalités création et transmission mais avec néanmoins une stabilité pour le développement.

La répartition des concours par secteur d'activité confirme également cette tendance avec la baisse de la part Industrie de 30% en 2012 à 25% en 2013, tandis que le secteur commerce-transport devient la première activité soutenue en 2013.

● Chiffres clés de Bpifrance Régions

Activité (En millions €)	2012	2013	Evolution en %
Montant des concours garantis	611	768	25,8%
Création	154	153	-0,8%
Transmission	252	293	16,3%
Développement	121	151	25,0%
Trésorerie	83	170	105,1%
Répartitions par type d'interventions garanties	611	768	25,8%
Crédits bancaires	610	766	25,5%
Fonds propres	1	3	ns
Nombre de concours garantis	2 117	2 657	25,5%
Montant net des risques couverts	181	224	23,6%
Encours total de risque au 31 décembre	560	604	7,9%

Répartition des concours garantis par secteur d'activité

	2013
Industrie	29,9%
Construction	9,7%
Commerce - Transports	22,7%
Services aux entreprises	12,5%
Services à la personne	16,4%
Tourisme	8,9%

Activité Financement

- Répartition par nature du concours

(en millions €)

	2012	2013	évolution 2013
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle	4 701	5 073	7,9%
Encours au 31 décembre (1)	15 358	17 842	16,2%
Cofinancement Moyen et Long Terme	3 486	3 697	6,0%
Prêt à Long et Moyen Terme	2 128	2 413	13,4%
Crédit-Bail	1 358	1 284	-5,5%
Prêts de développement (2)	1 215	1 376	13,3%
Dont Prêt de croissance	725	791	9,0%
Dont Prêt à la Création d'Entreprise	70	63	-9,9%
Court Terme			
Mobilisation de Créances	2 944	3 244	10,2%
Préfinancement du CICE	-	795	ns

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

	2013
Industrie	25,4%
Construction	5,1%
Commerce - Transports	27,7%
Services aux entreprises	11,2%
Services à la personne	23,9%
Tourisme	6,6%



Répartition des concours PCE uniquement par secteur d'activité

	2013
Industrie	5,6%
Construction	21,7%
Commerce - Transports	31,0%
Services aux entreprises	11,2%
Services à la personne	18,6%
Tourisme	11,8%

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'année 2013 marque un nouveau record avec plus de 5 milliards d'euro d'engagements nouveaux, en hausse de 7.9% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est portée par le cofinancement et plus encore par les prêts de développement, qui représentent désormais plus d'un quart de la production nouvelle. L'encours en moyen long terme atteint ainsi 17,8 milliards d'euros, en hausse de 20%.

Le cofinancement à moyen long terme atteint un volume d'activité inédit de 3.7 Md€ (+6%), avec une forte progression dans le domaine de l'Energie-Environnement, confortant ainsi Bpifrance dans son rôle de place contractuelle.

Les Prêts de Développement ont progressé de 13% pour atteindre près de 1.4 Md€ d'engagements, grâce au dynamisme du Prêt Croissance (alias « CDP » ; 790 M€), et en dépit de l'arrêt du Prêt Vert, et aux relais sur l'international (Prêt Export) et dans une moindre mesure sur l'innovation (Prêt Pour l'Innovation lancé en début d'année, et Préfinancement du CIR). Seul bémol dans ce tableau où tous les produits sont la hausse : le PCE, qui poursuit sa baisse de l'ordre de 10% chaque année, en dépit du très bon dynamisme de la Création.

Le financement du court terme via la mobilisation de créances réalise en 2013 une croissance à 2 chiffres (+11%), qui traduit à la fois la conquête de nouveaux clients et un meilleur taux d'utilisation des lignes.

Le Préfinancement du CICE, produit apparu début 2013 dans le cadre du Pacte National pour la croissance, la Compétitivité et l'Emploi, atteint 860 M€ d'accords au bénéfice de plus de 12.000 entreprises concernées, dont 60% de TPE.

Focus International

2013 aura été l'année de la consécration par les pouvoirs publics de l'action internationale de Bpifrance.

L'Etat a décidé de démocratiser, en les simplifiant, les procédures de soutiens publics à l'export pour faciliter leur lisibilité et leur accès aux entreprises.

A cette occasion, le 22 mai 2013, a été créé le label Bpifrance Export. Ce label regroupe l'ensemble des dispositifs publics de soutien à l'export et à l'internationalisation des entreprises, distribué par le Réseau Régional de Bpifrance, belle reconnaissance pour notre groupe qui prend ainsi une position définitivement centrale sur ce marché vital pour la croissance de nos clients et faisant de la Banque l'une des très rares institutions au monde regroupant à la fois financement, assurance et accompagnement à l'international sous le même toit. Les produits de financement ont été, à cette occasion, simplifiés.

Pour rendre le meilleur service possible à nos entrepreneurs, le réseau a d'ores et déjà accueilli 25 (40 à terme de mars 2014) collaborateurs Ubifrance et 22 collaborateurs Coface qui, en lien étroit avec les chargés d'affaires Bpifrance, apportent leurs compétences respectives en matière d'accompagnement à l'international et d'assurances de contrats et d'actions export. Leur intégration au sein des équipes régionales a été remarquable.

Les premiers résultats au 31 décembre 2013 sont parlants : sur 420 entreprises rencontrées, 260, les deux tiers, ont donné leur accord pour un projet d'accompagnement dans la durée, 91 d'entre elles ayant d'ores et déjà démarré le plan d'action préconisé et le nombre d'entreprises bénéficiaires de financements ou de garanties spécifiques à leur développement international a crû de plus de 20%.

Bpifrance export a parallèlement organisé, en partenariat avec Ubifrance dans les pays concernés, 2 missions thématiques bénéficiant à une quarantaine d'entrepreneurs clients de la banque, "pépites" technologiques dans leurs domaines, à savoir les TIC en Corée du Sud et les cleantechs en Chine. Ces deux opérations ont connu un fort taux de satisfaction chez les entreprises, plusieurs d'entre elles ayant connu des succès commerciaux à leur suite.

L'assistance technique, qui dépend désormais de la Direction de la Stratégie, a eu également des résultats intéressants, les marchés tunisiens, russes, égyptiens étant traités à la satisfaction de nos clients et de nouvelles possibilités sont avérées pour 2014.

3.3.4. La structure et la gestion financière de Bpifrance Financement

Les marchés financiers en 2013

L'année 2013 aura été marquée par une reprise économique mondiale de faible ampleur. Ce retour à la croissance s'est fait à des rythmes très différents selon les pays. Les banques centrales ont donc été confrontées à des enjeux de natures différentes.

Aux Etats-Unis, la FED a pu préparer les marchés au ralentissement de son soutien à l'économie, alors qu'en Europe la BCE a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire en baissant son taux directeur jusqu'à 0,25% en fin d'année. Grace à cette politique monétaire très accommodante, les taux longs de la zone Euro sont descendus à des niveaux très bas. Le taux de rendement de l'OAT 10 ans a ainsi atteint un point bas historique à 1,67% le 2 mai dernier.

Cependant, cette période a coïncidé avec la première annonce du ralentissement du soutien quantitatif par la FED. Les taux longs ont alors entamé un rebond spectaculaire, le rendement de l'OAT 10 ans progressant de 72 bp en moins de deux mois, clôturant au 31 décembre à 2.50%, soit une hausse de 52 bp sur l'exercice. Dans ce contexte, le spread de la France vis-à-vis de l'Allemagne est resté stable sur l'année. On constate également un resserrement des spreads au sein de la zone Euro, notamment due à une amélioration de la situation des pays de la périphérie de la zone.

Bpifrance, qui bénéficie - avec la garantie de l'EPIC BPI-Groupe - de la même notation que l'Etat français, a réalisé des émissions obligataires pour un total de 3,8 Mds € et notamment un emprunt sur 10 ans à OAT + 15. Ce spread est le plus serré observé depuis la reprise de ses émissions sur les marchés obligataires en 2011, dans le cadre d'un programme EMTN. L'encours total des emprunts émis dans ce programme a atteint près de 8 Mds à la fin 2013.

La structure financière de Bpifrance Financement

Le total du bilan consolidé de Bpifrance Financement s'élève à 34,7 Mds € au décembre 2013, contre 29,9 Mds € au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 4,8 Mds €. Cette croissance annuelle est d'une ampleur comparable à celle l'an dernier (16%). Elle est le reflet d'une nouvelle forte croissance de l'activité, puisque les encours de crédits aux entreprises augmentent de 3,6 Mds € (+18%), et, dans une moindre mesure (+14%), d'une progression des actifs financiers (+ 0,9 Md €).

Contrairement à l'année précédente, qui avait connu une modification importante dans la composition des actifs en représentation des fonds de garantie, la structure du bilan a peu changé : les crédits à la clientèle (dont 80% de crédits aux entreprises et 20% de dépôts auprès du Trésor Public) représentent 71% du total de l'actif et les actifs financiers 19%.



Les crédits aux entreprises s'élèvent à 19,7 Mds € au 31 décembre 2013, contre 16,1 Mds € le 31 décembre 2012. Les différents encours évoluent de la manière suivante :

- comme l'année précédente, le crédit-bail immobilier (+11 %) et le crédit-mobilier (+ 7 %) sont en plus faible progression que les prêts à moyen et long terme (+20 %),
- avec une progression de 11% en 2013, après +13% en 2012, les prêts de développement représentent maintenant 19% des encours de crédits aux entreprises,
- les crédits de trésorerie ont plus que doublé (+ 110%) , notamment avec la mise en place du CICE.

Les engagements hors bilan en faveur de la clientèle au titre d'accords de financement sont pratiquement stables : 4,8 Mds € au 31 décembre 2013, contre 4,7 Mds € au 31 décembre 2012. Les engagements au titre d'accords de garantie enregistrent un très léger repli, de 12,1 Mds € au 31 décembre 2012 à 11,8 Mds € au 31 décembre 2013.

Le montant total des actifs financiers au 31 décembre 2013 s'élève à 7 293 M €, en hausse de 886 M € par rapport à fin décembre 2012. Il est désormais à 90% constitué du portefeuille constitué au titre de l'activité de crédit. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 6 634 M € de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, correspondant à hauteur de 5,9 Mds € à des OAT achetés dans le cadre de la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit et, pour le solde, au placement des fonds de garantie de Bpifrance régions.
- 191 M € de titres de placement : il s'agit de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère (166 M €) et, pour le solde, de titres détenus par les structures consolidées du groupe en charge de l'activité de capital-investissement (25 M €).
- 28 M € de titres de participations, montant en progression significative par rapport à l'an dernier, notamment du fait du transfert à Bpifrance Financement de la participation de la CDC dans SOGAMA
- 367 M € comptabilisés à l'actif au titre des opérations d'échange de taux d'intérêts présentant une valorisation positive ; celles présentant une valorisation négative étant inscrites au passif pour 432 M €.
- 73 M € d'actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat, qui ne sont pas liés à une activité de marché pour compte propre, mais à l'exercice d'une activité de capital-investissement au travers de fonds communs de placement à risque.

Au 31 décembre 2013, la répartition du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle de Bpifrance Financement, soit 15,3 Mds € d'encours, est la suivante (chiffres Direction des Opérations Financières) :

- 8 Mds € sous forme de titres émis sur le marché obligataire, soit 53 %,
- 5,1 Mds € sous forme d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD, soit 33 %,
- 1,3 Md € sous forme d'emprunts, par l'intermédiaire de l'EPIC BPI-Groupe, notamment dans le cadre du Programme « Investissements d'Avenir », soit 9%.
- 0,8 Md € sous forme d'emprunts bilatéraux auprès d'institutions financières internationales, soit 5 %,

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions s'établissent à un montant de 5,4 Mds € au 31 décembre 2013, contre 5,2 Mds € au 31 décembre 2012, soit une légère diminution (3%), notamment due à des dotations encore en cours de versement en fin d'année.

En l'absence d'opérations sur le capital et de variations importantes des résultats latents en 2013, l'augmentation des capitaux propres de Bpifrance Financement de 36 M € entre le 31 décembre 2012 (2 695 M €) et le 31 décembre 2013 (2 732 M €) est essentiellement due au résultat de l'exercice.

La gestion financière de Bpifrance Financement

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des émissions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics dans une totale maîtrise des expositions aux risques inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risque qui ne relève pas de son cœur de métier, Bpifrance Financement n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière.

● Activité Financement

Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail. A cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées, soit par le recours aux instruments financiers, soit par la constitution de portefeuilles d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions de marché. A cet égard, il s'est donné pour objectif de disposer d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

Bpifrance Financement a poursuivi en 2013 la montée en puissance de son programme d'émission de titres obligataires (Euro Medium Term Notes) permettant de faire appel au marché dans des conditions très souples, par des opérations publiques ou privées qui viennent s'inscrire dans un dispositif juridique préétabli.

L'encours des ressources obligataires s'est ainsi accru de 98% avec un total d'émissions sur l'année de 3,8 Mds € :

- 750 M € au mois de février, d'une durée de 12,5 ans, dans le cadre d'une émission publique complétée en mars par des placements privés de 425 M € sur la même souche,
- 1 000 M € au mois de mars, d'une durée de 2 ans, dans le cadre d'une émission publique,
- 800 M € au mois de décembre, d'une durée de 10,5 ans, dans le cadre d'une émission publique,
- 825 M € aux mois de février, septembre et octobre dans le cadre de divers placements privés.

Compte tenu de l'accroissement des besoins dus au développement de l'activité de prêt, le plafond de ce programme garanti par l'EPIC BPI-Groupe a été porté en fin d'année de 8 à 20 Mds €.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2013 a été complété par un emprunt de 50 M € sur une durée de 9 ans auprès de la Banque du Conseil de l'Europe. La Banque Européenne d'Investissement a par ailleurs accordé à Bpifrance Financement au mois de septembre un prêt de 750 M€ qui sera utilisé en 2014 et 2015 pour le financement de l'innovation

Le programme EMTN a ainsi représenté quasi-totalité du refinancement à moyen et long terme de Bpifrance Financement en 2013. La structure de ce refinancement est la suivante au 31 décembre 2013 : le marché obligataire représente désormais 53% des encours ; la Caisse des Dépôts, 25% ; les banques, 14%, et l'Etat, 8 %. (Données Direction des Opérations Financières)

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (titres de créances négociables et titres donnés en pension livrée) s'établit à 5,7 Mds € au 31 décembre 2013, contre 4,9 Mds € au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 15 %, inférieure à celle des crédits aux entreprises (+18%). Cette augmentation est notamment due au développement des opérations de pensions livrées sur des titres de l'Etat français achetés dans le cadre des opérations de couverture de la position de taux. Ces opérations atteignaient ainsi un montant de 4 272 M € au 31 décembre 2013, contre un montant de 3 623 M € au 31 décembre 2012. Pour sa part, l'encours des titres de créances négociables au 31 décembre 2013 est de 1 396 M €, en augmentation de 8% par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2012. Sur l'année 2013, Bpifrance Financement a émis un montant total de 5,8 Mds € de certificats de dépôts, dont 74% à moins de 3 mois, 14% à moins de 6 mois et 12% à 6 mois et plus. Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne s'élèvent à 1 190 M€ au 31 décembre 2013, en forte augmentation par rapport à la fin de l'exercice précédent (+ 690 M€).

Le montant global du portefeuille de titres de Bpifrance Financement rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2013 à 6 335 M €. Il est composé essentiellement d'OAT (5 904 M €, soit 93%) et comporte par ailleurs des obligations émises par des



agences publiques (226 M €) ou des grandes banques commerciales européennes (83 M €), et des « covered bonds » (62 M €). Les placements de trésorerie ont pris la forme d'achats de certificats de dépôts, généralement à moins de 3 mois, émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P1, pour un montant global sur l'année de 438 M € et un encours de 60 M € au 31 décembre 2013. On constate que, au total, Bpifrance Financement reste donc très attentif à la qualité de la signature de ses contreparties.

- **Activité Garantie**

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan de Bpifrance Financement et au plan régional sur celui de Bpifrance Régions.

Le montant global des actifs financiers en représentation des « Fonds de Garantie » de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions s'établit au 31 décembre 2013 à 4 496 M €, soit une augmentation de 265 M € par rapport à fin décembre 2012. L'essentiel de ces actifs est désormais constitué de dépôts à terme à l'Agence France Trésor (3 726 M €) dont les échéances ont été ajustées, selon un pas semestriel, à ceux correspondant à la projection des appels en garantie. Le solde des actifs est placé en obligations émis par des agences ou des grandes banques (422 M €), et en titres de créances négociables (220 M €). Les achats de certificats de dépôts, majoritairement d'une durée inférieure à 3 mois, se sont ainsi élevés à 448 M € en 2013 ; ils ont porté sur des titres émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P1 et, pour le solde, ils ont été complétés par quelques acquisitions de bons à moyen terme (BMTN).

3.3.5. Facteurs de risques

Les risques de crédit

Bpifrance Financement est exposé au risque de crédit des clients pour lesquels il a accordé une garantie ou octroyé un crédit. Ses encours sont concentrés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises. La multiplicité d'expositions faibles sur de nombreuses PME permet toutefois une gestion statistique des pertes éventuelles qui permet de couvrir plus facilement le coût du risque par une rémunération appropriée.

Les indicateurs du risque de crédit (exposition, concentration, qualité) présentés ci-après sont issus des annexes aux comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS.

- **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit de Bpifrance Financement s'élève à 47 929,6 M€ au 31 décembre 2013 contre 43 170,8 M€ au 31 décembre 2012.

Cette exposition maximale au risque de crédit concerne :

- les activités de crédit à hauteur de 40 176,7 M€ à fin 2013 contre 36 369,6 M€ à fin 2012,
- les activités financières à hauteur de 7 752,9 M€ à fin 2013 contre 6 801,2 M€ à fin 2012.

Les contributions au risque de crédit maximal par activité sont les suivantes :

- encours PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme) : 11 972,1 M€ à fin 2013 contre 9 849,7 M€ à fin 2012,
- encours CBI (Crédit-Bail Immobilier) : 3 740,0 M€ à fin 2013 contre 3 380,4 M€ à fin 2012,
- encours CBM (Crédit-Bail Mobilier) : 1 549,1 M€ à fin 2013 contre 1 441,4 M€ à fin 2012,
- encours FCT (Financement Court Terme) : 1 899,8 M€ à fin 2013 contre 900,2 M€ à fin 2012, auxquels s'ajoutent 2 301,4 M€ d'engagements donnés.

Les engagements donnés au titre de la garantie s'élèvent à 11,4 Mds € à fin 2013.

- Concentration des risques de crédit

Les risques sur opérations de crédit se concentrent principalement sur les secteurs d'activité de services, d'industrie et de commerce. Ainsi, à fin 2013, ces secteurs représentent respectivement 52 %, 23 % et 14 % des risques sur opérations de crédit.

Les contreparties de Bpifrance Financement liées aux opérations générant du risque de crédit et de contrepartie au bilan sont principalement les entreprises (19 027,9 M€ à fin 2013), les administrations centrales (11 268,4 M€ à fin 2013) et les établissements de crédit (1 314 M€ à fin 2013).

- Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances de Bpifrance Financement (prêts interbancaires, PLMT, FCT, autres, CBI et CBM) sont constitués d'encours sains à hauteur de 23 811,7 M€ à fin 2013 contre 20 315,9 M€ à fin 2012.

Les actifs dépréciés individuellement représentent un encours net de dépréciation de 117,0 M€ à fin 2013 dont 60,5 M€ relatifs aux « services », 31,4 M€ concernant le secteur d'activité « industrie », et 17,5 M€ concernant le « commerce ».

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques sur l'activité financière

- Le risque de contrepartie sur actifs financiers

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers. Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la Note 8.4 sur les comptes consolidés.

Selon cette définition, le risque de contrepartie représentait un enjeu de 7.260 M € au 31 décembre 2013, contre 6.168 M € au 31 décembre 2012. Cette augmentation de 1,1 Md € est essentiellement due à la montée en puissance du programme de recrutement de ressources obligataires (EMTN) en 2013 car une part significative des emprunts à taux fixe effectués dans ce cadre ont fait l'objet de couverture de taux sous forme d'achats d'OAT de même durée que les emprunts concernés.

(en millions €)	Risques de contrepartie au 31/12/13					
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Administrations centrales	0,0	104,8	0,0	6 217,2	6 321,9	87,1%
Etablissements de crédit	0,0	60,9	460,0	409,6	930,5	12,8%
Entreprises	0,0	0,0	0,0	7,3	7,2	0,1%
Total des risques de contrepartie	0,0	165,7	460,0	6 634,1	7 259,7	
Titre de l'activité de portefeuille	2,0	25,2			27,2	
Titres de participation	71,0	27,9			98,9	
Total des actifs financiers	72,9	218,8	460,0	6 634,1	7 385,8	



Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par Bpifrance Financement sont quasi-exclusivement effectuées avec des administrations publiques (87 %), essentiellement l'Etat français et des établissements de crédit (13 %). Les quelques autres contreparties sont des entreprises publiques françaises.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau « A » des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il résulte de cette politique que 91 % de l'encours est constitué d'opérations avec des contreparties notées Aaa et Aa1 (cf. Tableau de Ventilation des autres actifs sains par catégorie comptable dans la note 8 des annexes des comptes consolidés).

Les autres actifs financiers, qui ne sont pas considérés comme des risques de contrepartie, relèvent en quasi-totalité de l'activité de capital investissement, soit directement au titre des sociétés consolidées (27 M €), soit indirectement à travers des parts d'OPCVM (75 M €). Le solde des titres (24 M €) est constitué des autres participations de Bpifrance Financement.

● Le risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, leur risque résiduel est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non par leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

● Les risques financiers

Le risque de marché

Le risque de marché recouvre le risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations.

La liquidité des actifs est une composante fondamentale du risque de marché. En cas d'insuffisance ou d'absence de liquidité (suite par exemple à une diminution du nombre des transactions ou à un déséquilibre dans l'offre et la demande de certains actifs) un instrument financier ou tout autre actif cessible peut ne pas pouvoir être cédé à sa valeur réelle ou estimée.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité recouvre le risque pour Bpifrance Financement de ne pouvoir faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent dues.

Le risque de liquidité est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Au 31 décembre 2013, le coefficient de liquidité en cours de validation dans le cadre de la réglementation Bâle III (LCR) était estimé à 575 % (dossier ALM), signe d'un niveau de trésorerie très satisfaisant au regard des échéances à court terme.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour Bpifrance Financement de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

La gestion du risque de taux de Bpifrance Financement au titre du métier « Financement » vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en terme d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flow futurs (risque de prix).

Géré globalement, au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, cette exposition de Bpifrance Financement au risque de revenu et au risque de prix est, au 31 décembre 2013, inférieure aux limites autorisées :

- Une hausse du taux du marché monétaire de 1 % au cours des 12 prochains mois aurait un impact négatif évalué à 6 M € sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de - 1 % se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à - 25,1 M €.

Le risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour Bpifrance Financement de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro. Bpifrance Financement peut être exposé aux risques liés aux évolutions des taux de change entre les différentes devises.

Les opérations en devises conduites par Bpifrance Financement demeurent très peu nombreuses et font l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

Le risque lié aux prises de participations de Bpifrance Financement dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises

Dans le cadre de l'exercice de son activité de financement, Bpifrance Financement est exposé au risque de pertes lié à ses investissements directs ou indirects dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises.

L'exposition à ce risque est au 31 décembre 2013 de 27 M € à travers les filiales consolidées du groupe et de 75 M € à travers des parts d'OPCVM.

Les autres risques

- Les risques opérationnels (y compris juridiques, comptables, environnementaux, de conformité et de réputation)

Les risques opérationnels recouvrent les risques de pertes du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs accidentels ou non. Les procédures internes comprennent notamment les ressources humaines et les systèmes d'information. Les événements extérieurs comprennent entre autres les inondations, les incendies, les tremblements de terre, la fraude ou même les attaques terroristes.

Les risques opérationnels recouvrent le risque de procédure ou sanction gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. A la date du présent document de référence, à la connaissance de Bpifrance Financement, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ne peut ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Bpifrance Financement.



- Les risques sur les assurances souscrites

A hauteur de 200 M€ tous risques confondus, les polices d'assurances souscrites couvrent essentiellement les risques liés au patrimoine immobilier du groupe Bpifrance y compris les risques spécifiques (risque de crue centennale), ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel: dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat tous risques informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique pour une valeur déclarée de 12,4 M€. Ce contrat comporte, en outre, une garantie de reconstitution des informations à hauteur d'un million d'euros et une garantie complémentaire de frais supplémentaires d'exploitation à hauteur de cinq millions d'euros.

- Les risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques inhérents à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de Bpifrance Financement à exécuter sa stratégie.

- Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques au pays où Bpifrance Financement exerce ses activités

Bpifrance Financement est soumis à des risques de pertes provenant de nombreuses évolutions défavorables des secteurs politiques, économiques et légaux, notamment les variations des devises, l'instabilité sociale, les changements des politiques gouvernementales ou celles des banques centrales, l'expropriation, la confiscation des actifs et les changements dans la législation relative au droit de propriété.

Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité de Bpifrance Financement s'élève à 12,89 %.

Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés

(en millions €)	31/12/2012	31/12/2013
Fonds propres réglementaires	3 740,1	3 694,6
dont fonds propres de base	2 607,8	2 643,6
dont fonds propres complémentaires (1)	1 132,3	1 050,9
Risques pondérés	24 888,2	28 662,1
Risque de crédit	23 363,7	27 315,6
Éléments de bilan	14 071,9	18 281,8
Éléments de hors-bilan (2)	9 291,8	9 033,8
Risque opérationnel	1 524,6	1 346,6
Ratio de solvabilité	15,03 %	12,89%
dont fonds propres de base	10,48 %	9,22%
(1) dont :		
Fonds de garantie	617,3	511,8
Fonds de réserve	509,3	537,6
Titres subordonnés à durée indéterminée	0,0	0
Titres subordonnés remboursables	0,0	0
(2) dont instruments financiers à terme	12,1	10,2

L'évolution du ratio de solvabilité entre 2012 et 2013 résulte :

- d'une augmentation des risques pondérés engendrée principalement par la forte hausse des encours de cofinancement;
- compensée partiellement par l'évolution du numérateur :
 - un résultat net non distribué pris en compte dans les fonds propres de base
 - une plus faible contribution des fonds de garantie aux fonds propres complémentaires

La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques impose une déclaration à chaque fin de trimestre.

Un grand risque est un risque dont le montant pondéré est supérieur à 10 % des fonds propres réglementaires¹⁸, et qui doit rester inférieur à 25 % de ceux-ci. De plus, doivent être également déclarés dans les mêmes conditions les risques sur un même bénéficiaire, dès lors que l'ensemble des risques bruts encourus du fait de leurs opérations avec ce bénéficiaire excèdent 300 M€¹⁹.

La constitution juridique du groupe étant intervenue sur le second semestre 2013, seuls les risques de Bpifrance financement ont fait l'objet d'une déclaration sur base individuelle jusqu'au 30/09/2013. La déclaration réalisée pour le 31/12/2013 l'a été sur base individuelle (Bpifrance financement) et sur base consolidée²⁰ (BPI-Groupe SA).

Au 31/12/2013	Nombre de Grands Risques	Cumul des Grands Risques ²¹
Bpifrance Financement	2	21,94
BPI-Groupe SA	1	21,13

Les réglementations prudentielles s'appliquant sur une base sociale

Au cours de l'exercice 2013, le ratio de liquidité de Bpifrance financement est resté supérieur à la norme réglementaire de 100%. Calculé conformément à l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, le ratio de liquidité de Bpifrance Financement est de 206% au 31 décembre 2013.

3.3.6. Les résultats consolidés et sociaux de Bpifrance Financement

Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de Bpifrance Financement sont établis depuis le 1er janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par l'IASB, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union européenne.

- Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire s'élève à 480,8 M€ contre 506,1 M€ en 2012. Cette baisse est la conséquence d'éléments non récurrents comptabilisés en 2012 dans la filière garantie pour près de 23 M€. Ils concernent des plus-values réalisées au moment de la cession de titres adossés aux fonds de garantie pour en transférer la trésorerie à l'AFT ainsi qu'un produit comptabilisé à la clôture d'un litige fiscal ancien. Hors ces éléments le PNB de 2012 aurait été de 483 M€.

Concernant la filière garantie l'encours moyen utilisé atteint désormais 11,7 Mds € en hausse de 4,8% malgré la forte baisse des encours sur les fonds du plan de relance qui ne représentent plus que 0,6 Md €. Cette hausse se traduit par un niveau de commissions à près de 75,9 M€ en hausse de 3,4 M€ mais les commissions sur les fonds du Plan

¹⁸ Règlement 93-05 du 21 décembre 1993

¹⁹ Instruction 2000-07 du 4 septembre 2000

²⁰ Art. 3.1 du règlement 2000-03

²¹ En % des Fonds propres réglementaires



de relance en représentent encore près de 5 %. Les produits financiers, pour leur quote-part revenant à Bpifrance Financement, qui sont représentatifs du placement des actifs financiers majoritairement à l'AFT représentent un montant de 6,3 M€.

Concernant la filière innovation, le PNB généré est marqué par une baisse des ressources de fonctionnement qui est compensée par le développement de ressources propres et, à titre exceptionnel cet exercice, par une régularisation génératrice d'un produit comptable sur une convention avec un partenaire

Concernant la filière financement, le niveau d'activité en 2013 des produits de financement à moyen et long terme qui a été de 5 Mds € contre 4,7 Mds en 2012 permet aux encours moyens de progresser à 16,3 Mds € et donc d'accroître le volume de la marge commerciale (intérêts facturés, Produits accessoires, commissions diminués du coût du refinancement normatif). Cette progression demeure malgré tout moins forte que celle des encours en raison de la part croissante du coût de l'accès à la garantie des fonds. En 2013, l'activité de financement du poste client a également fortement progressé avec la mise en place du CICE qui complète l'activité traditionnelle. La marge commerciale de cette activité représente à 61 M€ près de 23% de la marge totale.

L'activité de capital développement au travers d'Avenir Entreprise et d'Avenir Tourisme est stable à 4,8 M€. Les conditions de refinancement favorisées par la garantie donnée par l'Epic ont permis encore cette année de générer des produits financiers complémentaires.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante et charges d'investissement) s'élèvent à 297,2 M€ en légère progression de 2,5% par rapport à 2012. Le coefficient d'exploitation, en légère progression, est de 61.8% contre 57.2% en 2012 exceptionnellement bas.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement comprend notamment des provisions sectorielles couvrant le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activités particulièrement exposés à la crise économique.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2013 à 75,8 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 36,4 M€ et un coût du risque sur les opérations individuelles en hausse de 18% à 39,4 M€ en ligne avec la progression des encours moyens.

Le résultat net part du groupe ressort à 58,7 M€.

● Le bilan

Le total du bilan s'élève à 34,7 Mds € en progression de 4,8 Mds €.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 2,7 Mds € fin 2013.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 3,1% des encours à la clientèle. Les créances douteuses brutes sont provisionnées à hauteur de 28,5 %. Le montant total des dépréciations s'établit à 839,1 M€ et représente 3,4% des encours totaux.

Le montant net des Aides au financement de l'innovation représente 614,9 M€ après 663,9 M€ de dépréciation collective.

Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 12,8 M€ générant une variation de la réserve latente sur les opérations de crédit-bail de 42,8 M€.

Les soldes des comptes fournisseurs recensés s'élèvent au total à 12,4 M€ à la fin 2013.

Ce montant porte sur des factures de frais généraux pour 0,1 M€ et les factures relatives à des opérations de crédit-bail pour 12,2 M€.

Concernant les délais de paiement des fournisseurs, Bpifrance Financement respecte les dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce.

3.3.7. Les perspectives pour 2014

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Pour 2014, il est prévu une capacité d'intervention de 5,25 Mds € pour le financement à moyen et long terme.

Le financement classique à long et moyen terme prévoit une stabilité à 3.6 Mds €, caractérisée par un renforcement des interventions dans l'industrie et l'énergie-environnement pour les secteurs d'activité concernés, et une stabilité du crédit-bail.

Les Prêts de Développement visent en revanche une très forte hausse à 1,65 Md €, afin d'accompagner le financement de l'immatériel dans un contexte de reprise des investissements. Ce niveau d'intervention sera rendu possible, outre les dotations d'Etat, par celles du Commissariat Général à l'Investissement qui permet à Bpifrance Financement de lancer de nouveaux produits comme les Prêts Numérique, Verts, Robotique...

En 2014, Bpifrance Financement devrait amplifier son rôle dans le préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), dont le taux passe désormais de 4 à 6%.

Le financement à Court Terme, qui a connu une forte croissance en 2013 (50M€ de Produit Net bancaire), devrait réitérer sa bonne performance en développant encore le volume des créances cédées et des taux d'utilisation, de même que par une nouvelle offre visant spécifiquement les créances nées à l'étranger.

Garantie et financement délégué aux banques

En garantie, il est prévu un niveau d'activité stable, à 3.5 Mds €.

Outre les fonds classiques (création, transmission, développement ...), les banques pourront s'appuyer sur deux nouveaux fonds mis en place dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi : Renforcement de la Trésorerie et Préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Pour ce qui est des activités de financement déléguées aux banques, la gamme actuelle (*Prêt à la Création d'Entreprise* et le *Prêt pour la Modernisation de la Restauration à taux zéro*) sera complété d'un Prêt en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Après une très bonne année, l'activité prévisionnelle de Bpifrance Régions en garantie est de 220 M € pour 2014.

Innovation

L'activité Financement de l'Innovation est au cœur du plan NOVA et doit relever plusieurs challenges, en termes d'activité et de modèle économique. En 2014, une **croissance de 30% est anticipée**, notamment grâce à une recharge de l'aide individuelle en région et son effet multiplicateur. Par ailleurs, la mise en place de frais de dossiers sur les aides individuelles et les programmes collaboratifs, à hauteur de 1% à 3%, est en cours.



L'objectif en 2014 est de mener à bien les projets commencés en 2013 et de lancer de nouvelles initiatives en ligne avec le plan NOVA.

Concernant la simplification, outre l'amélioration des processus des programmes collaboratifs, des mesures ont été prises concernant les aides individuelles afin de simplifier le dossier de demande d'aide à l'innovation. L'objectif est de faciliter les dépôts de demande en proposant **un canevas unique de demande d'aide** à l'innovation. De même, il n'y aura plus qu'un seul dossier pour la qualification d'entreprise innovante et un **extranet client** dédié au dépôt des dossiers de demande d'aide à l'innovation est en création.

Concernant l'accompagnement, les acteurs publics de l'innovation se sont mobilisés pour lancer, à titre expérimental, une **offre « French Tech Pass »**. L'objectif : **amplifier le développement d'entreprises** (du secteur numérique en phase de test) **à très fort potentiel en leur permettant d'accéder de manière prioritaire, accélérée et exclusive à des services premium** auprès des principaux acteurs de l'aide au développement économique. Cette expérimentation sera portée par un nombre limité d'acteurs régionaux, avant d'être étendue en 2015 en cas de succès.

2014 verra également la première 'promotion' de l'accélérateur **Ubi I/O** de 8 startups innovantes partir à San Francisco pendant 10 semaines dès le mois de mai dans le but de s'implanter sur le marché américain.

Concernant le continuum de financement, plusieurs initiatives visant un meilleur financement de l'innovation non technologique vont être mises en place. Le lancement de la **Bourse des Nouveaux Entrepreneurs**, préparée avec le MRP, est prévue en mars 2014 avec l'objectif de soutenir environ 300 projets à hauteur de 30 K€ par projet. Des moyens renforcés vont également être alloués aux innovations non technologiques avec un programme de 120 M€ disponible à partir de 2015 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir. En 2014, de premiers projets d'innovation sociale seront également financés en partenariat avec les premières régions candidates.

Bpifrance va compléter sa gamme d'outils d'intervention au T1 2014 avec **2 nouveaux types de prêts** : le **Prêt pour l'innovation** (PI) qui permet aux entreprises innovantes de financer cette étape fondamentale qu'est le passage du projet de recherche à la production industrielle, en prenant en charge les dépenses matérielles et immatérielles d'innovation et le **Prêt d'Amorçage Innovation** (PAI) permettant aux entreprises venant de réaliser une levée de fonds de bénéficier d'un prêt d'un montant égal à 50% de la levée (jusqu'à 500K€) remboursable avec un différé de 2 ans. Par ailleurs, le **prêt participatif d'Amorçage** a vu son plafond augmenter pour atteindre 200 K€ avec une participation de la région.

3.3.8. Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

La mission d'intérêt économique général de Bpifrance Financement a été réaffirmée et renforcée par la création du groupe Bpifrance, au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les Régions.

L'établissement rapporte, pour la deuxième année consécutive, sur les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

En termes de méthodologie, le périmètre couvert est celui des filiales consolidées comptablement en intégration globale²². Les filiales concernées n'ont ni personnels, ni locaux dédiés, les moyens humains et techniques étant mis à leur disposition par Bpifrance Financement. Ces filiales exercent des activités techniques ou de portefeuille sans activité nouvelle, à l'exception de Bpifrance Régions. AUXI Finance est propriétaire de l'immeuble du siège social de Maisons Alfort, la SCI « OSEO » détenant quant à elle certaines des implantations régionales de Bpifrance. Des précisions sont apportées, en tant que de besoin, à certaines informations ou indicateurs communiqués, lorsqu'elles concernent un périmètre différent ou comportent des spécificités.

²² Cf Note 7.2 Participations et filiales des comptes individuels

Une gouvernance responsable

Le rapport du président du conseil d'administration de Bpifrance Financement rend compte des conditions de préparation des travaux de celui-ci et de la composition des comités placés sous sa responsabilité.

Ce rapport met en évidence les conditions d'exercice responsable des travaux du conseil, qui s'appuie sur les travaux préparatoires des comités métiers et d'audit et des risques ; l'équilibre de la représentation des deux principaux actionnaires et d'administrateurs indépendants est assuré au sein du conseil comme de ces comités.

Le règlement intérieur, qui précise le fonctionnement et les prérogatives du conseil d'administration et des comités, comporte en outre une charte d'administrateur, qui définit les devoirs de ceux-ci, en matière notamment d'assiduité, présence, confidentialité, et déontologie. Enfin, la présence des femmes au sein du conseil d'administration (5 administrateurs sur 12), a été renforcée lors de la modification intervenue après la mise en œuvre juridique du groupe Bpifrance. Les organes de gouvernance des filiales sont régulièrement convoqués pour statuer, dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires, sur l'ordre du jour communiqué à leurs membres, représentant les actionnaires des différentes catégories, dont, pour Bpifrance Régions, quatre représentants de régions et un représentant de l'ARF.

Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques, conforme au règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières, recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management et de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit.

Les collaborateurs, qui exercent leur activité au sein du groupe Bpifrance Financement - dénommé ci-après par convention Bpifrance Financement -, sont fortement sensibilisés aux risques par :

- la charte de déontologie, qui rappelle et définit les règles applicables en matière de confidentialité et secret professionnel, d'intégrité, de loyauté et professionnalisme, et de conflits d'intérêts ;
- la formation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme renforcée par la mise en place en 2012 d'un module en e-learning, suivi par près de 57 % des collaborateurs en 2013 ;
- les interventions des directions du Contrôle Interne dans des sessions de formation;
- un dispositif de délégations de décision structuré, par filières et niveau de risques, et des outils d'aide à la décision.

L'établissement mène une politique d'achats responsables (papier éco labellisé, copieurs économes en énergie, flotte de véhicules émetteurs de moins de 150g de CO²), et vise à l'amélioration continue de son empreinte environnementale. Le recours à la sous-traitance est marginal eu égard à la nature des activités ; les contrats passés avec les fournisseurs reprennent les dispositions réglementaires en matière de protection de la main d'œuvre et des conditions de travail, ainsi que de protection de l'environnement. Aucune action spécifique n'a été engagée en faveur des droits de l'homme.

Des relations fortes avec les parties prenantes

Les activités de Bpifrance Financement s'exercent dans un contexte de relations nombreuses et diverses avec l'ensemble des parties prenantes, en appui des politiques publiques nationales et régionales, et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la communauté économique.

Les administrateurs et les personnalités qualifiées qui siègent au conseil d'administration et dans les comités métiers représentent les actionnaires, les partenaires, les entreprises et certaines de leurs organisations, ainsi que les salariés de l'établissement.

Les relations avec les clients et les partenaires sont structurées par le choix d'implantations en région, au plus près des clients et partenaires publics et privés.

Le site Bpifrance.fr met à disposition de la communauté une information qualifiée, oriente l'entreprise ou le porteur de projet, et permet de prendre contact avec les interlocuteurs identifiés, par voie dématérialisée ou courrier ; le développement d'outils de communication et de gestion en ligne se poursuit, avec par exemple le Portail Régional des Services.



La communauté Bpifrance Excellence, forte de 3000 entrepreneurs, porte la parole des entreprises de croissance, aux termes notamment de sondages réalisés à fréquence régulière sur des sujets ou préoccupations d'actualité.

Les obligations réglementaires en matière d'élaboration et transmission de documents aux autorités de tutelle et agences de notation sont strictement respectées, et celles-ci sont consultées en tant que de besoin.

Les collaborateurs disposent d'une information en continu sur le site interne, sur la vie de l'entreprise et ses activités, et plus particulièrement d'un espace et d'un outil dédié aux ressources humaines, ainsi que d'interlocuteurs identifiés. Par ailleurs, les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales participent activement au dialogue social.

Enfin, des rencontres et échanges avec les écoles et les universités facilitent l'accueil et l'intégration des stagiaires, apprentis, et étudiants en alternance, et contribuent de ce fait à leur insertion dans la vie professionnelle.

Un fort impact sociétal

Les activités de Bpifrance Financement se sont exercées en 2013 à la fois dans la continuité et dans un nouvel élan résultant de la création du groupe Bpifrance, « au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions ».

La décentralisation de l'activité en région s'est poursuivie, avec une répartition des effectifs réseau/siège qui renforce la relation de proximité et de confiance avec les collectivités territoriales et les acteurs publics ou privés de l'accompagnement et du financement des entreprises. Les décisions de financement demeurent ainsi prises en région pour plus de 90% d'entre elles.

Les modalités de partenariat avec les régions sont revues avec chacune d'entre elles, pour donner lieu à formalisation de nouveaux accords cadre, qui réaffirment l'importance de la relation et définissent les liens de coopération opérationnelle qui seront mis en œuvre pour inscrire l'action du groupe Bpifrance en cohérence avec la stratégie régionale de développement économique.

Dans le contexte économique tendu de l'année 2013, le continuum de l'offre d'accompagnement des entreprises par Bpifrance Financement, la politique d'intervention systématique en partenariat avec les acteurs privés ou publics du financement des entreprises, et l'organisation décentralisée de l'établissement, au plus près des besoins des entreprises et des partenaires, ont permis un accompagnement sans précédent des entreprises : plus de 90 000 entreprises ont bénéficié d'un soutien de Bpifrance Financement, en augmentation de 8% par rapport à 2012, pour un montant des risques pris par l'établissement de 18,5 milliards €, en augmentation de près de 16%. Le potentiel de pérennité et de croissance des entreprises s'en trouve renforcé, ainsi que la croissance de l'emploi et le maintien de la cohésion sociale des territoires. Les enjeux forts (Transition Ecologique et Energétique, les secteurs d'avenir tels que la conversion numérique, la santé et l'économie du vivant) sont pris en compte dans le développement de l'offre de produits et services à destination des entreprises (prêt Numérique, PIPC, Prêt Pour l'Innovation), les produits classiques de leur soutien étant maintenus (crédit-bail, prêts, soutien à l'innovation).

Les actions d'accompagnement des entreprises s'appuient notamment sur les résultats des sondages effectués auprès des membres du réseau Excellence, et sur les rencontres dans le cadre de manifestations nationales ou en région. Par ailleurs, le site de mise en réseau des PME et des investisseurs en capital EuroQuity a continué son développement avec la mise en place d'e-pitches en ligne tous les quatrièmes jeudis du mois, et, à l'international avec le renouvellement de son partenariat avec KfW en décembre, enfin en étant aujourd'hui ouvert aux États membres de l'Union européenne.

Informations sociales

Emploi - Egalité de traitement

Bpifrance Financement a poursuivi en 2013 sa politique dynamique d'embauches, orientée vers le ré équilibrage des ressources humaines entre le réseau et le siège, et en consacrant à l'évolution de ses collaborateurs, à la qualité de leurs conditions de travail et leur sécurité une attention et des moyens soutenus.

Au 31 décembre 2013, l'effectif total, dont l'âge moyen est inférieur à 45 ans, est ainsi passé de 1804 à 1839 collaborateurs, exerçant tous leur activité en France, et à près de 99% en CDI²³ ; 82% d'entre eux en moyenne bénéficient d'un statut de cadre.

Les départs, en légère diminution par rapport à 2012 (86 contre 88, dont 80 en CDI contre 84), ne comportent que deux licenciements (11 en 2012).

Le taux de turnover sur les démissions demeure faible, à 1,12%, consacrant les politiques de promotion interne et de fidélisation des talents.

114 embauches en CDI ont été réalisées, portant le taux de renouvellement de cet effectif à 6,37% contre 5% en 2012.

Plus du tiers de ces embauches concerne des jeunes de moins de 25 ans, amenés à évoluer tant dans le réseau qu'au siège.

Le partenariat entre l'établissement et les écoles et universités, qui se traduit par une augmentation des étudiants en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, de 70 à 74, ouvre aux jeunes une réelle première approche de l'entreprise, et facilite leur insertion dans la vie professionnelle, tout en assurant à Bpifrance Financement un vivier de recrutement et un incubateur de talents.

La rémunération annuelle brute, de 95 425 342 euros, progresse de 2,61%. Elle est assortie, pour certaines fonctions, de dispositifs de rémunération variable, fondés sur des critères d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

L'objectif de rééquilibrage des ressources humaines entre le réseau et le siège (60/40), qui vise à renforcer la proximité de l'établissement avec ses parties prenantes en région (entreprises, partenaires), est près d'être atteint, puisqu'il s'établit à 57/43.

L'établissement, qui exerce ses activités en France en conformité avec les obligations légales et réglementaires, respecte en conséquence les règles de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et mène une lutte active contre les discriminations de tous ordres, dans le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, par :

- la sensibilisation régulière des équipes de la gestion des ressources humaines ;
- les accords conclus avec les partenaires sociaux, et notamment l'accord intergénérationnel signé en 2013, qui complète ceux en vigueur, notamment sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et l'emploi du personnel handicapé, pour assurer la prise en compte des intérêts de toutes les catégories de personnel ;
- la formation, qui comporte des offres en matière de prévention de la discrimination et de recrutement et accueil des personnes handicapées ;
- les actions de sensibilisation, menées au travers de la participation à la semaine du handicap, d'informations et d'un e learning disponibles sur l'intranet.

Organisation du travail - Santé et sécurité

L'horaire hebdomadaire théorique est de 37h30, et l'horaire hebdomadaire moyen annualisé de 35h. Plus de 77% de l'effectif relève d'un régime forfait jours, pratiquement à l'identique de 2012, les autres salariés relevant quant à eux

²³ Hors détachés



du régime d'horaires variables. Il est à noter que le nombre de salariés bénéficiant d'un dispositif de temps partiel décroît quant à lui, de 550 personnes au 31 décembre 2012 à 521 au 31 décembre 2013.

Le nombre de jours moyen de congés annuels pris par salarié, hors Compte Epargne Temps, est stable en 2013 ; une augmentation peu significative du nombre de jours moyens en absence maladie - hors longue durée - est constatée, passant du niveau très bas de 2,89 jours à 3,67.

Les examens cliniques sont effectués par la médecine du travail pour l'ensemble des collaborateurs au siège et dans les différentes implantations du réseau.

Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2013 –contre 2 en 2012-, et 26 accidents, dont 3 avec arrêt, ont été déclarés contre 36 en 2012. Les accidents survenus à l'intérieur de l'entreprise sont passés de 15 à 8, ramenant le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail de 3,18 à 0,95, et le taux de gravité de 0,06 à 0,01.

Aucun nouvel accord en matière de santé et sécurité au travail n'a été conclu.

Les dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail s'élèvent à 10 077 304 euros, contre 7 346 200 euros en 2012 ; cette augmentation de plus de 37 % s'explique notamment par les coûts d'extension de six directions en région, et d'aménagement de deux directions de réseau, et du déménagement de l'une d'entre elles.

Les dépenses en matière de sécurité ont également fortement progressé, de 760 177 euros à 1 015 576 euros en 2013, essentiellement du fait de travaux.

Relations sociales

L'accord relatif au dialogue social et au statut des représentants du personnel au sein d'OSEO signé en février 2011 définit le cadre du mandat du représentant du personnel, les moyens attribués aux instances représentatives du personnel et les éléments assurant la reconnaissance et la valorisation du parcours du représentant du personnel.

Le dialogue social a été plus dense encore en 2013 qu'en 2012, dans le contexte de la construction de Bpifrance, et a abouti à la signature de huit accords, parmi lesquels un accord relatif à la construction sociale de Bpifrance et un accord intergénérationnel.

Formation

Bpifrance Financement attache à l'évolution et à la formation de ses collaborateurs la plus grande importance, tout au long de leur carrière. Le plan de formation est adapté chaque année après consultation des directions opérationnelles, et du comité d'entreprise ; plus de 82% des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2013 (contre 80% en 2012) et 38 996 heures de formation ont été assurées, en augmentation de 3.4%, pour un investissement global de 4 638 772 euros, en faible retrait par rapport à 2012. Ces formations, assurées par des formateurs et experts, ont porté pour 81% sur des dispositifs dits « d'adaptation au poste, évolution, maintien dans l'emploi », et pour 19%, sur des dispositifs dits « de développement des compétences ».

Les collaborateurs bénéficient par ailleurs d'autres dispositifs, connexes au plan de formation : DIF, validation des acquis de l'expérience, formation diplômante, CIF...

ANNEXE INFORMATIONS SOCIALES

Evolution des effectifs au 31 décembre ²⁴		
	2013	2012
Effectif total	1839	1804
Dont CDI *	1820	1790
*Dont ETP	1711	1675
Dont CDI détachés	13	10
Dont femmes	1157	1125
Dont hommes	682	679
Dont cadres	1504	1457
% de cadres	81,8%	80,7%
Dont non cadres	335	347

Embauches en CDI			
2013		2012	
total	dont < 25 ans	total	dont < 25 ans
114	39	92	29

Renouvellement des CDI			
2013		2012	
Effectif CDI 2012	Renouvellement	Effectif CDI 2011	Renouvellement
1790	6,37%	1777	5,18%

Départs hors détachés					
2013			2012		
Nombre	dont CDI	dont licenciements	Nombre	dont CDI	dont licenciements
85	79	2	88	84	11

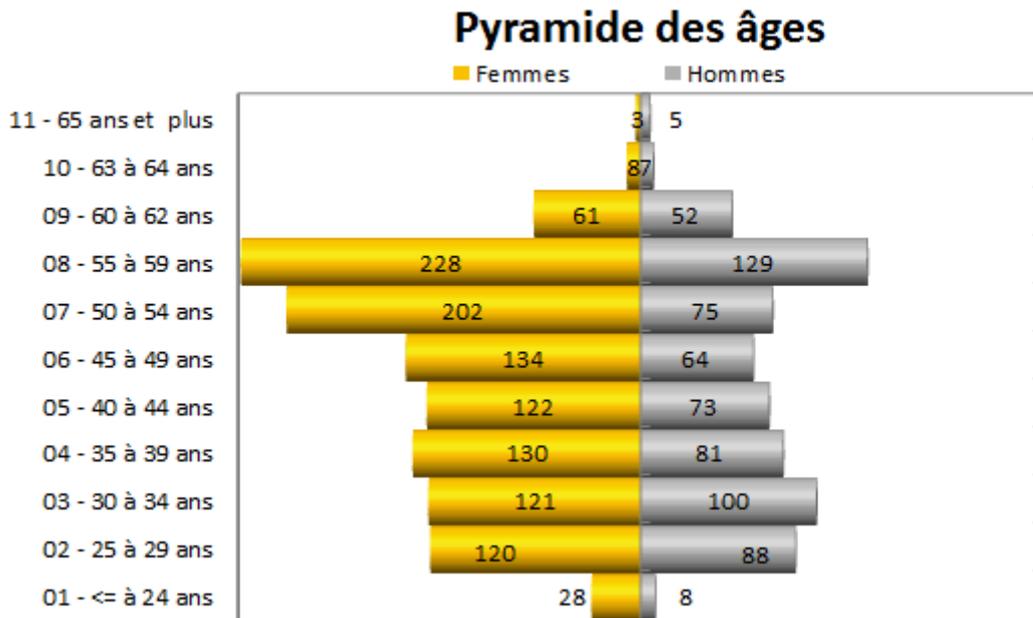
Montant des rémunérations ²⁵		
2013	2012	Evolution
95 425 342	93 000 326	2,61%

²⁴ Nombre de CDI, CDD, dont détachés et congés sans solde, à temps plein ou partiel au 31/12/2013*, hors CFC et stagiaires,

²⁵ Masse salariale brute sociale de la DADS



Age et genre des collaborateurs : 2013



Répartition Réseau / Siège

2013		2012	
réseau	siège	réseau	siège
1054	785	1004	800
57%	43%	56%	44%

Turn over²⁶

2013			2012		
Démissions CDI	Effectif CDI 2012	Turn over	Démissions CDI	Effectif CDI 2011	Turn over
20	1 790	1,12%	15	1777	0,8%

Organisation du travail

	2013	2012
Horaire hebdomadaire moyen annualisé	35h	35h
Horaire hebdomadaire théorique	37h30	37h30
Nombre de salariés à horaire variable	412	436
Nombre de salariés au forfait	1414	1358
Total CDI - CDD ²⁷	1826	1794
Nombre de salariés à temps partiel ²⁸	521	550

²⁶ CDI hors détachés

²⁷ Hors détachés et alternants

²⁸ CDI et CDD

Réunions des instances représentatives du personnel		
	2013	2012
Comité d'entreprise	15	13
Délégués du personnel	12	12
Organisations syndicales et délégués syndicaux	26	25
Comité d'hygiène et sécurité	12	7

Formation		
	2013	2012
Montant des dépenses	4 638 772	4 555 475
% de la masse salariale	4,86%	4,93%
Nombre d'heures de formation	38 996	37 726
Nombre de stagiaires	1 564	1 456
% de l'effectif total	82,32%	80,7%

Informations environnementales

Les impacts des activités tertiaires exercées par l'établissement sont essentiellement le fait des implantations immobilières dans lesquels elles sont exercées, des déplacements des collaborateurs, et de la consommation de papier.

Soucieux de gérer au mieux les impacts identifiés de ses activités, Bpifrance Financement dispose d'une direction des Moyens Généraux en charge de la gestion des implantations du siège et du réseau, ainsi que de la logistique (achats des consommables, flotte de véhicules, déplacements...). Ce pilotage, centralisé et coordonné avec les directions, assure l'homogénéité et le respect des politiques définies et optimise les choix réalisés, qui bénéficient à l'ensemble des parties prenantes concernées ; des mesures ont ainsi été prises pour prévenir et limiter les effets de l'activité en matière de pollution (catalogue de la flotte de véhicules, politique de déplacements professionnels), et de gestion des déchets (pour le siège : tri sélectif des corbeilles de bureau et au restaurant d'entreprise), et pour mieux maîtriser l'utilisation des ressources (installation d'eau du siège social), et la mise en place progressive d'outils de pilotage des impacts environnementaux peuvent également être réalisées. De par la nature des activités exercées, les risques de nuisances sonores, sur la biodiversité et sur l'utilisation des sols sont non significatifs, et n'ont donné lieu à aucune mesure spécifique. Aucune provision ni garantie pour risques en matière d'environnement n'a été constituée ni donnée.

La direction des Moyens Généraux mesure différents indicateurs, encore limités en 2013, pour ce qui concerne ceux résultant des implantations immobilières, au siège social, qui abrite 43% des effectifs, soit 785 personnes.²⁹. Au 31 décembre 2013, 38 autres implantations accueillent les 1054 collaborateurs en charge des activités dites du réseau, en relation avec les clients et partenaires pour le montage, l'étude et la gestion des opérations. Ces implantations seront complétées en 2014 par de nouveaux sites dans les territoires d'outre-mer.

L'élargissement de la mesure des impacts à une partie de ces implantations en région sera réalisé pour l'exercice 2014, sur un périmètre à définir. La sensibilisation des collaborateurs du siège, réalisée par le biais du livret de présentation de l'immeuble certifié et la mise en place de corbeilles de bureau et de poubelles de tri sélectif au restaurant d'entreprise, sera étendue aux sites concernés.

La démarche engagée en 2012, de qualification de l'immeuble du siège social, dit Le Vaisseau à Maisons Alfort, a abouti en 2013 à l'obtention de la certification « NF Bâtiment Tertiaire en Exploitation – Démarche HQE ».

²⁹ Cet effectif exerce ses activités dans l'immeuble du siège social et dans des locaux annexes en location ; en l'absence de répartition et de mesure des impacts des locaux loués, les indicateurs du siège social seront rapportés à l'effectif total.



Après les mesures, prises en 2012, d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, de recyclage et d'élimination des déchets, de réduction de la consommation d'eau, la Direction des Moyens Généraux s'est attachée à réaliser, dans les meilleures conditions de délais et d'accueil pour les personnels, les extensions et changement de sites générés par la construction de Bpifrance. Les mesures de prévention des risques environnementaux et de pollution ont consisté à poursuivre les programmes rigoureux de maintenance des installations (cuve à fioul, séparateur à hydrocarbures traitant les eaux du parking, tours aéro réfrigérantes, analyse de la qualité de l'air intérieur).

Les programmes d'amélioration de la gestion immobilière, visant à réduire l'empreinte environnementale du Vaisseau, reprendront en 2014, avec notamment la modification des installations sanitaires et de la Gestion Technique du Bâtiment, qui optimisera le pilotage des éclairages et températures.

Parallèlement, une réflexion est engagée, d'une part, pour renforcer pendant l'année 2014 la sensibilisation du personnel aux problématiques environnementales, et, d'autre part, sur les nouvelles mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

Le siège social dit « Le Vaisseau », indirectement propriété de Bpifrance Financement, est utilisé à près de 84% de sa surface par l'établissement³⁰.

Les indicateurs de consommation d'énergie de l'immeuble et d'émission de CO₂ associées, d'eau et de production de déchets ci-après sont déterminés pour la quote-part de Bpifrance Financement au titre de son utilisation de l'immeuble. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.

La consommation d'énergie en kWh provient à 84% de l'électricité et 16% du gaz de ville, pour des volumes stables d'une année à l'autre :

ENERGIE LE VAISSEAU			
	2013	2012	Evolution
Consommation relevée d'énergie Bpifrance Financement (kWh)	4 827 479,26	4 805 895,42	0,45%

Les émissions de CO₂ se répartissent pour deux tiers / un tiers entre celles issues de la consommation électrique et celles issues de la consommation de gaz : elles sont presque stables, en augmentation de 0,7% :

EMISSION DE CO ₂ LE VAISSEAU			
	2013	2012	Evolution
Emissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie relevée ³¹	483 775,61	480 416,49	0,7%

La quantité d'eau consommée est en augmentation de plus de 9%, malgré l'installation en 2012 de robinets à faible débit, en raison des travaux réalisés dans des salles informatiques, qui ont nécessité une génération de refroidissement important.

EAU LE VAISSEAU			
	2013	2012	Evolution
Consommation relevée en m ³	8831	8095	9,1%

³⁰ Pour l'exercice 2013, il est considéré que la totalité des effectifs du siège relèvent de Bpifrance Financement, et de ne pas différencier la quote-part des personnels des filiales Investissement présents dans les locaux sur une période de deux mois.

³¹ Ces données correspondent aux données relevées des consommations d'électricité et de gaz, auxquelles les coefficients de transformation ont été appliqués ; les émissions de CO₂ résultant de la consommation de gaz prennent en compte un coefficient d'altitude moyen de 1,24. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.

Le volume de déchets produits est en diminution de 12,4%, essentiellement du fait de l'absence de déchets de maintenance et de travaux sur 2013. Les déchets d'activité évoluent peu, bien qu'à la baisse, les mesures en vue de leur diminution ayant été prises en 2012, avec un impact immédiat sur les volumes.

Déchets			
Type de déchets (en tonnes)	2013	2012	Evolution
Déchets d'activité	182,37	185,32	-1,6%
Déchets de maintenance	0	0,74	
Déchets travaux	0	22,24	
Total	182,37	208,30	-12,4%

De ce fait, les pourcentages de valorisation sont sensiblement modifiés, la valorisation matière/énergétique étant presque à l'équilibre.

% de valorisation des déchets LE VAISSEAU		
	2013	2012
Matière	52	28
Energétique	48	72

Les commandes et le suivi de la consommation de papier, ainsi que les déplacements et la flotte automobile sont gérés par les moyens généraux de l'établissement, permettant ainsi une mesure des impacts liés sur l'ensemble du territoire et du personnel.

La consommation de papier³² reste stable (+1,05% au regard d'un effectif total en augmentation de 2%).

Consommation de papier ³³ (tonnes) Bpifrance Financement		
2013	2012	Evolution
126,81	125,49	1,05%

Enfin, les émissions de CO₂ générées par les déplacements professionnels connaissent une augmentation de faible niveau au regard de l'augmentation de l'activité en 2013.

Emissions de CO ₂ (en kg) Bpifrance Financement ³⁴			
	2013	2012	Evolution
TRAIN ³⁵	13 795	15 038	4%
AVION	201 791	193 604	4%
VOITURE	1 323 950,65	1 238 444,72	7%

³² Tonnages commandés par année, source Fournisseurs, papier d'impression et de reproduction ; sont donc exclus notamment le papier à en-tête, le papier destiné à des documents de communication (plaquettes) et celui des travaux confiés à des imprimeurs

³³ Papier d'impression et de reproduction, hors papier à en-tête et travaux confiés à des imprimeurs

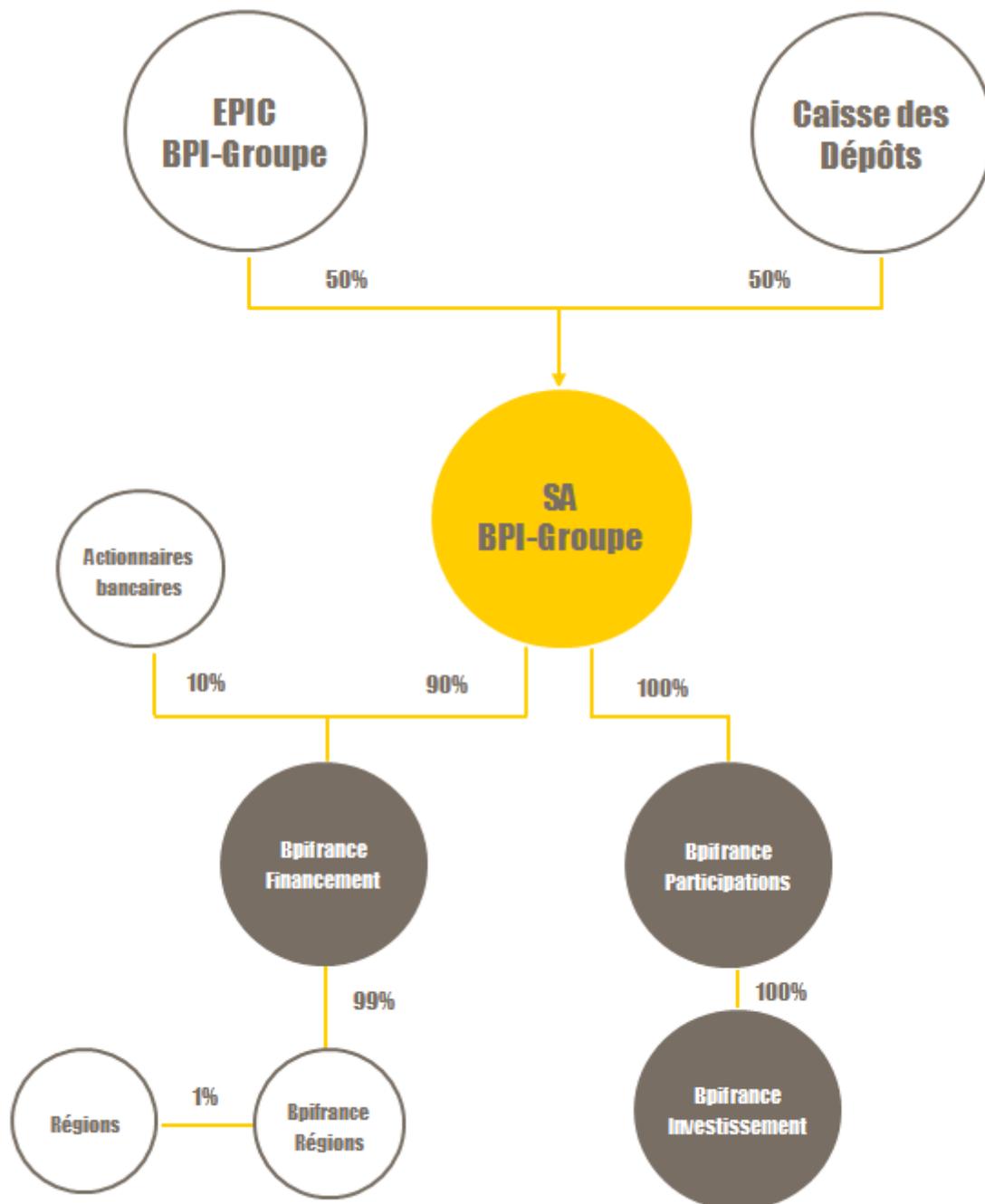
³⁴ Hors utilisation de véhicules personnels, de location, ou taxis, et hors déplacements par rail hors SNCF, et par air, hors Air France/KLM

³⁵ Les indications 2012 obtenues, évaluant les émissions de CO₂ à 36 610kg de CO₂, étaient erronées



3.3.9. Les informations légales

Périmètre du groupe



Principales prises de participations

Le tableau détaillé des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes. Les opérations d'un montant significatif effectuées par Bpifrance Financement au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

1°) Absorption d'OSEO Industrie, par transmission universelle de patrimoine,

2°) Reclassement de participations dans le cadre de la création de Bpifrance

- Rachat à BPI-Groupe de la participation à hauteur de 46% dans le capital de Bpifrance Régions apportée à BPI-Groupe par la Caisse des Dépôts, pour un montant de 6,8 M €,
- Rachat à BPI-Groupe de la participation à hauteur de 41,5% dans le capital de SOGAMA Crédit Associatif, société de caution mutuelle du secteur de l'économie sociale et solidaire, pour un montant de 6 M €.

3°) Opérations au sein des compartiments du FCPR AVENIR ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT qui a été créé en 2008 pour regrouper les participations d'OSEO et de la Caisse des Dépôts dans des structures communes de capital-investissement :

- transferts pour un montant de 4,9 millions € du compartiment 2 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR TOURISME, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,
- amortissements de parts pour un montant de 9,3 million € du compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations.
- annulation de parts non libérées du compartiment 4 pour un montant de 1,6 million €

4°) Prise de participations, à hauteur de 34 %, dans le capital de GRAS SAVOYE - Auxi Assurances, société de ce groupe de courtage en assurance dédiée aux opérations d'assurances des bénéficiaires d'opérations de crédit d'OSEO.

Rémunérations des mandataires sociaux

(En euros) 2012

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération Variable (1)	Avantages en nature (2)	TOTAL
<i>François Drouin</i>	Président Directeur Général	343 975,44€	137 590,18€		481 565,62€
<i>Joël Darnaud</i>	Directeur Général Délégué	188 590,20€	55 319,60€	16 823,20€	260 733,00€
<i>Arnaud Caudoux</i>	Directeur Général Délégué	172 874,40€	50 133,60€	5 284,61€	228 292,61€
<i>Laure Reinhart</i>	Directeur Général Délégué	151 919,88€	50 133,60€	2 646,72€	204 700,20€

Au total, les rémunérations versées au cours de l'exercice 2012 aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 175 milliers €.



(En euros) 2013

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération Variable (1)	Avantages en nature (2)	TOTAL
François Drouin	Président Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013	146 189,56€	241 025,00€ (3)		387 214,56€
Joël Darnaud	Directeur Général Délégué jusqu'au 12 juillet 2013	101 128,08€	61 457,00€	9 462,12€	172 047,20€
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué jusqu'au 12 juillet 2013	92 700,76€	56 335,00€	2 794,71€	151 830,47€
Laure Reinhart	Directeur Général Délégué jusqu'au 12 juillet 2013	80 913,85€	49 507,00€	1 596,73€	132 017,58€

(1) Critères d'attribution et de versement arrêtés par l'Etat, sur proposition d'un comité de rémunération.

(2) Les avantages en nature concernent voitures de fonction ou logement.

(3) Au titre de 2012 et 2013.

Au total, les rémunérations versées au cours de l'exercice 2013 aux mandataires sociaux se sont élevées à 843 milliers €.

Par ailleurs, Nicolas Dufourcq, Directeur Général de la SA BPI-Groupe et Président-Directeur Général de Bpifrance Financement, seul dirigeant à compter du 12 juillet 2013, a perçu une rémunération de 188 888,87 €. Cette rémunération a été versée par la SA BPI-Groupe.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, est joint au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-129-1 et L225-129-2. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice :

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2013
Assemblée Générale Extraordinaire du 02.03.2012	Article L225-129-2 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 513 638 106,50 € réservée aux propriétaires des actions constituant le capital de la société.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 01.05.2014	Non
Assemblée Générale Extraordinaire du 02.03.2012	Article L225-129-6 al.1 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2011 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe, dans le cadre de l'augmentation de capital susmentionnée et dont la réalisation est déléguée au Conseil d'Administration.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 01.05.2014	Non

* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 2 mars 2012 a délégué au Conseil d'Administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de Commerce, sa compétence pour décider d'une augmentation de capital en numéraire de Bpifrance Financement, pour un montant maximum de 513 638 106,50 €, dans le cadre de la création de sa filiale OSEO Industrie.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, et conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale s'est également prononcée sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Ces deux délégations de compétence n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2013 et n'auront pas lieu d'être utilisées, OSEO Industrie ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en septembre 2013.

Proposition de ratification de la cooptation de trois nouveaux administrateurs

En raison de la démission des sociétés SA BPI-Groupe, Bpifrance Régions et OSEO Industrie de leur mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration réuni le 12 juillet 2013 a coopté en remplacement de ces derniers :

- Madame Catherine HALBERSTADT, Directeur Général des Banques Populaires du Massif Central.
- Madame Marie Christine LEVET Directrice Associée de JAINA Capital qui est un fonds d'investissement spécialisé dans le développement de sociétés Internet en forte croissance (e-commerce, publicité, media...) en Europe, US et Israël.
- Monsieur Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME (Confédération Générale des Petites & Moyennes Entreprises).

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 de ratifier ces cooptations.

Les éléments d'informations complémentaires concernant ces personnalités au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

Convention signée en 2013 au titre des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

Contrat de cession entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement

Autorisée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2013 et signée le 11 février 2014, cette convention a pour objet l'acquisition des titres détenus par Bpifrance Financement dans Bpifrance Investissement Régions au profit de Bpifrance Investissement.

Augmentation de capital de Bpifrance Financement

I Motifs de l'augmentation de capital

1. Dans le prolongement de l'apport par la Caisse des Dépôts à la SA BPI-Groupe d'actions Bpifrance Régions (46,49% du capital), le 12 juillet dernier, comme suite de l'avis favorable émis par le Comité d'Audit de Bpifrance Financement réuni le 20 septembre 2013, le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement du 18 décembre 2013 a autorisé l'acquisition, à son profit, de ces titres Bpifrance Régions.

Cette opération sera réalisée à la valeur d'apport retenue le 12 juillet dernier, soit 6 792 151,81 €.

A l'issue de cette opération, Bpifrance Financement détiendra près de 99% des actions de la société, le solde étant constitué dans les mains de CMGM, des Collectivités Locales et des Administrateurs.

2. En outre, dans le cadre du Pacte d'Actionnaires BPI-Groupe, établi le 25 juin 2013 lors de la création du groupe BPI, il a été décidé que la participation de la Caisse des Dépôts au capital de SOGAMA serait acquise par la SA BPI-Groupe. Cette acquisition a été placée sous condition suspensive de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Réglementaire, d'une part, et de l'agrément de BPI-Groupe en qualité d'actionnaire, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires et des Statuts de SOGAMA.



S'agissant d'une activité en lien étroit avec le métier « Garantie », il a été proposé au Conseil d'Administration de Bpifrance Financement du 18 décembre 2013, qui l'a accepté, d'autoriser la réalisation de cette acquisition par Bpifrance Financement, en lieu et place de BPI-Groupe y compris l'adhésion au Pacte d'Actionnaire SOGAMA, telle que prévue en date du 25 juin dernier.

Cette opération sera réalisée à la valeur arrêtée par le Pacte d'Actionnaires BPI-Groupe du 25 juin 2013, soit 6 010 910,78 €.

3. Enfin, le Pacte d'Actionnaires BPI-Groupe du 25 juin 2013 a prévu que dans le cadre des sommes libérées à hauteur du quart à date de réalisation de l'augmentation de capital de la SA BPI-Groupe de 3 066 000 000 €, une somme de 20 000 000 € soit affectée à la souscription par la SA BPI-Groupe à une augmentation de capital de Bpifrance Financement.

D'autre part, comme indiqué précédemment, une somme de 6 010 910,78 € a été affectée à l'acquisition de SOGAMA Crédit Associatif, par la SA BPI-Groupe.

Au titre de ces trois opérations, le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement propose à l'Assemblée Générale d'engager une augmentation de capital de Bpifrance Financement réservée à la SA BPI-Groupe pour un montant total de 32 803 062,59 €, correspondant :

- à l'augmentation de capital initialement envisagée de 20 000 000 €,
- augmentée de 6 010 910,78 € en vue de permettre l'acquisition de SOGAMA, en lieu et place de la SA BPI-Groupe,
- augmentée de 6 792 151,81 € en vue de permettre l'acquisition de la participation de la SA BPI-Groupe dans Bpifrance Régions.

II Valorisation de l'action de Bpifrance Financement (estimation sur comptes provisoires au 31.12.2013)

L'action de la société Bpifrance Financement est valorisée selon la même méthode que celle employée lors de la création de Bpifrance, c'est-à-dire l'actif net corrigé.

Le montant de la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013 ressort à 2 712 456 735,69 euros, sur la base des comptes qui sont présentés à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

Les plus-values latentes nettes d'impôts sur les immeubles hors exploitation (bureaux loués à l'ANSES et logement loués au personnel) peuvent être estimées à 6 872 820,62 euros, ce qui conduit à valoriser la société à 2 719 329 556,31 euros au 31 décembre 2013, soit, pour 93 829 906 actions (nombre total des actions moins les 27 692 actions d'autocontrôle), une valeur de l'action de 28,98 euros.

III Modalités de l'opération

Compte tenu du montant de l'opération et de son contexte, il est proposé de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au seul bénéfice de la SA BPI-Groupe, qui détient 90% du capital de Bpifrance Financement.

Sur la base d'une valorisation de l'action à 28,98 euros, l'émission porterait sur 1 131 920 titres, soit un montant total à souscrire de 32 803 041,60 euros.

Conformément à la réglementation, l'autorisation serait simultanément donnée au Conseil d'administration de pouvoir procéder, par délégation, à une augmentation de capital réservée aux salariés.

4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce. La société Bpifrance Financement ne se réfère à aucun code de gouvernement élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais au Règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédits et des entreprises d'investissements. Ainsi, la société fait l'objet d'un contrôle annuel de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui examine le document de référence et vérifie sa conformité au regard de la réglementation de l'AMF.

4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société (issus du décret n°2013-637 du 12 juillet 2013) et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté le 12 juillet 2013 puis mis à jour le 27 septembre 2013. Une charte de l'administrateur fait partie intégrante de ce Règlement Intérieur.

4.1.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de douze membres :

- le Président, Directeur Général de Bpifrance Financement, désigné par l'assemblée générale des actionnaires,
- neuf représentants des actionnaires dont trois représentants de l'État nommés par décret et six membres désignés par l'assemblée générale des actionnaires,
- deux représentants des salariés élus le 24 septembre 2013.

Au 31 décembre 2013, cinq femmes et sept hommes siègent en tant qu'administrateurs. Le Conseil d'Administration comprend également un collège de dix censeurs. Le Commissaire du Gouvernement, le Secrétaire du Comité d'Entreprise ainsi que les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Conseil.

Chaque réunion du Conseil est précédée des réunions des Comités « métier » et du Comité d'Audit et des Risques. Un relevé de conclusions de ces instances est transmis aux administrateurs pour information et une lecture par les présidents des Comités est faite à chaque séance du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par le Président huit jours au moins avant chaque réunion par lettre mentionnant l'ordre du jour. Les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil et des Comités leurs sont, sauf cas exceptionnel, communiqués cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. A l'exception de certaines décisions soumises à l'autorisation du Conseil statuant à la majorité qualifiée des 8/12^{ème}, et des décisions nécessitant la vote favorable des représentants de l'Etat, les décisions sont prises à la majorité simple. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

4.1.2. Activité du Conseil d'Administration en 2013

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2013 et chacune de ses réunions trimestrielles a fait l'objet d'une présentation actualisée de l'activité et des risques.

Sa première réunion s'est tenue le 1er février 2013 pour ajuster le budget de l'année, autoriser la mise en production du Prêt Pour l'Innovation et déléguer au Comité des Nominations et des Rémunérations le soin de proposer au Conseil les critères rattachés à la part variable de rémunération des dirigeants.



Le 29 mars 2013, le Conseil d'Administration a été informé des avancées de la création de la Banque Publique d'Investissement. Il a également approuvé les propositions du Comité des Nominations et Rémunérations sur la part variable de rémunérations des dirigeants pour 2012 et 2013, et arrêté les comptes de l'exercice 2012 de la société.

Le 14 mai 2013, il a arrêté la rémunération fixe des mandataires sociaux pour 2013 de même que la part variable de la rémunération du Président. Il a également autorisé la prise à bail par la SCI d'OSEO de locaux situés à Paris, rue Richelieu-Drouot, qui a accueilli les équipes de CDC Entreprises, du FSI et de la DR Paris d'OSEO.

Le 26 juin 2013, le Conseil d'Administration a mis à jour le mémorandum financier de la société, approuvé l'actualisation du budget de l'activité Innovation, autorisé le lancement de trois nouveaux produits (Prêt de Développement Export, Prêt Numérique et Prêt Industrialisation des Pôles de Compétitivité) et autorisé la dissolution sans liquidation d'OSEO Industrie par Transmission Universelle de Patrimoine à la SA OSEO. Il a également pris connaissance de la nomination de son nouveau Président, Nicolas DUFOURCQ, par décision ministérielle et a agréé comme nouvel actionnaire la SA BPI-Groupe.

Le 12 juillet 2013, il s'est tenu sous sa nouvelle mandature, consécutivement à l'Assemblée Générale Mixte du même jour. Il a pris acte de la nouvelle dénomination sociale et des nouveaux statuts de la société. Il a nommé son nouveau Président-Directeur Général (Nicolas DUFOURCQ) ainsi que ses Dirigeants Responsables (Nicolas DUFOURCQ, Arnaud CAUDOUX et Joël DARNAUD), a désigné deux nouveaux censeurs et a coopté trois nouveaux administrateurs, Mesdames Catherine HALBERSTADT et Marie-Christine LEVET et Monsieur Jean-François ROUBAUD en remplacement des sociétés OSEO Régions, OSEO Industrie et SA BPI-Groupe. Il a approuvé son nouveau Règlement Intérieur et la Charte d'administrateur de la société, ainsi que la doctrine d'intervention de la société.

Le 27 septembre 2013, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes intermédiaires au 30 juin 2013, nommé huit nouveaux censeurs et désigné les membres des Comité d'audit, Comités « métiers » et Comité des Nominations et des Rémunérations de la société. Il a également autorisé la signature de la Charte de conflit d'intérêt avec la société Bpifrance Investissement et approuvé l'annexe de l'ACPR relative à la protection de la clientèle.

Le 29 novembre 2013, il a autorisé la signature de la convention relative au rachat des parts de Bpifrance Investissement Régions détenues par Bpifrance Financement par Bpifrance Investissement.

Enfin, le 18 décembre 2013, il a acté la cession de la participation de la SA BPI-Groupe dans Bpifrance Régions par Bpifrance Financement, a fixé les coefficients multiplicateurs, adopté le budget et le plan de financement pour 2014. Il a autorisé la reprise des fonds DOM, la mise en production de la nouvelle gamme des produits pour le financement de l'Innovation, du Prêt d'Avenir et l'évolution du Contrat de Développement Participatif. Enfin, il a fixé le calendrier de ses réunions pour 2014 et a nommé un nouveau membre au Comité Financement-Garantie.

4.1.3. Les Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration

Le fonctionnement des Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration est défini par son Règlement Intérieur.

- Le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques comprend six membres désignés parmi les administrateurs : Catherine HALBERSTADT (Directeur Général de la Banque Populaire du Massif Central), qui en est le Président, Thomas ESPIARD (Responsable Capital Investissement et Financement Spécialisé à la Caisse des Dépôts), Marie-Christine LEVET (Directrice Associée de JAINA Capital), Sébastien RASPILLER (Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier de la Direction Générale du Trésor), Sabine SCHIMMEL (Président-Directeur Général de la société SILIC³⁶) et Alain SCHMITT (Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la DGCIS).

³⁶ Jusqu'en janvier 2014

Conformément à l'article L.823-19 du Code de Commerce, le Comité d'Audit et des Risques ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de Direction dans la société et l'un au moins d'entre eux présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard du critère précisé à l'article 6.2.1 du Règlement Intérieur (répondant aux critères d'indépendance du Code Afep Medef).

En 2013, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni cinq fois et a compté la présence de l'Inspecteur Général - Audit, du Contrôleur Permanent Risques, des Commissaires aux Comptes et du Commissaire du Gouvernement.

Toutes ses réunions trimestrielles ont abordé l'évolution des risques et de la situation financière de la société. Il a examiné les comptes du groupe au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013, et la mise à jour du mémorandum des activités financières. Il a pris connaissance du suivi des recommandations de l'IGA. Une présentation du rapport sur le contrôle interne, du programme d'audit pour 2014, et de la revue des encours sur la clientèle et le suivi des limites lui a été faite. Il a été tenu informé des apports effectués dans le cadre de la constitution du groupe Bpifrance et du projet d'augmentation de capital de Bpifrance Financement, consécutif à ces apports. En outre, il a pris connaissance de la demande conjointe de l'Etat et de la Caisse des Dépôts à Bpifrance Financement de reprendre les engagements de la Caisse des Dépôts, au titre du refinancement auprès d'un pool de banques, de crédits associés à la construction d'un navire de croisière et à son acquisition. Enfin, il a été informé que, dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme de Supervision Unique dont elle doit assurer la responsabilité, la Banque Centrale Européenne va procéder à la revue du portefeuille de Bpifrance.

- Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'Administration sur toutes propositions concernant la nomination du Président, des Directeurs Généraux Délégués et des Dirigeants Responsables, et le recrutement des membres du Comité Exécutif, ainsi que sur la fixation et l'évolution, dans toutes ses composantes, de leur rémunération. Enfin, il formule son avis sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de Bpifrance Financement et sur l'embauche, le licenciement ou la conclusion d'accords transactionnels pour un salarié dont la rémunération annuelle brute excède 250 000 euros.

Présidé par Jean-François ROUBAUD, il est composé de trois membres : Sébastien RASPILLER (membre du Conseil d'Administration désigné sur proposition de l'Etat), Delphine de CHAISEMARTIN (membre du Conseil d'Administration désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts) et Jean-François ROUBAUD (membre du Conseil d'Administration qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef).

- Les Comités « métier »

Les Comités « métier » sont au nombre de deux : le Comité Financement-Garantie et le Comité Innovation. Instances consultatives, leurs missions sont définies dans le Règlement Intérieur et consistent à préparer les décisions du Conseil d'Administration, notamment sur des sujets techniques liés aux métiers du financement, de la garantie et de l'innovation (détermination des coefficients multiplicateurs, politique de placement des fonds de garantie, prévisions budgétaires...).

Le Comité « Innovation »

Le Comité Innovation, qui est présidé par Pierre PRIEUX, comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Alain SCHMITT (désigné sur proposition de l'Etat), Thomas ESPIARD (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Pierre PRIEUX (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef).

Le Comité Innovation comprend également un collège d'experts : François JAMET (Ministère de la Recherche), Guillaume PRUNIER (DGCIS), Laetitia DUBOIS (Direction du Budget) et Laurent GUERIN (Direction Générale du Trésor), désignés sur proposition de l'Etat ; Anatole NEF et Philippe DEWOST, désignés sur proposition de la Caisse des Dépôts ; et Armelle WEISMAN (Directrice de la société Trois Temps) et Judith GRECIET (Directeur Général de BioAlliance Pharma), sur proposition du Président du Conseil d'Administration.



Le Comité « Financement-Garantie »

Présidé par Albert BOCLÉ, le Comité Financement-Garantie comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs : Sébastien RASPILLER (désigné sur proposition de l'Etat), Thomas ESPIARD (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Jean-François ROUBAUD (qui répond à des critères de compétence en matière bancaire, désigné sur proposition du Président du Conseil d'Administration).

Le Comité Financement-Garantie comprend également un collège d'experts : Edouard BLOCH-ESCOFFIER (Direction du Budget), Laure MENETRIER (DGCIS), Etienne PETIT (Direction Générale du Trésor) et Albert BOCLÉ (Directeur Commercial et Marketing de la Banque de Détail en France à la Société Générale), désignés sur proposition de l'Etat ; Delphine de CHAISEMARTIN et la Fédération Bancaire Française, désignées par la Caisse des Dépôts ; et la BNP Paribas, le Crédit Agricole, le CM-CIC et le groupe BPCE, désignés sur proposition du Président du Conseil d'Administration.

4.1.4. Limitations des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

La Direction Générale de la société Bpifrance Financement est assumée par le Président du Conseil d'Administration. Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A titre d'ordre interne, les pouvoirs du Président Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués, sont limités par l'article 12.3 des statuts de la société. Aux termes de cet article, certaines décisions relatives à la société Bpifrance Financement ou, le cas échéant, à l'une de ses filiales nécessitent l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

4.2. Le dispositif de contrôle interne

Agréé comme établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi que du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

4.2.1. L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit (IGA) de Bpifrance.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe Bpifrance est régi par une Charte du contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs.

Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux de la DCPR, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit (IGA), d'autre part. Elles ont été approuvées par le Directeur Général, présentées au Comité d'Audit et des Risques, puis diffusées.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.

Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

- Une filière « Risques » a été constituée depuis 2011, dont la coordination est assurée par la DCPR.
Le Comité des Risques, présidé par le Directeur Général, se tient trimestriellement et regroupe les principaux métiers financiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance des principaux risques inhérents aux activités de Bpifrance Financement et de ses filiales.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit et des Risques de Bpifrance Financement et deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Les fonctions de contrôle permanent et des risques sont associées à leur filière respective, la filière Conformité - Contrôle permanent et la filière Risques. Chacune d'elles, pour le groupe Bpifrance, met en cohérence son métier et les principes qui l'organisent.

● **Le Contrôle Permanent Risques**

Le périmètre du Contrôle Permanent Risques couvre à la fois :

- le contrôle des Engagements et des risques des métiers : il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers de Bpifrance Financement.
- la conformité : elle a en charge de mesurer le risque induit par les nouveaux produits et les actes juridiques, en donnant un avis écrit sur leur conformité.
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- la déontologie.

Le Contrôle Permanent s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement - ordonnancement - de comptabilisation - paiement - et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction de contrôleur permanent.

Pour en assurer l'indépendance par rapport aux métiers opérationnels et au contrôle périodique, le Directeur du Contrôle Permanent Risques est rattaché au Directeur Général de Bpifrance Financement.

Si la taille d'une direction ou le niveau de ses risques ne justifient pas la création d'un poste de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant Contrôle Permanent est nommé pour établir le relais avec la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et effectuer en direct la vérification.

Le Directeur du Contrôle Permanent coordonne l'activité des responsables et des correspondants de contrôle permanent de Bpifrance Financement, pour en garantir la cohérence et l'efficacité.

La Charte et les procédures du Contrôle permanent - Risques.

La Charte du contrôle permanent de Bpifrance Financement précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.



Le Directeur du Contrôle Permanent Risques harmonise les méthodologies de vérification et les rapports de contrôle produits par les contrôleurs de la filière.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables et correspondants de contrôle permanent et en collaboration avec les Directions opérationnelles.

Le plan de contrôle est validé par le Comité de Contrôle Interne puis mis en œuvre par le Directeur du Contrôle Permanent Risques.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations par les directions concernées et de produire des états de reporting.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe national de contrôle de la profession bancaire.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme y est également décrit. La DCPR, en relation avec la DRH, a poursuivi les actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs par un procédé de « e-learning ».

Le dispositif mis en place par la DCPR est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers de Bpifrance Financement.

En 2013, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers de Bpifrance Financement, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que les directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCPR et des recommandations de l'Inspection Générale - Audit.

● Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique de Bpifrance Financement, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- Une Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation de Bpifrance et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales dans un délai maximal de trois ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur Général, l'organe exécutif et le Comité d'Audit et des Risques.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02.

- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings. Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
- Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2013 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale - Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses reçues des directions et a confirmé leur grande fiabilité.

Par ailleurs, plusieurs vérifications ou études ont été réalisées au cours de l'année 2013 par la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné certaines des contributions du groupe aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont Bpifrance Financement est actionnaire de référence, une mission a été réalisée en 2013 par l'Inspection Générale - Audit dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre Alsabail et Bpifrance.

● **Les perspectives pour 2014**

Le plan de contrôle permanent 2014 établi par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) prévoit des vérifications dans l'ensemble des métiers de la société (innovation, garantie, financement et investissement) et des directions du siège.

Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations...

Afin de disposer d'une cartographie des Risques Groupe pertinente et efficace, la DCPR coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR) et en établira une consolidation.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale - Audit prévoit, en 2014, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités.

Des vérifications porteront également sur l'ensemble des Directions de Réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.

4.3. Elaboration et traitement de l'information comptable

4.3.1. Le cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes de Bpifrance Financement sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

Bpifrance Financement établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.



- Les comptes publiables

Les bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes individuels sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction Financière et à la Direction du contrôle de gestion.

Les comptes consolidés de Bpifrance Financement ont été établis à fin juin, fin septembre et fin décembre.

Fin mars, une agrégation des comptes des sociétés du groupe est réalisée ; elle permet un suivi global des principaux agrégats de rentabilité sans nécessiter tous les traitements lourds de consolidation. A compter de 2014, la production des comptes consolidés sera trimestrielle.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

- Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et des risques et au Conseil d'Administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

- Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par le Contrôle de Gestion. Elle repose pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière cofinancement, financement court terme, capital-développement. Elle est complétée d'une analyse du résultat de la filière « garantie » et de la filière « innovation ». Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque au cours de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et des risques. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

- Autres reporting

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Bpifrance Financement est consolidé par intégration globale dans les comptes de Bpifrance. A ce titre, il alimente semestriellement une liasse de consolidation visée par ses Commissaires aux Comptes.

4.3.2. L'architecture et l'organisation comptable

La comptabilité de Bpifrance Financement est intégrée au sein de la Direction de la Comptabilité de Bpifrance.

La Direction de la Comptabilité comprend :

- un domaine transverse Consolidation et FINREP, en charge des comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe, de la SA BPI-Groupe et de Bpifrance Financement,
- un domaine transverse en charge des normes comptables et procédures informatiques qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées.
- un domaine Flux interbancaires chargé de la gestion mouvements de fonds,
- un pôle en charge de la comptabilité sociale de Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations,
- une pôle en charge de la comptabilité bancaire, qui est notamment chargé de l'établissement des comptes sociaux de Bpifrance Financement

Ce dernier pôle regroupe quatre domaines :

- Production comptable et fiscalité
- Reporting
- Comptabilité métier innovation et financement et
- Comptabilité métier garantie .

Les comptabilités métier assument la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées via un interpréteur alimenté par des comptes rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

Tous les services comptables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Par sa participation aux Comités de Direction du pôle finances, aux Comités ALM, aux Comités des risques de contrepartie, aux comités de l'offre, la Direction de la Comptabilité est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de gestion.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.



4.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président

Bpifrance Financement SA

Société Anonyme au capital de 750 860 784 €
Siège Social : 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
RCS : 320 252 489

Rapport des commissaires aux comptes établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du conseil
d'administration de la société Bpifrance
Financement SA

Exercice clos le 31 décembre 2013

KPMG AUDIT

MAZARS

**Bpifrance
Financement SA**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Bpifrance Financement SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



**Bpifrance
Financement SA**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Bpifrance
Financement SA**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

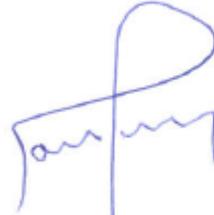
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 17 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG
SA



Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS



Virginie CHAUVIN



5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2014

1 - Résolutions à caractère ordinaire

• Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice qui s'est écoulé du 1er janvier au 31 décembre 2013 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

• Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2013 tels qu'ils sont présentés.

• Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élèvent à 821 336 euros et correspondent uniquement à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 312 108 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	12 758 863,88
Report à nouveau	46 585 169,25
Soit un solde disponible de	59 344 033,13
Dotations à la réserve légale	637 943,19
Dotations aux autres réserves	0,00
Distribution d'un dividende de 0,10 € par action (nominal de 8 €)	9 385 759,80
Report à nouveau créditeur	49 320 330,14

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant.

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2014 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,09 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2010, qu'un dividende de 0,17 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2011, et qu'un dividende de 0,10 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2012.

- **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

A ce titre, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve la Convention de cession de titres signée au cours de l'année 2013 entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration décide de ratifier la cooptation de Catherine HALBERSTADT en tant qu'administrateur en remplacement de la société OSEO Régions pour la durée du mandat restant à courir pour cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se réunir en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Catherine HALBERSTADT a fait savoir qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était soumise à aucune incompatibilité.

- **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration décide de ratifier la cooptation de Marie-Christine LEVET en tant qu'administrateur en remplacement de la société OSEO Industrie pour la durée du mandat restant à courir pour cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se réunir en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Marie-Christine LEVET a fait savoir qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était soumise à aucune incompatibilité.

- **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration décide de ratifier la cooptation de Jean-François ROUBAUD en tant qu'administrateur en remplacement de la société BPI-Groupe pour la durée du mandat restant à courir pour cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se réunir en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Jean-François ROUBAUD a fait savoir qu'il acceptait ses fonctions et qu'il n'était soumis à aucune incompatibilité.

- **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 1.243.450,36 euros, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier soit 4 personnes en équivalent temps plein.

- **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.



2 - Résolutions à caractère extraordinaire

2.1 Augmentation de capital en numéraire

• Onzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les conditions de l'opération, et constatant que le capital est entièrement libéré, décide, sous réserve de l'adoption de la résolution suivante par l'assemblée générale extraordinaire, d'augmenter le capital social d'une somme de neuf millions cinquante-cinq mille trois cent-soixante euros (9 055 360 €) pour le porter de sept cent cinquante millions huit cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (750 860 784 €), à sept cent cinquante-neuf millions neuf cent seize mille cent quarante-quatre euros (759 916 144 €) par l'émission d'un million cent trente et un mille neuf cent vingt actions (1 131 920) d'une valeur nominale de 8 euros, chacune à libérer en espèce ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

Ces actions nouvelles seront émises au prix de vingt-huit euros quatre-vingt-dix-huit (28,98 €), avec une prime d'émission de vingt euros quatre-vingt-dix-huit (20,98€). Ces actions devront être intégralement libérées lors de la souscription.

Les souscriptions seront reçues du 15 mai 2014 au 19 mai 2014, au siège social de la société.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du 1er janvier 2014. Elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

• Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité de l'augmentation de capital objet de la précédente résolution au profit de la SA BPI-Groupe.

2.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

• Treizième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce au titre de l'augmentation de capital réservée à la SA BPI-Groupe faisant l'objet des résolutions qui précèdent :

1. délègue au Conseil d'Administration, sur sa seule, et unique décision, tous pouvoirs, en vue de procéder ou non, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2014 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe ;
2. décide que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour ;
3. décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du Travail ;
4. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :
 - fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
 - fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance,
 - fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,

- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts
 - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital
5. Prend acte que cette délégation comporte au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe visés ci-dessus la renonciation express des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

- **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation des deux augmentations de capital conformément aux résolutions qui précèdent, de mener à bonne fin les opérations concourant à cette réalisation, notamment de procéder à la modification corrélative de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

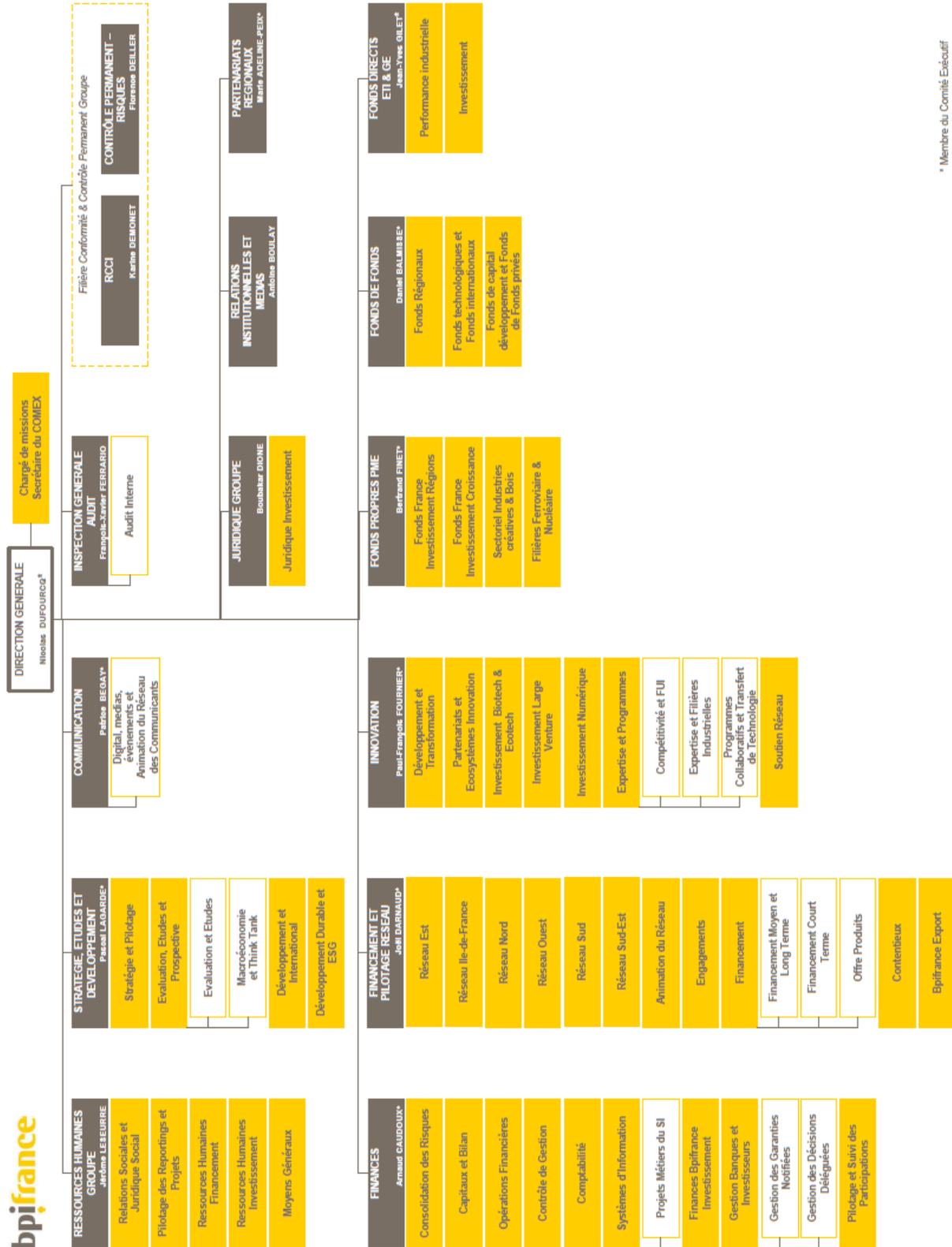
- **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale.



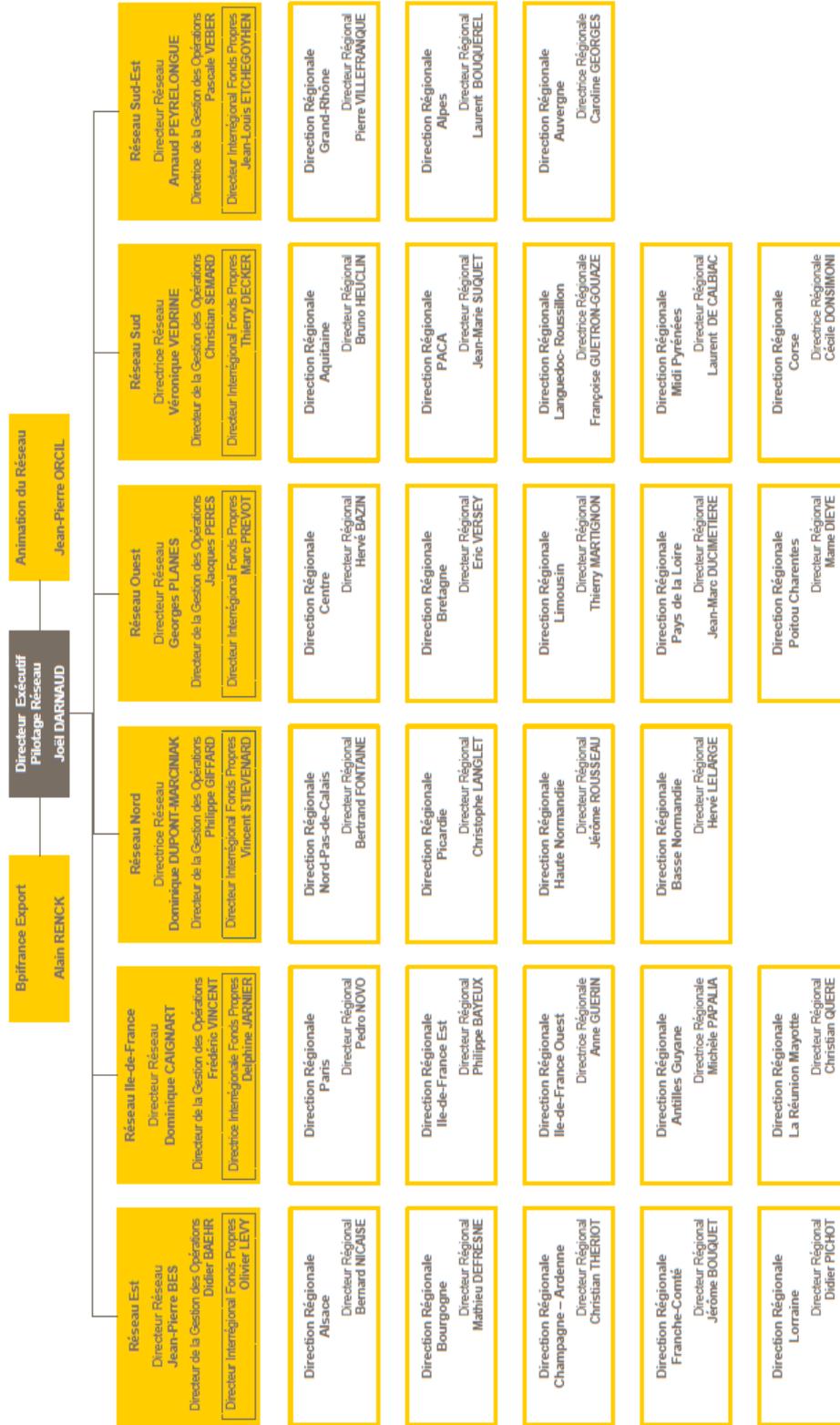
6. ORGANIGRAMME DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme fonctionnel



* Membre du Comité Exécutif

6.2. Organigramme du Réseau



☐ Rattachement : Direction Fonds Propres PME

7. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2009	2010	2011	2012	2013
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur euros)	377 230 064	594 778 400	594 778 400	750 860 784	750 860 784
b) Nombre d'actions émises	47 153 758	74 347 300	74 347 300	93 857 598	93 857 598
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 357 437	1 614 176	1 711 483	1 853 727	1 885 234
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	102 590	196 115	64 140	150 009	176 925
c) Impôt sur les bénéfices	16 191	23 388	14 757	38 873	23 973
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	3 917	6 335	6 240	6 480	7 652
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 899	99 066	3 756	12 835	12 759
f) Résultat distribué	11 788	6 691	15 956	9 386	9 386
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,75	2,24	0,58	1,12	1,55
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,40	1,33	0,05	0,14	0,14
c) Dividende attribué à chaque action	0,25	0,09	0,17	0,10	0,10
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	974	1 641	1 641	1 655	1 677
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	59 078	91 670	100 697	100 584	100 187
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	26 768	42 936	43 679	47 664	47 387

8. COMPTES CONSOLIDÉS**Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement**

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	173,5	115,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	72,9	81,5
Instruments dérivés de couverture	6.3	367,1	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	218,8	472,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	460,0	394,5
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	18 829,9	15 557,0
Opérations de location financement et assimilées	6.7	5 289,1	4 821,8
Aides au financement de l'innovation	6.8	614,9	645,4
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		297,9	486,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	6 634,1	5 349,3
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	34,6	56,0
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 570,5	1 316,5
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		8,7	7,7
Immeubles de placement	6.12	12,0	12,3
Immobilisations corporelles	6.13	102,6	80,7
Immobilisations incorporelles	6.13	46,8	41,4
Ecarts d'acquisition		0,5	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		34 733,9	29 941,0

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1	0,0	3,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5,0	5,1
Instruments dérivés de couverture	6.3	432,2	593,4
Dettes envers les établissements de crédit	6.14	11 179,6	10 345,1
Dettes envers la clientèle	6.15	2 568,5	2 577,0
Dettes représentées par un titre	6.16	9 442,2	5 572,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		229,1	412,1
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	20,0	1,8
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	3 148,6	2 850,3
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.17	1 660,6	1 759,8
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.18	1 005,0	951,4
Fonds de garantie publics	6.19	2 296,5	2 159,2
Dettes subordonnées	6.20	14,6	14,7
Capitaux propres		2 732,0	2 695,5
Capitaux propres part du Groupe		2 712,4	2 665,1
- Capital et réserves liées		1 700,2	1 700,2
- Réserves consolidées		937,8	849,5
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15,7	17,3
- Résultat		58,7	98,1
Intérêts minoritaires		19,6	30,4
- Réserves		18,3	28,4
- Résultat		1,3	2,0
TOTAL DU PASSIF		34 733,9	29 941,0

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance Financement

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 179,1	1 502,4
Intérêts et charges assimilées	7.1	-770,2	-1 079,7
Commissions (produits)		9,2	14,2
Commissions (charges)		-0,6	-0,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	-1,4	1,7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	4,6	4,6
Produits des autres activités	7.4	95,4	120,9
Charges des autres activités	7.4	-35,3	-57,6
PRODUIT NET BANCAIRE		480,8	506,1
Charges générales d'exploitation	7.5	-275,4	-270,8
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-21,9	-18,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		183,5	216,4
Coût du risque	7.7	-75,7	-64,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		107,8	151,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,1	0,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		107,9	152,4
Impôts sur les bénéfices	7.8	-47,9	-52,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		60,0	100,1
Intérêts minoritaires		1,3	2,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		58,7	98,1
* Résultat par action (en euros)		0,63	1,04
* Résultat dilué par action (en euros)		0,63	1,04

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de Bpifrance Financement**

(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
RESULTAT NET	60,0	100,1
Eléments pouvant être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	-2,4	-3,2
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-0,4	0,0
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-2,8	-3,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	57,2	96,9
* Dont part du groupe	57,1	94,7
* Dont part des intérêts minoritaires	0,1	2,2

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2011	1 161,3	761,7	20,7	0,0	1 943,7
Résultat 2011				98,4	98,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	82,5	0,0	-82,5	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-3,4	0,0	-3,4
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,1</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,3</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,3</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-15,9	-15,9
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		1,1	0,0	0,0	1,1
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	4,2	0,0	0,0	4,2
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation de capital SA OSEO	538,9	0,0	0,0	0,0	538,9
Situation au 31 décembre 2012	1 700,2	849,5	17,3	0,0	2 567,0
Résultat 2012				98,1	98,1
Résultat affecté aux réserves	0,0	88,7	0,0	-88,7	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-1,2	0,0	-1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1,4</i>	<i>0,0</i>	<i>1,4</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,6</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,6</i>
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		-0,4	0,0	-0,4
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-9,4	-9,4
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		-0,2	0,0	0,0	-0,2
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	-0,9		0,0	-0,9
Divers	0,0		0,0	0,0	0,0
Intérêts fonds de réserve		0,7	0,0	0,0	0,7
Situation au 31 décembre 2013	1 700,2	937,8	15,7	0,0	2 653,7
Résultat 2013				58,7	58,7

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2011	31,5
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-0,6
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-3,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2012	2,0
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2012	30,4
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-0,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-1,1
Variation des pourcentages d'intérêt	-6,8
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-4,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2013	1,3
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2013	19,6

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	107,9	152,4
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	22,2	19,3
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-170,9	-205,7
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-0,1	-0,7
Perte nette/gain net des activités d'investissement	1,2	1,0
Autres mouvements	-18,0	-129,5
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	468,0	355,4
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	302,4	39,8
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	789,0	9,2
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 801,3	-6 709,0
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 049,3	3 427,4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-108,3	336,4
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	84,2	-38,9
Impôts versés	-40,7	-16,5
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-4 126,4	-2 991,4
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 716,1	-2 799,2
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-8,2	1,5
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-49,2	-23,2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-57,4	-21,7
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-15,3	523,9
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 870,2	2 480,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 854,9	3 004,3
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	81,4	183,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 716,1	-2 799,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-57,4	-21,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 854,9	3 004,3
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	382,0	198,6
Caisse, banques centrales (actif & passif)	112,0	0,1
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	270,0	198,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	463,4	382,0
Caisse, banques centrales (actif & passif)	173,4	112,0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	290,0	270,0
Variation de la trésorerie nette	81,4	183,4



Annexe comptable

● NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	76
● NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	76
● NOTE 3 - PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	77
● NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	80
● NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	81
● NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	99
● NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	118
● NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	122
● NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	143
● NOTE 10 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	144
● NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	151
● NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	152
● NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	152

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture**

1.1 Faits significatifs de l'exercice

- **Constitution de Bpifrance**

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Les opérations d'apports ont été réalisées en date du 12 juillet 2013. Au 31 décembre 2013, BPI-Groupe (Bpifrance) détient :

- 89,7 % du capital de Bpifrance Financement (ex SA OSEO) ;
- 100% du capital de CDCE-1 (société détenant 99,4% de Bpifrance Investissement – ex CDCE) ;
- 100% du capital de Bpifrance Participations (ex FSI).

Ainsi, l'actionnaire de référence de l'établissement de crédit Bpifrance Financement devient BPI-Groupe (Bpifrance) qui a le statut de compagnie financière en lieu et place de l'EPIC BPI-Groupe. Le reste du capital est principalement détenu par les banques de la place.

- **Transmission universelle de patrimoine d'OSEO Industrie**

Dans ce contexte de restructuration du groupe, le Conseil d'Administration du 26 juin 2013 a autorisé la dissolution par transmission universelle de patrimoine sans liquidation d'OSEO Industrie, filiale à 100% de Bpifrance Financement, intervenue au cours du troisième trimestre 2013.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

- **Normes comptables applicables au 31 décembre 2013**

Les états financiers consolidés 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2013.

Les nouvelles normes applicables à compter du 1er janvier 2013 sont :

- L'amendement à la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers qui ventile les « autres éléments du résultat global » entre éléments pouvant et ne pouvant pas être reclassés en résultat net. La mise en œuvre de cet amendement se limite à un impact de présentation.
- L'amendement à la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel qui impose de comptabiliser les écarts actuariels directement en capitaux propres et d'utiliser le taux de rendement des obligations de première catégorie comme taux de rendement des actifs de couverture. L'impact non significatif sur les comptes du groupe de l'application de cet amendement est présenté dans la note 10.



- La norme IFRS 13 relative à la l'évaluation de la juste valeur qui se substitue aux dispositions relatives à la juste valeur figurant dans toutes les autres normes IFRS. La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de contrepartie sur dérivés actifs et passifs, qui, compte tenu des caractéristiques des opérations traitées par le groupe, présente un impact non significatif sur les comptes. La norme IFRS 13 requiert également la présentation d'informations supplémentaires dans les notes aux états financiers.
- L'amendement à la norme IFRS 7 relative à l'information à fournir sur les instruments financiers qui requiert de présenter une information sur les droits de compensation et accords correspondants.

Par ailleurs, le groupe applique par anticipation au 1^{er} janvier 2013 les normes suivantes, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- La norme IFRS 10 relative à la notion de contrôle qui renforce le recours au jugement dans son appréciation. L'application de cette norme présente un impact non significatif sur les comptes du groupe.
- La norme IFRS 11 relative aux partenariats qui distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de cette norme présente un impact non significatif sur le palier Bpifrance Financement.
- La norme IFRS 12 relative aux informations à présenter en annexe pour toutes les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.
- L'amendement à la norme IAS 28 relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui prend en compte les modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11.

- **Normes comptables applicables à partir du 1er janvier 2014**

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2014. A l'exclusion de celles reprises ci-avant, elles ne seront pas appliquées de manière anticipée par le groupe au 31 décembre 2013.

Le groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur les comptes consolidés.

- **Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

3.1 Principes de consolidation

- **Principe général**

Le groupe a anticipé l'application du règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 relatif à l'approbation des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et à la modification des normes IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » d'application obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de leur premier exercice commençant à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les états financiers consolidés du groupe Bpifrance Financement regroupe l'ensemble des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

- **Notion de contrôle**

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

- **Cas particulier de l'activité de capital-risque**

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette



participation à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à IAS 39.

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un co-investisseur sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

3.3 Règles de consolidation

• Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

• Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.4 Présentation des états financiers et date de clôture

- **Présentation des comptes consolidés**

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

- **Date de clôture**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation du groupe Bpifrance Financement au 31 décembre 2013 est modifié par rapport au dernier arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2012.

Il intègre globalement les comptes de la société SCI D'OSEO, société civile immobilière dont la consolidation ne présente plus un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Il intègre par mise en équivalence les comptes de la société GRAS SAVOYE AUXI ASSURANCE, courtier en assurance, acquise au cours du 1^{er} semestre 2013.

Il n'intègre plus les comptes de la société OSEO Industrie, dissoute par transmission universelle de patrimoine, comme précisé dans la note 1.1.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2013 % d'intérêt	31/12/2013 % de droit de vote	31/12/2012 % de droit de vote
Bpifrance Financement (ex : Oséo SA)	Globale	100%	100%	100%
Oséo Industrie (*)	n/a	-	-	100%
Bpifrance Régions (ex : Oséo Régions)	Globale	98,99%	98,99%	52,49%
AUXI-CONSEIL	Globale	100%	100%	100%
AUXI-FINANCES	Globale	100%	100%	100%
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	Globale	73,22%	73,22%	73,22%
AVENIR TOURISME	Globale	58,19%	58,19%	58,19%
FCT PROXIMITE PME	Globale	50%	50%	50%
Compagnie Auxiliaire Bpifrance (ex : Compagnie Auxiliaire Oséo)	Globale	100%	100%	100%
SCI D'OSEO	Globale	100%	100%	-
Alsabail	Equivalence	40,69%	40,69%	40,69%
Gras Savoye Auxi Assurance	Equivalence	34,00%	34,00%	-

(*) Oséo Industrie à été dissoute par transmission universelle de son patrimoine à Bpifrance Financement le 4 septembre 2013. Suite aux retraitements de consolidation, le boni de 2,970 millions d'euro liés à cette opération n'a pas d'impact sur le résultat

● Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se fondent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la

quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties pour lesquelles il n'existe aucune indication objective de dépréciation individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille. Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut. Antérieurement, les dépréciations collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de pertes par produits issus des pratiques de place.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.4 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7 Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.



Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie

5.9 Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11 Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.14 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.



Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

5.15 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16 Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

Bpifrance Financement est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, et Compagnie Auxiliaire Bpifrance.

5.17 Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18 Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsque celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.21 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22 Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.23 Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

L'intégralité des entités consolidées par la méthode de la mise en équivalence est considérée comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

5.24 Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose le groupe lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque le groupe est informé par une banque partenaire du défaut d'un client, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Le dispositif d'identification des engagements douteux s'appuie sur le déclassement des créances chez les banques partenaires, et applique le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Lorsque le groupe est informé de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions » .

L'impact sur le résultat du groupe est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par le groupe. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur sont comptabilisés dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25 Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est portée par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » est adaptée aux opérations d'innovation.

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste « Aides au financement de l'innovation » à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier

permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Au titre de la norme IAS 20, les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat au sein de la rubrique « charges des autres activités ». Figure en note 6.18, le montant des charges et produits concernés.

5.26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers,
- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,

- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

● Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actif		
Caisse, Banques centrales	173,5	115,0
Total actif	173,5	115,0
Passif		
Banques centrales	0,0	3,0
Total passif	0,0	3,0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2,0	2,0
Actions et autres titres à revenu variable	70,9	79,5
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	72,9	81,5
Instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instrumentés dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instrumentés dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instrumentés dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	72,9	81,5

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	2,0	1,9
Non courant	70,9	79,6
Total	72,9	81,5

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat		
Instrumentés dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instrumentés dérivés de cours de change	5,0	5,1
Instrumentés dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat	5,0	5,1
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,0	5,1

**Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	0,0	0,0
Non courant	5,0	5,1
Total	5,0	5,1

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros) 31/12/2013</i>	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	5,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,0	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,0	0,0	0,0

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	367,1	503,9
Instruments dérivés de taux d'intérêt	367,1	503,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	367,1	503,9
Instruments dérivés de couverture	367,1	503,9
Couverture individuelle	0,1	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,1	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	367,0	503,9
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	367,1	503,9

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	2013	2012
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	432,2	593,4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	432,2	593,4
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	432,2	593,4
Instruments dérivés de couverture	432,2	593,4
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	432,2	593,4
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	432,2	593,4

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	2013	2012
Variation de juste valeur de l'élément couvert	0,4	0,6
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	0,4	0,6

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2013	2012
Titres de créances négociables	60,0	312,2
Obligations	106,0	108,8
Obligations d'Etat	104,8	107,2
Autres obligations	1,2	1,6
Actions et autres titres à revenu variable	34,4	39,9
Titres de participation non consolidés	29,4	21,6
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-11,0	-10,5
Total des actifs financiers disponibles à la vente	218,8	472,0

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier	10,5	12,8
Dépréciation de l'exercice	0,5	-2,3
Charge de dépréciation	1,3	1,2
Reprise de dépréciation	-0,8	-3,5
Solde au 31 décembre	11,0	10,5

**Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	81,2	334,4
Non courant	137,6	137,6
Total	218,8	472,0

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes ordinaires débiteurs	291,8	275,7
Prêts à terme	168,0	118,5
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,2	0,3
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	460,0	394,5

**Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	351,3	303,3
Non courant	108,7	91,2
Total	460,0	394,5

6.6 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	2013	2012
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	2,7	15,6
Crédits de trésorerie	1 937,9	933,1
Crédits à moyen et long terme	8 446,2	7 072,2
Prêts subordonnés	199,4	161,7
Autres crédits	3 941,8	3 157,7
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-248,8	-226,7
Dépréciations collectives des prêts et créances	-430,7	-368,4
Créances rattachées	38,0	31,3
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor -	4 943,4	4 780,5
Total des prêts et créances sur la clientèle	18 829,9	15 557,0

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	2013			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	206,2	19,8	0,7	226,7
Dépréciation de l'exercice	21,2	1,1	-0,2	22,1
Charge de dépréciation individuelle	41,3	1,6	0,0	42,9
Reprise de dépréciation individuelle	-14,3	-2,7	-0,2	-17,2
Effet de désactualisation	-0,9	0,0	0,0	-0,9
Autres mouvements (3)	-4,9	2,2	0,0	-2,7
Solde au 31 décembre	227,4	20,9	0,5	248,8

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	2012			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	188,5	17,2	0,7	206,4
Dépréciation de l'exercice	17,7	2,6	0,0	20,3
Charge de dépréciation individuelle	25,3	1,9	0,1	27,3
Reprise de dépréciation individuelle	-19,8	-2,1	-0,1	-22,0
Effet de désactualisation	-1,3	0,0	0,0	-1,3
Autres mouvements (3)	13,5	2,8	0,0	16,3
Solde au 31 décembre	206,2	19,8	0,7	226,7

Tableaux de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2013			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	353,3	15,1	0,0	368,4
Dépréciation de l'exercice	56,6	5,7	0,0	62,3
Dotations aux dépréciations nettes des reprises disponibles	69,9	7,4	0,0	77,3
Reprise de dépréciation collective	-45,1	-1,7	0,0	-46,8
Autres mouvements	31,8	0,0	0,0	31,8
Solde au 31 décembre	409,9	20,8	0,0	430,7

<i>(en millions d'euros)</i>	2012			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	284,0	0,0	0,0	284,0
Dépréciation de l'exercice	69,3	15,1	0,0	84,4
Dotations aux dépréciations nettes des reprises disponibles	59,4	4,7	0,0	64,1
Reprise de dépréciation collective	-23,3	-2,4	0,0	-25,7
Autres mouvements	33,2	12,8	0,0	46,0
Solde au 31 décembre	353,3	15,1	0,0	368,4

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	8 517,1	6 848,2
Non courant	10 312,8	8 708,8
Total	18 829,9	15 557,0

6.7 Opérations de location financement et assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	3 844,9	3 463,2
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 582,6	1 482,0
Créances rattachées	21,2	22,7
Dépréciations individuelles	-57,6	-49,9
Dépréciations collectives	-102,0	-96,2
Total des opérations de location financement et assimilées	5 289,1	4 821,8

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	2013		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	24,0	25,9	49,9
Dépréciation de l'exercice	14,3	-6,6	7,7
Charge de dépréciation individuelle	6,0	5,4	11,4
Reprise de dépréciation individuelle	-6,0	-10,0	-16,0
Autres mouvements (1)	14,3	-2,0	12,3
Solde au 31 décembre	38,3	19,3	57,6

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	2012		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	20,6	28,2	48,8
Dépréciation de l'exercice	3,4	-2,3	1,1
Charge de dépréciation individuelle	8,5	10,4	18,9
Reprise de dépréciation individuelle	-4,2	-12,6	-16,8
Autres mouvements (1)	-0,9	-0,1	-1,0
Solde au 31 décembre	24,0	25,9	49,9

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

Tableau de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	2013		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	74,0	22,2	96,2
Dépréciation de l'exercice	7,4	-1,6	5,8
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	6,3	1,2	7,5
Reprise de dépréciation collective	1,1	-2,8	-1,7
Solde au 31 décembre	81,4	20,6	102,0

(en millions d'euros)	2012		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	88,9	14,2	103,1
Dépréciation de l'exercice	-14,9	8,0	-6,9
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	-8,5	11,9	3,4
Reprise de dépréciation collective	-6,4	-3,9	-10,3
Solde au 31 décembre	74,0	22,2	96,2

**Ventilation des Opérations de location financement
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	781,8	729,5
Non courant	4 507,3	4 092,3
Total	5 289,1	4 821,8

6.8 Aides au financement de l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Avances remboursables innovation	1 278,8	1 351,6
Dépréciations individuelles	-197,0	-249,0
Dépréciations collectives	-466,9	-457,2
Total des aides au financement de l'innovation	614,9	645,4

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Titres de créances négociables	219,2	282,0
Obligations	6 414,9	5 067,3
<i>Obligations d'Etat</i>	6 117,6	4 743,8
<i>Autres obligations</i>	297,3	323,5
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 634,1	5 349,3

**Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	361,6	415,8
Non courant	6 272,5	4 933,5
Total	6 634,1	5 349,3

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Impôts courants	34,6	54,2
Impôts différés	0,0	1,8
Total des actifs d'impôts courants et différés	34,6	56,0
Impôts courants	1,4	1,8
Impôts différés	18,6	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	20,0	1,8

6.11 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	150,8	147,5
Charges constatées d'avance	76,6	49,2
Autres produits à recevoir	6,8	6,8
Prélèvements automatiques en cours	127,6	0,8
Autres	52,8	43,8
Total des comptes de régularisation actif	414,6	248,1

Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	194,5	224,2
Créances Etat et Partenaires innovation	722,5	748,2
Fonds de garantie à recevoir	167,8	14,4
Autres débiteurs divers	58,2	70,0
Comptes de stocks et emplois divers	12,2	10,9
Total des autres actifs	1 155,9	1 068,4

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	2013	2012
Subventions à verser (innovation)	599,2	599,9
Commissions de garantie constatées d'avance (*)	164,7	18,6
Autres produits constatés d'avance	8,6	1,4
Autres charges fiscales et sociales à payer	56,9	55,0
Autres charges à payer	9,5	6,9
Autres	263,8	81,7
Total des comptes de régularisation passif	1 102,7	763,5

(*) L'augmentation des commissions de garantie constatées d'avance est liée au reclassement en compte de régularisation des commissions uniques et uniques simplifiées. La perception d'avance des commissions en une seule fois a été généralisée.

Autres passifs

(en millions d'euros)	2013	2012
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	3,3	6,9
Dépôts de garantie reçus	3,7	4,0
Autres garanties reçues	105,5	175,9
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie	1 299,1	1 208,5
Fonds publics affectés - Avances du FDES	8,5	10,2
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	54,3	49,6
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	511,7	495,1
Autres dettes fiscales et sociales	23,9	13,4
Clients commissions de garantie perçues d'avance (*)	0,5	88,7
Créditeurs divers	35,4	34,5
Total des autres passifs	2 045,9	2 086,8

(*) La diminution des commissions de garantie perçues d'avance est liée au reclassement en compte de régularisation des commissions uniques et uniques simplifiées.

6.12 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	2013	2012
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	17,7
Amortissements et dépréciations	-5,7	-5,4
Total des immeubles de placement	12,0	12,3

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	151,9	123,4
Amortissements et dépréciations	-54,9	-47,7
Montant net	97,0	75,7
1.2 - Autres immobilisations corporelles	21,8	19,9
Amortissements et dépréciations	-16,2	-14,9
Montant net	5,6	5,0
Total des immobilisations corporelles	102,6	80,7
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	141,9	121,1
Amortissements et dépréciations	-96,3	-80,9
Montant net	45,6	40,2
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	1,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	1,2
Total des immobilisations incorporelles	46,8	41,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2012	123,4	19,9	121,1	1,2
Acquisitions	5,0	2,5	23,0	0,0
Sorties	-1,2	-0,7	-2,2	0,0
Entrée dans le périmètre	25,1	0,1	0,0	0,0
Autres mouvements	-0,4	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2013	151,9	21,8	141,9	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2013	-54,9	-16,2	-96,3	0,0
Montant net au 31/12/2013	97,0	5,6	45,6	1,2

6.14 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2013	2012
Dettes à vue et au jour le jour	1,8	5,6
Dépôts et comptes ordinaires	1,8	5,6
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	11 115,7	10 266,1
Emprunts et comptes à terme	6 843,9	6 642,9
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	4 828,9	4 701,0
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	825,0	900,0
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	1 190,0	500,0
Titres donnés en pension livrée à terme	4 271,8	3 623,2
Dettes rattachées	62,1	73,4
Total des dettes envers les établissements de crédit	11 179,6	10 345,1

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2013	2012
Courant	5 969,3	4 238,5
Non courant	5 210,3	6 106,6
Total	11 179,6	10 345,1

6.15 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	2013	2012
Dettes à vue et au jour le jour	222,7	153,1
Dépôts et comptes ordinaires	222,7	153,1
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	2 027,7	2 104,5
Emprunts et comptes à terme	2 022,1	2 081,9
. dont emprunts EPIC BPI-Groupe	1 621,5	1 624,4
Titres donnés en pension livrée à terme	5,6	22,6
Dettes rattachées	18,1	19,4
Avance d'actionnaire de l'Etat	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	0,0	0,0
Total des dettes envers la clientèle	2 568,5	2 577,0

Ventilation des Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	2013	2012
Courant	439,8	419,4
Non courant	2 128,7	2 157,6
Total	2 568,5	2 577,0

6.16 Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Emissions obligataires	7 993,9	4 243,2
<i>Emprunt obligataire OSEO 1995 PIBOR échéance 20/11/15</i>	61,0	61,0
<i>EMTN (*) 2011</i>	1 200,0	1 200,0
<i>EMTN (*) 2012</i>	2 613,9	2 613,9
<i>EMTN (*) 2013</i>	3 770,0	0,0
<i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i>	-24,3	-31,7
<i>FCT Proximité PME décembre 2010 Euribor</i>	186,7	200,0
<i>FCT Proximité PME mars 2011 Euribor</i>	186,6	200,0
Titres de créances négociables	1 394,2	1 293,4
Dettes rattachées	54,1	36,0
Total des dettes représentées par un titre	9 442,2	5 572,6

(*) En complément de l'emprunt obligataire PIBOR échéance 20/11/2015 de 61 millions d'euros, l'encours des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de Bpifrance Financement s'élève à 7 584 millions d'euros au 31 décembre 2013. La mise à jour du 3 juin 2013 du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) porte à 20 milliards d'euros le plafond de ce programme dont les émissions bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-Groupe et de la notation Aa1 au 31 décembre 2013, accordée par l'agence Moody's.

**Ventilation des Dettes représentées par un titre
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	1 527,4	1 328,9
Non courant	7 914,8	4 243,7
Total	9 442,2	5 572,6

**6.17 Dépréciations et provisions****Provisions**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Provisions pour risques de crédit	2,9	3,1
Provisions pour restructuration	2,5	2,7
Provisions pour autres engagements sociaux	15,1	15,1
Juste valeur des garanties données	1 352,9	1 424,8
Engagements hors-bilan innovation	263,0	296,1
Autres	24,2	18,0
Total des provisions	1 660,6	1 759,8

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépréciations et Provisions au 31/12/12	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/13	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	2 170,4	852,7	527,7	237,1	-62,5	2 195,8	260,4	17,1	6,0	-75,7
- <i>Dépréciations pour créances douteuses</i>	277,9	55,0	18,3	15,4	8,1	307,3	0,0	8,0	5,5	-39,2
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	226,7	43,4	2,3	14,9	-4,1	248,8	0,0	6,0	2,3	-44,8
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	49,9	11,5	15,5	0,5	12,2	57,6	0,0	2,0	3,2	5,2
. Opérations sur titres	1,2	0,0	0,5	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,5
. Débiteurs divers	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1
- <i>Provisions pour risques de crédit</i>	3,1	784,7	460,9	221,7	-102,3	2,9	332,3	9,1	0,5	-0,1
- <i>Juste valeur des garanties</i>	1 424,8	-71,9	0,0	0,0	0,0	1 352,9	-71,9	0,0	0,0	0,0
- <i>Dépréciations collectives</i>	464,6	84,9	48,5	0,0	31,7	532,7	0,0	0,0	0,0	-36,4
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	18,0	7,1	0,8	0,1	0,0	24,2				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	706,2	72,1	72,1	0,0	-42,3	663,9				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	296,1	0,0	23,5	0,0	-9,6	263,0				
Autres provisions	17,8	2,8	0,5	2,5	0,0	17,6				
- Provisions pour restructuration	2,7	0,5	0,0	0,7	0,0	2,5				
- Provisions pour engagements sociaux	15,1	2,3	0,5	1,8	0,0	15,1				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

6.18 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	276,0	206,2
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	77,9	58,5
FUI (Fonds Unique Interministériel)	88,3	86,4
Aides sur financement partenaires	291,7	295,5
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	28,4	14,5
PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité)	173,9	247,2
Filières stratégiques	68,8	43,1
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 005,0	951,4

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)

Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2012	951,4
Dotations 2013 (solde net)	389,8
Subventions	-246,9
Provisions, pertes et constats d'échec	-91,1
Produits et charges financiers	-1,2
Produits divers	7,3
Expertises et charges diverses	-4,3
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2013	1 005,0

6.19 Fonds de garantie publics

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Fonds de réserve	875,8	888,2
AFT (Agence France Trésor)	989,5	852,5
CDC	7,5	24,3
Actifs cantonnés	13,7	24,6
Autres Fonds	108,4	105,0
Fonds Bpifrance Régions	301,6	264,6
Total des fonds de garantie publics	2 296,5	2 159,2

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)

Fonds de garantie publics au 31/12/2012	2 159,2
Dotations aux fonds de garantie 2013 (solde net)	306,5
Remboursements des fonds de garantie	-16,5
Commissions de garantie	80,5
Produits financiers et récupérations	28,5
Coût du risque	-260,6
Actualisation des provisions	-1,1
Fonds de garantie publics au 31/12/2013	2 296,5

6.20 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	2013	2012
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0,0	0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,6	14,7
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes subordonnées	14,6	14,7

Ventilation des Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	2013	2012
Courant	14,3	14,3
Non courant	0,3	0,4
Total	14,6	14,7

6.21 Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	2013 (1)			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	72,9	72,9
- Obligations et autres titres à revenu fixe			2,0	2,0
- Actions et autres titres à revenu variable			70,9	70,9
Instruments dérivés de couverture	0,0	367,1	0,0	367,1
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		367,1		367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	106,0	60,0	52,8	218,8
- Titres de créances négociables		60,0		60,0
- Obligations d'Etat	104,8			104,8
- Autres obligations	1,2			1,2
- Actions et autres titres à revenu variable			52,8	52,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit		460,3		460,3
Prêts et créances sur la clientèle		19 684,2		19 684,2
Opérations de location financement et assimilées		5 528,6		5 528,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 839,2	127,0	0,0	6 966,2
- Titres de créances négociables	92,2	127,0		219,2
- Obligations d'Etat	6 428,3			6 428,3
- Autres obligations	318,7			318,7
Immeubles de placement		15,4		15,4
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	5,0	0,0	5,0
- Instruments dérivés de cours de change		5,0		5,0
Instruments dérivés de couverture	0,0	432,2	0,0	432,2
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		432,2		432,2
Dettes envers les établissements de crédit		11 479,3		11 479,3
Dettes envers la clientèle		2 739,5		2 739,5
Dettes représentées par un titre	9 085,1	373,3		9 458,4

(1) : les nouvelles informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur sont d'application prospective au 1er janvier

(en millions d'euros)	2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,6	80,9	81,5
- Obligations et autres titres à revenu fixe			2,0	2,0
- Actions et autres titres à revenu variable		0,6	78,9	79,5
Instruments dérivés de couverture	0,0	503,9	0,0	503,9
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		503,9		503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	107,2	313,8	51,0	472,0
- Titres de créances négociables		312,2		312,2
- Obligations d'Etat	107,2			107,2
- Autres obligations		1,6		1,6
- Actions et autres titres à revenu variable			51,0	51,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit				395,3
Prêts et créances sur la clientèle				16 099,9
Opérations de location financement et assimilées				5 113,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				5 848,8
Immeubles de placement				15,4
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	5,1	0,0	5,1
- Instruments dérivés de cours de change		5,1		5,1
Instruments dérivés de couverture	0,0	593,4	0,0	593,4
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		593,4		593,4
Dettes envers les établissements de crédit				10 387,0
Dettes envers la clientèle				2 709,6
Dettes représentées par un titre				5 572,6

Aucun transfert significatif entre niveaux de juste valeur n'est intervenu sur l'exercice.

6.22 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	2013	2012
Actif	1,6	1,6
Passif	21,5	24,4

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

- **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

7.1 Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	3,0	27,4
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,1
Crédits de trésorerie	29,5	22,6
Crédits à moyen et long terme	274,3	223,4
Crédits divers	278,1	261,8
Créances subordonnées	6,6	5,9
Variation des commissions de garantie futures actualisées	3,3	22,9
Sous total opérations avec la clientèle	591,9	536,7
Opérations de location financement		
Loyers	936,4	887,4
Dotations aux amortissements	-678,3	-632,9
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-90,0	-78,4
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-10,5	-8,5
Autres produits	97,6	97,3
Sous total opérations de location-financement	255,2	264,9
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	1,3	67,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	152,0	187,0
Plus-value de cession de titres adossés aux fonds de garantie (*)	0,0	214,3
Dérivés de couverture	173,2	203,9
Sous total opérations sur instruments financiers	326,5	673,0
Autres intérêts et produits assimilés	2,5	0,4
Total des intérêts et produits assimilés	1 179,1	1 502,4

(*) Suite au reclassement d'une partie d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance en actifs financiers disponibles à la vente, intervenue au 30 juin 2012, l'ex OSEO a procédé, en octobre 2012, à sa cession pour un prix de 2 875,5 millions d'euros correspondant à une valeur comptable de 2 661,2 millions d'euros soit une plus-value de 214,3 millions d'euros.

Intérêts et charges assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	-158,2	-195,6
Opérations avec la clientèle	-162,7	-165,8
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-79,9	-97,0
Opérations de location financement		
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-92,7	-96,4
Sous-total opérations de location financement	-92,7	-96,4
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-138,7	-74,4
Dettes subordonnées	0,0	-0,2
Dérivés de couverture	-193,5	-248,5
Sous-total opérations sur instruments financiers	-332,2	-323,1
Autres intérêts et charges assimilées	-24,4	-298,8
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie (*)</i>	-18,8	-274,6
Total des intérêts et charges assimilées	-770,2	-1 079,7

(*) Suite au reclassement d'une partie d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance en actifs financiers disponibles à la vente, intervenue au 30 juin 2012, l'ex OSEO a procédé, en octobre 2012, à sa cession pour un prix de 2 875,5 millions d'euros correspondant à une valeur comptable de 2 661,2 millions d'euros soit une plus-value de 214,3 millions d'euros.

7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	-2,3	0,8
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	0,9	0,9
Couverture individuelle (inefficacité)	0,4	0,6
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,0	0,0
Autres	0,5	0,3
Résultat net des opérations de change	0,0	0,0
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1,4	1,7

7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dividendes	0,4	0,9
Résultats de cession	5,5	4,8
Plus-values de cession	5,5	4,7
Moins-values de cession	-0,3	-3,3
Reprises de dépréciation	0,3	3,4
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-1,3	-1,1
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4,6	4,6

7.4 Produits et charges des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	17,3	35,1
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	33,0	37,7
Charges refacturées	3,2	2,5
Immeubles de placement	2,2	2,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	6,3	5,1
Plus-value de cession sur stocks	1,9	2,4
Autres produits	31,5	36,0
Total des produits des autres activités	95,4	120,9
Charges		
Subventions versées pour compte de partenaires	-13,5	-28,6
Subventions versées sur fonds propres	0,1	0,1
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-3,3	-5,9
Immeubles de placement	-0,3	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,3	-0,3
Moins-value de cession sur stocks	-8,0	-6,4
Autres charges	-10,3	-16,5
Total des charges des autres activités	-35,3	-57,6

7.5 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Charges de personnel	-164,2	-162,5
Impôts et taxes	-22,8	-23,6
Autres charges d'exploitation	-87,9	-83,4
Coûts liés aux restructurations	-0,5	-1,3
Total des charges générales d'exploitation	-275,4	-270,8

7.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotations aux amortissements	-21,9	-18,9
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des	-21,9	-18,9

7.7 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	2013				2012
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-36,7	-36,4	8,5	-64,6	-61,1
Pertes non provisionnées	-8,0	0,0	-9,1	-17,1	-9,1
Récupérations des créances amorties	5,5	0,0	0,5	6,0	5,5
Total coût du risque	-39,2	-36,4	-0,1	-75,7	-64,7

7.8 Impôts

Impôt sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Impôt sur les sociétés	-28,1	-40,7
Impôts différés	-19,8	-11,6
Total de l'impôt sur les bénéfices	-47,9	-52,3

Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Résultat net part du groupe	58,7	98,1
Résultat net part des minoritaires	1,3	2,0
Charge nette d'impôt comptabilisée	47,9	52,3
Résultat avant impôt (A)	107,9	152,4
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	37,1	52,5
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-0,5	-1,5
Autres différences permanentes	-1,2	-1,7
Consommation ou création des déficits reportables	0,0	1,4
Contribution exceptionnelle 5% pour 2011 et 2012	0,0	2,0
Contribution exceptionnelle 10,7% pour 2013 et 2014	13,6	0,0
Autres éléments	-1,1	-0,4
Total des éléments en rapprochement (D)	10,8	-0,2
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	47,9	52,3

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont Bpifrance Financement, établissement de crédit agréé, les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché et de change : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.
- Les risques opérationnels.

D'une manière générale, les différents départements et filiales de Bpifrance Financement exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées pour la société : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières. Les fonctions de contrôle permanent et périodique vérifient le respect des procédures et instructions.

La filière Risques de Bpifrance Financement s'articule autour :

- d'une coordination par la direction du Contrôle Permanent - Risques (les directions métiers assurant la maîtrise opérationnelle des risques),
- d'un Comité des Risques, en charge de la surveillance globale des risques du Groupe.

Le Comité des Risques a pour rôle de s'assurer de l'existence d'un dispositif de limites adapté, de veiller au respect des limites et de leur révision périodique et d'évaluer le niveau des risques encourus. Le Comité des Risques regroupant l'Organe Exécutif ainsi que les principales fonctions en charge de la mesure et de la maîtrise des risques se réunit trimestriellement.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2 Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la Direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des engagements procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de Réseau et dont la décision relève du Comité des Engagements.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours, des accords notifiés non encore utilisés (que le contrat soit signé ou non) et des accords internes non encore notifiés.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants responsables.

Limites par groupe bénéficiaire

La première limite est globale et concerne tous les engagements sur un même groupe bénéficiaire. Elle est exprimée en montant net après prise en compte des contre-garanties bancaires et est fixée en fonction de la notation du groupe bénéficiaire par un pourcentage des fonds propres de Bpifrance Financement.

A l'intérieur de la limite ci-dessus, il est fixé des limites particulières relatives à certains groupes de produits au niveau de chaque groupe bénéficiaire.

En matière de garantie, la capacité d'intervention de chaque fonds constitue également une limite. Celle-ci est directement suivie par la Direction Capitaux et Bilan.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Engagements dans son suivi sectoriel.

Elle est déterminée par rapport à un poids relatif dans l'encours brut de Bpifrance Financement en financement Moyen Long Terme (MLT) et Court Terme (CT) et est fonction du degré de risque estimé, à dire d'expert, par la Direction des Engagements, pour chaque secteur (risque faible, modéré ou fort).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Engagements qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants responsables lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90% de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants responsables.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité des Risques et revues au moins une fois par an. Une présentation annuelle est faite au Comité d'Audit et des Risques.

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée mensuellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité des Risques.

Contrôles de second niveau

Le contrôle a posteriori (de second niveau) de toutes les décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la direction du Contrôle Permanent Risques.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement



(financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant en 2013, 36 % de l'encours MLT et 22 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au Comité des Risques.

Cette analyse fait l'objet d'une présentation annuelle au Comité d'Audit et des Risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le Domaine « Supports et Process » au sein de la Direction des Engagements en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction Capitaux et Bilan est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre depuis 2009.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis du Contrôleur Permanent Risques, soumis pour validation aux Dirigeants responsables qui décident du déploiement opérationnel des modèles.

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision quadrimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur de la Gestion Clients ou son représentant, du Directeur du Contentieux, du Responsable de service opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- Les opérations de placement des fonds de garantie,
- Les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- Les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67% pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

1°) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risque de Contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers « Financement » et « Garantie ».

2°) Une limite en durée d'engagements définie par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction des Opérations Financières rend compte des limites et de leur utilisation et établit quotidiennement un compte rendu des éventuels entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Opérations Financières, de la Direction Capitaux et Bilan, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction Générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du Comité Financier.

8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	72,9	81,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	367,1	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	218,8	472,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	460,0	394,5
Prêts et créances envers la clientèle	18 829,9	15 557,0
Opérations de location financement	5 289,1	4 821,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 634,1	5 349,3
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	11 819,0	12 079,5
Octroi de lignes de crédits irrévocables	4 238,7	3 911,3
Total	47 929,6	43 170,8

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance Financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de

reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

<i>(en millions d'euros)</i>	2013				2012			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	11 972,1	1 899,8	4 958,0	18 829,9	9 849,7	900,2	4 807,1	15 557,0
Octroi de lignes de crédits irrévocables	1 495,1	1 879,8	20,1	3 395,0	1 269,9	1 746,1	10,1	3 026,1

<i>(en millions d'euros)</i>	2013			2012		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	3 740,0	1 549,1	5 289,1	3 380,4	1 441,4	4 821,8
Octroi de lignes de crédits irrévocables	481,2	362,5	843,7	464,4	420,8	885,2

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	2013					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	1 813,2	3 346,2	12 423,3	590,4	656,8	18 829,9
PLMT	1 665,0	3 017,0	6 413,8	241,2	635,1	11 972,1
FCT	148,2	329,2	1 052,6	349,2	20,6	1 899,8
Autres	0,0	0,0	4 956,9 *	0,0	1,1	4 958,0
Opérations de location financement	1 038,7	2 604,5	1 199,1	54,0	392,8	5 289,1
CBI	618,7	2 040,3	692,8	30,4	357,8	3 740,0
CBM	420,0	564,2	506,3	23,6	35,0	1 549,1
Total	2 851,9	5 950,7	13 622,4	644,4	1 049,6	24 119,0

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 4 943,4 millions €.

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	2012					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	2 332,2	2 911,2	8 900,1	616,9	796,6	15 557,0
PLMT	2 246,8	2 716,1	3 766,9	326,0	793,9	9 849,7
FCT	85,4	195,0	327,3	290,9	1,6	900,2
Autres	0,0	0,1	4 805,9 *	0,0	1,1	4 807,1
Opérations de location financement	917,8	2 397,0	1 076,5	62,6	367,9	4 821,8
CBI	524,2	1 879,9	604,0	36,3	336,0	3 380,4
CBM	393,6	517,1	472,5	26,3	31,9	1 441,4
Total	3 250,0	5 308,2	9 976,6	679,5	1 164,5	20 378,8

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 4 780,5 millions €.

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	2013					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 162,5	2 408,9	5 191,1	832,9	1 223,6	11 819,0

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	2012					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 225,6	2 548,9	5 226,5	851,9	1 226,6	12 079,5

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)	2013					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,7	70,2	2,0	0,0	72,9
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	367,1	0,0	0,0	0,0	367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	104,8	72,3	14,4	27,3	0,0	218,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	460,0	0,0	0,0	0,0	460,0
Prêts et créances envers la clientèle	4 950,7	0,0	0,0	13 709,5	169,7	18 829,9
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	11 806,8	165,3	11 972,1
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	1 898,9	0,9	1 899,8
<i>Autres</i>	4 950,7	0,0	0,0	3,8	3,5	4 958,0
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	5 289,1	0,0	5 289,1
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	3 740,0	0,0	3 740,0
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 549,1	0,0	1 549,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 212,9	413,9	7,3	0,0	0,0	6 634,1
Total	11 268,4	1 314,0	91,9	19 027,9	169,7	31 871,9

(en millions d'euros)

Type de contrepartie/émetteur	2012					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,6	0,0	80,9	0,0	81,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	503,9	0,0	0,0	0,0	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	107,2	322,4	6,6	35,8	0,0	472,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	394,5	0,0	0,0	0,0	394,5
Prêts et créances envers la clientèle	4 786,4	0,0	0,0	10 580,4	190,2	15 557,0
PLMT	0,0	0,0	0,0	9 663,6	186,1	9 849,7
FCT	0,0	0,0	0,0	900,2	0,0	900,2
Autres	4 786,4	0,0	0,0	16,6	4,1	4 807,1
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	4 821,8	0,0	4 821,8
CBI	0,0	0,0	0,0	3 380,4	0,0	3 380,4
CBM	0,0	0,0	0,0	1 441,4	0,0	1 441,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 839,9	492,6	16,8	0,0	0,0	5 349,3
Total	9 733,5	1 714,0	23,4	15 518,9	190,2	27 180,0

(en millions d'euros)

Type de contrepartie/émetteur	2013					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	323,1	11 495,9	11 819,0

(en millions d'euros)

Type de contrepartie/émetteur	2012					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	315,6	11 763,9	12 079,5

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	2013				2012			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	459,6	0,4	0,0	460,0	394,5	0,0	0,0	394,5
Prêts et créances envers la clientèle	18 250,8	479,8	99,3	18 829,9	15 318,8	144,8	93,4	15 557,0
PLMT	11 549,7	328,7	93,7	11 972,1	9 695,7	71,8	82,2	9 849,7
FCT	1 745,6	151,1	3,1	1 899,8	818,5	73,0	8,7	900,2
Autres	4 955,5	0,0	2,5	4 958,0	4 804,6	0,0	2,5	4 807,1
Opérations de location financement	5 101,3	170,1	17,7	5 289,1	4 602,6	191,7	27,5	4 821,8
CBI	3 588,0	146,4	5,6	3 740,0	3 204,2	161,7	14,5	3 380,4
CBM	1 513,3	23,7	12,1	1 549,1	1 398,4	30,0	13,0	1 441,4
Total	23 811,7	650,3	117,0	24 579,0	20 315,9	336,5	120,9	20 773,3

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2013						
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement	
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM
Sans risque (1)	0,0	0,0	4950,7	4 950,7	0,0	0,0	0,0
Risque faible	6 525,3	522,4	0,0	7 047,7	1 797,5	846,6	2 644,1
Risque moyen	3 319,6	865,7	0,0	4 185,3	1 117,7	505,7	1 623,4
Risque élevé	239,4	325,7	0,0	565,1	136,4	80,9	217,3
Non noté	1 465,4	31,8	4,8	1 502,0	536,4	80,1	616,5
Total des prêts et créances sains	11 549,7	1 745,6	4 955,5	18 250,8	3 588,0	1 513,3	5 101,3

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

(en millions d'euros)

		2012					
Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	4786,4	4 786,4	0,0	0,0	0,0
Risque faible	4 963,1	148,3	0,0	5 111,4	1 590,3	750,1	2 340,4
Risque moyen	2 921,8	537,3	0,0	3 459,1	1 125,3	528,6	1 653,9
Risque élevé	485,6	117,2	0,0	602,8	151,3	52,4	203,7
Non noté	1 325,2	15,7	18,2	1 359,1	337,3	67,3	404,6
Total des prêts et créances sains	9 695,7	818,5	4 804,6	15 318,8	3 204,2	1 398,4	4 602,6

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)

		2013				
Notation	Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
		Aaa	0,0	0,0	0,0	110,1
Aa3 à Aa1	0,0	0,0	105,1	21,0	6 430,7	6 556,8
A3 à A1	0,0	0,0	60,5	255,7	93,3	409,5
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	72,9	72,9	53,2	183,3	0,0	309,4
Total des actifs sains	72,9	72,9	218,8	460,0	6 634,1	7 385,8

(en millions d'euros)

		2012				
Notation	Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
		Aaa	0,0	0,0	0,0	181,5
Aa3 à Aa1	0,0	0,0	107,2	1,6	4 873,1	4 981,9
A3 à A1	0,0	0,0	313,0	216,7	294,7	824,4
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	81,5	81,5	47,8	176,2	0,0	305,5
Total des actifs sains	81,5	81,5	468,0	394,5	5 349,3	6 293,3

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

	2013				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Prêts et créances envers la clientèle	192,9	45,7	43,4	197,8	479,8
<i>PLMT</i>	179,1	41,3	38,5	69,8	328,7
<i>FCT</i>	13,8	4,4	4,9	128,0	151,1
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	55,5	18,4	13,6	82,6	170,1
<i>CBI</i>	51,5	17,0	8,3	69,6	146,4
<i>CBM</i>	4,0	1,4	5,3	13,0	23,7
Total	248,4	64,5	57,0	280,4	650,3

	2012				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	20,0	13,1	21,5	90,2	144,8
<i>PLMT</i>	12,5	11,4	18,4	29,5	71,8
<i>FCT</i>	7,5	1,7	3,1	60,7	73,0
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	68,3	21,1	15,0	87,3	191,7
<i>CBI</i>	56,9	18,7	9,2	76,9	161,7
<i>CBM</i>	11,4	2,4	5,8	10,4	30,0
Total	88,3	34,2	36,5	177,5	336,5

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2013																
Secteurs d'activité	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
	Montant brut	Montant net	PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	53,6	14,4	2,2	0,2	0,0	0,0	55,8	14,6	7,1	0,8	5,0	2,1	12,1	2,9
Industrie	0,0	0,0	64,3	20,1	3,9	1,4	0,0	0,0	68,2	21,5	24,7	3,5	17,0	6,4	41,7	9,9
Services	0,0	0,0	183,1	54,7	4,4	0,4	1,7	1,4	189,2	56,5	7,7	0,9	7,9	3,1	15,6	4,0
BTP	0,0	0,0	12,2	3,5	13,4	1,1	0,0	0,0	25,6	4,6	0,3	0,0	1,2	0,4	1,5	0,4
Tourisme	0,0	0,0	8,0	1,0	0,0	0,0	1,3	1,1	9,3	2,1	4,1	0,4	0,3	0,1	4,4	0,5
Total	0,0	0,0	321,2	93,7	23,9	3,1	3,0	2,5	348,1	99,3	43,9	5,6	31,4	12,1	75,3	17,7

2012																
Secteurs d'activité	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
	Montant brut	Montant net	PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	51,6	14,8	2,5	0,3	0,0	0,0	54,1	15,1	6,0	2,4	4,6	1,6	10,6	4,0
Industrie	0,0	0,0	77,6	22,0	4,2	2,3	0,1	0,1	81,9	24,4	21,5	7,8	20,1	6,2	41,6	14,0
Services	0,0	0,0	120,7	34,5	4,8	1,0	1,7	1,3	127,2	36,8	6,7	2,6	12,1	4,5	18,8	7,1
BTP	0,0	0,0	20,3	5,8	17,0	5,1	0,0	0,0	37,3	10,9	0,4	0,2	1,7	0,5	2,1	0,7
Tourisme	0,0	0,0	18,2	5,1	0,0	0,0	1,4	1,1	19,6	6,2	3,9	1,5	0,4	0,2	4,3	1,7
Total	0,0	0,0	288,4	82,2	28,5	8,7	3,2	2,5	320,1	93,4	38,5	14,5	38,9	13,0	77,4	27,5

Compensation des actifs et des passifs financiers

	2013					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>						
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	367,1	-	367,1	270,8	105,5	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	432,2	-	432,2	270,8	153,0	8,4
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	4 277,9	-	4 277,9	-	41,5	4 236,4

	2012					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>						
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	503,9	-	503,9	367,1	136,7	0,1
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	593,4	-	593,4	367,1	224,2	2,1
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	3 645,9	-	3 645,9	-	39,2	3 606,7

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur opérations de crédit avec la clientèle (hors activité innovation) est mesuré par le montant des sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonné au montant restant dû. Certaines sûretés de type hypothèques, nantissements et cessions de créances, notamment, ne sont pas comprises dans ce montant.

Le montant des sûretés s'élève à 7 506 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 6 470 millions d'euros au 31 décembre 2012.

8.5 Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis Bpifrance Financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par Bpifrance Financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, Bpifrance Financement n'a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière réunissant les membres du comité exécutif et les responsables concernés examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Bpifrance Financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM de la Direction des capitaux et du bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2012.

<i>(en millions d'euros)</i>	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2013		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2013	-6,0	6,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2013	-9,5	-8,9
31 décembre 2012		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2012	1,0	-1,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2012	-80,5	82,8

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, Bpifrance Financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre 2013, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0.009 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.



Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité ALM. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière de Bpifrance Financement consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation de Bpifrance Financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité ALM réunissant les membres du Comité Exécutif et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM de la Direction des capitaux et du bilan.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble de Bpifrance Financement
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction des Capitaux et du Bilan ;

8.6.4. Sources de refinancement

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Bpifrance Financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Bpifrance Financement dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. Par ailleurs, Bpifrance Financement nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, Bpifrance Financement dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement, qui est doté par CDC Entreprises ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Idf, UIMM, textile, GL.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures de Bpifrance Financement. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier financement garantie rapporte au Comité d'audit Bpifrance Financement. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc AFT, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance Financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2013						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	17 264	-19 309	-8	-1 458	-612	-7 836	-9 395
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	8 018	-9 157	0	-2	-149	-3 509	-5 497
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	6 906	-7 712	0	-1 440	-385	-3 485	-2 402
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 340	-2 440	-8	-16	-78	-842	-1 496
Remboursement des refinancements court terme	5 891	-5 988	-225	-4 905	-858	0	0
Comptes ordinaires	225	-225	-225	0	0	0	0
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 394	-1 398	0	-722	-676	0	0
Titres donnés en pension livrée	4 272	-4 365	0	-4 183	-182	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		-2	0	0	0	0	-2
Dérivés hors couverture: flux entrants		33	0	6	5	22	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-28	0	-7	-21	0	0
Dérivés de couverture: flux entrants		45	0	0	0	22	22

Flux annuels (en millions d'euros)	2012						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	13 062	-10 891	-42	-54	-211	-4 518	-6 065
Livret de Développement Durable	4 744	-5 349	0	-37	-36	-2 592	-2 684
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	3 879	-471	0	0	-23	-447	0
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 950	-3 370	0	-8	-133	-891	-2 338
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 490	-1 702	-42	-8	-19	-589	-1 043
Remboursement des refinancements court terme	5 156	-5 324	-239	-4 711	-373	-1	0
Comptes ordinaires	159	-159	-159	0	0	0	0
Emprunts JJ	80	-80	-80	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 294	-1 354	0	-980	-373	-1	0
Titres donnés en pension livrée	3 623	-3 731	0	-3 731	0	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants	0	-3	0	0	0	0	-3
Dérivés hors couverture: flux entrants	6	57	0	7	0	50	0
Dérivés de couverture: flux sortants	0	-58	0	-26	-18	-14	0
Dérivés de couverture: flux entrants	20	3	0	0	0	0	3

Les engagements de financement donnés de 4,8 milliards d'euros à fin 2013 contre 3,9 milliards à fin 2012 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (11,8 milliards d'euros à fin 2013 contre

12,1 milliards d'euros à fin 2012) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance Financement dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

● **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1 Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote.

9.2 Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe ne détient pas de participations dans des filiales ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

(en millions d'euros)	2013	2012
Valeur comptable globale	6,4	5,4
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	1,5	0,7
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Résultat global	1,5	0,7

9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

L'ensemble des intérêts que Bpifrance Financement détient dans des entités structurées non consolidées sont des structures de capital-investissement organisées en plusieurs fonds et compartiments. Ces structures, financées par Bpifrance et ses partenaires, représentent globalement 186,5 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2013 (190,5 millions d'euros au 31 décembre 2012) majoritairement présentées à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	2013	2012
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	74,3	81,7
Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	AFS & JVR	AFS & JVR
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (1)	74,3	81,7
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	0,0	0,0

(1) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

- **Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations**

10.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2013	2012
Salaires et traitements	-97,8	-100,5
Autres charges sociales	-36,6	-37,1
Charges fiscales	-9,6	-9,0
Charges de retraite à cotisations définies	-10,7	-10,6
Charges de retraite à prestations définies	-1,8	0,0
Intéressement et participation	-7,7	-6,5
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	0,0	1,2
Total des charges de personnel	-164,2	-162,5

10.2 Effectif moyen

L'effectif moyen payé, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 677 agents en 2013 (contre 1 655 en 2012), dont 82 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26 694 jours à fin décembre 2013.

10.3 Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à l'amendement de juin 2011 de la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance Financement contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Bpifrance Financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise avec plafonnement à 6 mois de salaire brut et liquidés au départ à la retraite.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance Financement à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en millions d'euros)

	2013	en %	2012	en %
OPCVM				
Monétaire	2,3	10%	3,1	14%
Actions	2,5	12%	2,9	14%
Obligations	17,1	78%	15,3	72%
Solde	21,9	100%	21,2	100%

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les hypothèses de départ à la retraite sont estimées en fonction de l'âge du salarié : 5% des salariés concernés auraient moins de 60 ans, 35% auraient entre 60 ans et 62 ans, 55% auraient entre 62 ans et 65 ans et 5% auraient plus de 67 ans.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié :

	cadre	non cadre
Moins de 35 ans	7,60%	4,90%
Entre 35 et 44 ans	3,60%	0,60%
Entre 45 et 54 ans	1,00%	1,30%
55 ans et plus	1,40%	1,90%

Les taux d'actualisation retenus de 1,00 % (pour les congés de fin de carrière) et 2,50 % (pour les autres obligations), taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par Bpifrance Financement. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Bpifrance Financement estime à 1,4 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2014.



Au 31 décembre 2013, la durée moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 10,6 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 12,9 ans pour les frais de santé (respectivement 10,6 ans et 13,2 ans en 2012).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de 1,2 millions d'euros alors qu'une baisse de 0,5% conduirait à une hausse de l'engagement de 1,3 million d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi <i>(en millions d'euros)</i>	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2013		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	22,6	20,7	2,0	2,4	1,5	26,5	20,7	5,8
Impacts en compte de résultat	0,4	0,5	0,9	0,1	0,7	1,2	0,5	1,7
- Coût des services rendus au cours de la période	0,9	-	0,9	-	0,1	1,0	-	1,0
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,6	0,5	0,1	0,1	0,0	0,7	0,5	0,2
- Coût des services passés	-	-	-	-	0,5	0,5	-	0,5
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur (*)	-	1,9	1,9	-	-	-	1,9	1,9
- Cotisation au régime du participant (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	1,9	1,9	-	0,2	0,3	2,4	1,9	0,5
- Ecart actuariel (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	-	n/a	0,0	0,0	n/a	0,0
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	1,4	0,7	0,7	0,0	-	1,4	0,7	0,7
- Ecart actuariel	1,4	0,7	0,7	0,0	n/a	1,4	0,7	0,7
> dont écart actuariel sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	1,2	0,7	0,5	0,0	n/a	1,2	0,7	0,5
> dont écart actuariel sur ajustements des hypothèses financières	0,2	-	0,2	-	n/a	0,2	-	0,2
- Rendement des actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	23,6	21,9	1,7	2,3	0,8	26,7	21,9	4,8



Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2012		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde d'ouverture	20,6	18,2	2,4	2,4	1,9	25,0	18,2	6,8
Impacts en compte de résultat	0,6	0,7	- 1,4	0,1	0,5	1,2	0,7	- 1,9
- Coût des services rendus au cours de la période	0,8	-	0,8	-	0,1	0,9	-	0,9
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,7	0,5	0,2	0,1	0,1	0,8	0,5	0,4
- Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur (*)	-	2,4	- 2,4	-	-	-	2,4	- 2,4
- Cotisation au régime du participant (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	2,1	2,1	-	0,2	0,5	2,8	2,1	0,7
- Ecart actuariel (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	0,2	0,2	n/a	0,2
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	2,6	1,8	0,9	0,1	-	2,8	1,8	1,0
- Ecart actuariel	2,6	1,8	0,9	0,1	n/a	2,8	1,8	1,0
> dont écart actuariel sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	0,6	1,8	- 1,2	0,0	n/a	0,6	1,8	- 1,2
> dont écart actuariel sur ajustements des hypothèses financières	2,0	-	2,0	0,2	n/a	2,2	-	2,2
- Rendement des actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	22,6	20,7	1,9	2,4	1,5	26,5	20,7	5,8

Effet de l'application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19 "avantages du personnel"

Suite à l'amendement d'IAS 19 le bilan d'ouverture de Bpifrance Financement n'a pas été retraité compte tenu des enjeux non significatifs. A titre indicatif, Bpifrance Financement présente les rubriques du bilan et compte de résultat qui auraient été impactées.

Ces impacts sont liés à la comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres (et non plus en résultat) et au remplacement du taux de rendement attendu des actifs du régime, par le taux d'actualisation retenu pour la dette (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Au bilan

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2011 avant amendement IAS 19	Impact	01/01/2012 retraité	31/12/2012 avant amendement IAS 19	Impact	31/12/2012 retraité
Capitaux propres	2 073,6		2 073,6	2 695,5		2 695,5
Capitaux propres part du Groupe	2 042,1		2 042,1	2 665,1		2 665,1
- Capital et réserves liées	1 161,3		1 161,3	1 700,2		1 700,2
- Réserves consolidées	761,7		761,7	849,5		849,5
- OCI	20,7	0,35	21,1	17,3	- 0,55	16,8
- Résultat	98,4	- 0,35	98,0	98,1	0,55	98,6
Intérêts minoritaires	31,5		31,5	30,4		30,4
- Réserves	27,6		27,6	28,4		28,4
- Résultat	3,9		3,9	2,0		2,0
		-			-	

Au compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2011 avant amendement IAS 19	Impact	01/01/2012 retraité	31/12/2012 avant amendement IAS 19	Impact	31/12/2012 retraité
Charges générales d'exploitation	- 245,5	- 0,54	- 246,0	- 270,8	0,84	- 270,0
Impôt sur les bénéfices	- 49,4	0,19	- 49,2	- 52,3	- 0,29	- 52,6
		- 0,35			0,55	

10.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 843 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

● **Note 11 - Information sectorielle**

Le groupe Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations.

2013	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	336,9	84,4	51,0	8,3	480,8
Frais généraux	-166,4	-61,4	-69,4	0,0	-297,2
Coût du risque	-76,4	0,6	0,0	0,0	-75,8
Résultat d'exploitation	94,2	23,6	-18,4	8,3	107,8

2012	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	347,6	104,8	47,3	6,4	506,1
Frais généraux	-161,9	-53,2	-74,6	0,0	-289,7
Coût du risque	-64,8	0,1	0,0	0,0	-64,7
Résultat d'exploitation	120,9	51,7	-27,3	6,4	151,7

(en millions d'euros)

Encours bruts	2013	2012
Cofinancement	18 058,1	15 377,1
Financement court terme	1 941,5	935,1
Aides au financement de l'innovation	614,9	645,4
Garanties données	11 819,0	12 079,5

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 2 296,5 millions d'euros en 2013 contre 2 173,7 millions d'euros en 2012.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 246,9 millions d'euros en 2013 contre 314,6 millions d'euros en 2012.

● **Note 12 - Engagements de financement et de garantie**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Engagements donnés	16 661,2	16 785,9
Engagements de financement de crédits	4 238,7	3 911,3
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	10,5	10,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	4 228,2	3 901,3
Engagements de financement d'aides à l'innovation	603,5	795,1
Engagements de garantie	11 819,0	12 079,5
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	17,3
<i>en faveur de la clientèle</i>	11 819,0	12 062,2
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	3 495,6	2 091,2
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	2 479,5	1 182,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	1 016,1	908,2
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	1,0

● **Note 13 - Autres informations**

13.1 Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance Financement sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC BPI-Groupe et la Caisse des Dépôts.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2013**Bilan**

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Prêts et avances	0,0	1,2	82,2	0,0	83,4
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	6,4	76,5	82,9
Autres créances	0,4	97,8	0,0	0,8	99,0
Total des actifs	0,4	99,0	88,6	77,3	265,3
Passif					
Dépôts	46,6	116,6	0,0	0,2	163,4
Emprunts à terme	0,0	5 469,3	0,0	0,0	5 469,3
Autres passifs	0,1	0,0	2,3	3,3	5,7
Total des passifs	46,7	5 585,9	2,3	3,5	5 638,4
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	12,2	0,0	22,2
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Total des charges dont :	0,1	194,3	0,0	2,5	196,9
Charges d'intérêts	0,0	194,3	0,0	0,0	194,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	2,5	2,5
Total des produits dont :	0,4	1,3	1,7	0,9	4,3
Produits d'intérêts	0,0	1,1	1,3	0,0	2,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,4	0,2	0,3	0,8	1,7
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2012**Bilan**

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Prêts et avances	0,0	1,6	60,3	0,0	61,9
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	5,4	83,9	89,3
Autres créances	42,4	26,2	0,0	1,0	69,6
Total des actifs	42,4	27,8	65,7	84,9	220,8
Passif					
Dépôts	95,9	0,0	0,0	0,2	96,1
Emprunts à terme	1 643,8	4 216,5	0,0	0,0	5 860,3
Autres passifs	0,3	0,0	0,0	6,9	7,2
Total des passifs	1 740,0	4 216,5	0,0	7,1	5 963,6
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Total des charges dont :	51,5	157,9	0,0	0,7	210,1
Charges d'intérêts	51,5	157,9	0,0	0,0	209,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7
Total des produits dont :	0,2	2,2	1,1	0,8	4,3
Produits d'intérêts	0,0	1,0	1,0	0,0	2,0
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,2	0,0	0,0	0,7	0,9
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres	0,0	1,2	0,0	0,1	1,3
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



13.2 Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)

	Mazars				KPMG Audit				Picarle - Ernst & Young			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Bpifrance Financement	332	300	73%	75%	332	300	90%	90%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	83	77	18%	19%	-	14	0%	4%	44	30	8%	6%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Bpifrance Financement	23	24	5%	6%	35	20	10%	6%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
S/TOTAL AUDIT	438	401	96%	100%	367	333	100%	100%	44	30	8%	6%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social												
- Bpifrance Financement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Autres												
- Bpifrance Financement	16	-	4%	0%	-	-	0%	0%	488	466	92%	94%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	16	-	4%	0%	-	-	0%	0%	488	466	92%	94%
TOTAL	454	401	100%	100%	367	333	100%	100%	532	495	100%	100%

9. COMPTES INDIVIDUELS

Bilan publiable de Bpifrance Financement

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales		173,5	115,0
Effets publics et valeurs assimilées	6	6 063,6	4 758,1
Créances sur les établissements de crédit	3	342,5	327,7
- A vue		192,9	223,6
- A terme		149,6	104,1
Opérations avec la clientèle	4	19 361,6	15 986,4
- Autres concours à la clientèle		18 891,6	15 460,9
- Comptes ordinaires débiteurs		470,0	525,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	372,4	665,8
Actions et autres titres à revenu variable	6	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	7	96,6	98,4
Parts dans les entreprises liées	7	81,6	1 079,8
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	5 047,8	4 604,1
Location simple	5	243,3	229,4
Immobilisations incorporelles	8	46,9	41,5
Immobilisations corporelles	8	12,8	11,7
Capital souscrit non versé		0,0	0,0
Actions propres		0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation	9	1 081,9	1 102,7
Autres actifs	10	1 161,5	1 091,7
Comptes de régularisation	11	362,7	221,8
TOTAL DE L'ACTIF		34 448,7	30 334,1

Bilan publiable de Bpifrance Financement

P A S S I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales		0,0	3,0
Dettes envers les établissements de crédit	12	11 162,5	10 827,5
- A vue		1,8	6,8
- A terme		11 160,7	10 820,7
Opérations avec la clientèle	13	2 959,1	3 015,5
- Autres dettes		2 959,1	3 015,5
. A vue		240,0	191,5
. A terme		2 719,1	2 824,0
Dettes représentées par un titre	14	9 123,1	5 204,3
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		1 395,4	1 293,9
- Emprunts obligataires		7 727,7	3 910,4
Autres passifs	15	2 328,5	2 864,8
Comptes de régularisation	16	1 273,0	962,0
Provisions	17	448,2	405,9
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	18	26,6	26,0
Fonds de garantie publics	19	3 073,0	3 035,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	20	1 835,7	1 787,8
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		235,2	235,2
Capitaux propres hors FRBG	21	1 983,8	1 967,1
- Capital souscrit		750,9	750,9
- Primes d'émission		729,1	729,1
- Primes de fusion		211,8	211,8
- Réserves		188,9	188,2
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		43,7	30,5
- Report à nouveau		46,6	43,8
- Résultat de l'exercice		12,8	12,8
TOTAL DU PASSIF		34 448,7	30 334,1

Hors-Bilan publiable de Bpifrance Financement

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	24		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		10,5	660,0
. Engagements en faveur de la clientèle		4 831,7	4 696,4
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	17,3
. Engagements d'ordre de la clientèle		11 278,3	11 579,0
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
Engagements reçus			
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		2 479,5	1 182,0
. Engagements reçus de la clientèle		0,0	0,0
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 198,1	2 750,2
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,0	1,0

Compte de résultat publiable de Bpifrance Financement

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	26	729,2	713,5
Intérêts et charges assimilées	27	-507,6	-479,1
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	947,3	900,5
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	-810,6	-812,0
Produits sur opérations de location simple	28	96,9	91,1
Charges sur opérations de location simple	29	-115,8	-110,9
Revenus des titres à revenu variable	30	1,5	1,7
Commissions (produits)	31	19,7	29,8
Commissions (charges)	31	-0,6	-0,5
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	0,0	0,0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	0,3	0,0
Autres produits d'exploitation bancaire	34	90,3	117,0
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-23,6	-45,6
PRODUIT NET BANCAIRE		427,0	405,5
Charges générales d'exploitation	36	-278,4	-273,2
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-18,6	-16,4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		130,0	115,9
Coût du risque	37	-80,2	-58,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		49,8	57,4
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	38	0,2	0,6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		50,0	58,0
Résultat exceptionnel		0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	41	-24,0	-38,9
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-13,2	-6,3
RESULTAT NET		12,8	12,8

Annexe Comptable

● NOTE 1 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	161
● NOTE 2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	171
● NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	172
● NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF	173
● NOTE 5 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE	175
● NOTE 6 - PORTEFEUILLE TITRES	175
● NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	177
● NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	180
● NOTE 9 - AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION	180
● NOTE 10 - AUTRES ACTIFS	181
● NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	181
● NOTE 12 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	182
● NOTE 13 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF	183
● NOTE 14 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	183
● NOTE 15 - AUTRES PASSIFS	184
● NOTE 16 - COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF	185
● NOTE 17 - PROVISIONS	185
● NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES, DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL	186
● NOTE 19 - FONDS DE GARANTIE PUBLICS	187
● NOTE 20 - RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION A L'INNOVATION	189
● NOTE 21 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	190
● NOTE 22 - CONTRE-VALEUR EN EUROS DES OPERATIONS EN DEVISES	190
● NOTE 23 - TABLEAU DE FLUX DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	191
● NOTE 24 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN	192
● NOTE 25 - OPERATIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	193
● NOTE 26 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	195
● NOTE 27 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	195
● NOTE 28 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE	195
● NOTE 29 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE	196
● NOTE 30 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	196
● NOTE 31 - COMMISSIONS	196
● NOTE 32 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	196
● NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	197
● NOTE 34 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	197
● NOTE 35 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	198
● NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	198
● NOTE 37 - COUT DU RISQUE	201
● NOTE 38 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	201
● NOTE 39 - PASSAGE ENTRE LE RESULTAT SOCIAL ET LE RESULTAT FINANCIER	202
● NOTE 40 - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS	202
● NOTE 41 - SITUATION FISCALE	203
● NOTE 42 - INFORMATION SECTORIELLE	203
● NOTE 43 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS	204
● NOTE 44 - EFFECTIFS	204
● NOTE 45 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION	204

● NOTE 1 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2000-03 modifié.

1.1 Présentation des comptes

● Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- Les créances subordonnées sont portées, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

● Compte de résultat

Conformément au règlement CRC n° 2000-03 modifié, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 26 à 41.

1.2 Principes et méthodes comptables

● Risque de crédit

Les opérations génératrices d'un risque de crédit sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03 modifié.

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque étant avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins, (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier) ;
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé.

Les événements qui conduisent au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme ;
- la résiliation du contrat ;
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle ;
- secteur d'activité ;
- grands types de contreparties.

Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, un système de notation interne est utilisé par Bpifrance Financement.

Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les dépréciations que Bpifrance Financement a estimées nécessaires à la couverture de risques potentiels relatifs à certains secteurs d'activité et celles qui sont affectées à des engagements de hors bilan sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées statistiquement en fonction des faits générateurs ayant déclenché le transfert en créances douteuses. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

Provisionnement collectif dynamique

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, Bpifrance Financement a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

Les contreparties pour lesquelles il n'existe aucune indication objective de dépréciation individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par Bpifrance Financement repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille. Le modèle d'estimation des provisions collectives est désormais basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut. Antérieurement, les provisions collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de perte par produit issus des pratiques de place.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan. A mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle**

Bpifrance Financement enregistre directement en résultat les indemnités des remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle, à la date de réalisation.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

Bpifrance Financement exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques «crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en «produits sur opérations de crédit-bail et assimilées». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 39 et 40.



- **Opérations sur instruments financiers**

Opérations de bilan

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en quatre portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché ;
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille ;
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Les gains, provenant des couvertures, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

Opérations de pension

Les opérations portant sur les titres en pension livrée sont enregistrées conformément au règlement CRBF n° 89-07 modifié.

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif. Ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors bilan

Ces opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRBF n° 88-02, n° 89-01 et n° 90-15 modifiés et du règlement CRC n° 2002-03 modifié.

Elles sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture¹) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts ;
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture²) sont comptabilisés prorata temporis.

¹ En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

² En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions de Bpifrance Financement au sens de l'article 2.1c du règlement CRBF n° 90-15 modifié. Sont



En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable. Les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire ;
 - les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.
- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

Participations, parts dans les entreprises liées

Les dispositions relatives à ces catégories de titres sont précisées par les règlements CRC n° 2000-02 et n° 2005-01 modifié.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise. Leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont enregistrées conformément au règlement CRC n° 2002-10.

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

- **Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation (cf. note 9) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 24) ;
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 19), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 20).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Fonds de garantie de l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 19.2 et 20.2, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique «ressources nettes d'intervention à l'innovation».



- **Fonds pour risques bancaires généraux**

En application du règlement CRBF n° 90-02 modifié, le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

- **Opérations en devises**

Les opérations réalisées en devises sont traitées conformément aux dispositions du règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

- **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Les commissions et frais de dossier pour des montants non significatifs ne donnent pas lieu à étalement.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus. La charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

Bpifrance Financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUXICONSEIL, AUXIFINANCES et la Compagnie Auxiliaire Bpifrance.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

- Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

- Régime à prestations définies

Les obligations, couvertes par un contrat d'assurance, sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en résultat conformément à la seconde méthode de la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Autres avantages à long terme

- Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

- Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins.

- Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.



Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié à partir de données statistiques historiques.

Le taux d'actualisation retenu de 2,50%, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

● **NOTE 2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

2.1 Faits significatifs de l'exercice

● **Constitution de Bpifrance**

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Les opérations d'apports ont été réalisées en date du 12 juillet 2013.

Au 31 décembre 2013 BPI-Groupe (Bpifrance) détient :

- 89,7 % du capital de Bpifrance Financement (ex SA OSEO) ;
- 100% du capital de CDCE-1 (société détenant 99,4% de Bpifrance Investissement - ex CDCE) ;
- 100% du capital de Bpifrance Participations (ex FSI).

Ainsi, l'actionnaire de référence de Bpifrance Financement devient Bpifrance qui a le statut de compagnie financière en lieu et place de l'EPIC BPI-Groupe. Le reste du capital est principalement détenu par les banques de la place.

● **Transmission universelle de patrimoine d'OSEO Industrie**

Dans ce contexte de restructuration du groupe, le Conseil d'Administration du 26 juin 2013 a autorisé la dissolution par transmission universelle de patrimoine sans liquidation d'OSEO Industrie, filiale à 100% de Bpifrance Financement, intervenue au cours du troisième trimestre 2013.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

● **NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes à vue et prêts au jour le jour	192,9	223,6
Comptes et prêts à terme	149,0	103,8
Prêts subordonnés	0,0	0,0
Créances douteuses		
. <i>Montant brut</i>	0,4	0,0
. <i>Dépréciations</i>	0,0	0,0
Montant net	0,4	0,0
Créances rattachées	0,2	0,3
Total (*)	342,5	327,7
(*) Dont prêts de refinancement de filiales ou participations	82,2	60,1

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	222,1	11,2	40,6	68,0
	341,9			

● NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(en millions d'euros)	2013	2012
Comptes ordinaires débiteurs	33,9	14,1
Crédits de trésorerie	1 762,9	831,6
Crédits à moyen et long terme (1)	7 822,9	6 870,6
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	2,8	3,2
Comptes ouverts auprès de l'Agence France Trésor	4 943,4	4 780,5
. A vue	436,1	511,4
. A terme	4 507,3	4 269,1
Autres crédits et prêts subordonnés	4 175,9	3 215,5
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	2,9	0,0
Créances douteuses		
. Montant brut (2)	826,7	463,4
. Dépréciations (3)	-124,8	-103,8
. Fonds de garantie affectés appelables (4)	-117,2	-116,9
Montant net	584,7	242,7
Créances rattachées	37,9	31,4
Total (5)	19 361,6	15 986,4
(1) Dont créances cédées venant en garantie d'emprunts contractés auprès de :		
- Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE)	57,3	89,2
- Fonds Proximité PME	447,3	474,3
La gestion de ces créances reste assurée par Bpifrance Financement		
(2) Avant déduction des garanties éventuelles		
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan		
(4) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie		
(5) Dont créances éligibles auprès de l'Eurosystème (BCE)	2 864,4	1 630,0

Sans modifier le montant global des créances douteuses, le règlement CRC n° 2002-03 modifié conduit à les ventiler comme suit :

(en millions d'euros)	Encours douteux	Encours douteux compromis	TOTAL
Encours	479,8	346,9	826,7
Dépréciations	0,0	-124,8	-124,8
Fonds de garantie affectés appelables	0,0	-117,2	-117,2
Montant net	479,8	104,9	584,7

Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013

- Selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	5 524,6	2 621,5	6 251,6	4 341,3
	18 739,0			

- Par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	TOTAL
Encours sains	1 887,1	3 179,5	12 328,5 (*)	653,9	690,0	18 739,0
Encours douteux	70,6	237,3	426,3	62,3	30,2	826,7
Dépréciations	-21,6	-24,6	-63,6	-9,3	-5,7	-124,8

(*) Dont 4 943,4 millions d'euros auprès de l'Agence France Trésor

- Par grands types de contrepartie

(en millions d'euros)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
Encours sains	4 943,4	0,0	0,0	13 628,6	167,0	18 739,0
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	823,6	3,1	826,7
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-124,5	-0,3	-124,8

● NOTE 5 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2013

(en millions d'euros)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobilier	TOTAL
Montant brut des immobilisations au 31/12/2012	6 028,0	2 590,3	8 618,3
Entrées	807,5	559,0	1 366,5
Sorties	-329,0	-401,9	-730,9
Montant brut des immobilisations au 31/12/2013	6 506,5	2 747,4	9 253,9
Amortissements cumulés au 31/12/2013	-1 956,2	-1 526,4	-3 482,6
Dépréciations cumulées au 31/12/2013 (*)	-482,8	-0,8	-483,6
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2013	-25,0	-5,8	-30,8
Montant net des immobilisations au 31/12/2013	4 042,5	1 214,4	5 256,9
Créances nettes	20,8	13,4	34,2
Sous Total	4 063,3	1 227,8	5 291,1
Réserve latente	38,5	402,5	441,0
Encours financier net au 31/12/2013	4 101,8	1 630,3	5 732,1
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi	44,8	0,0	44,8
- Provisions Art. 57	424,4	0,0	424,4

● NOTE 6 - PORTEFEUILLE TITRES

6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2013

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2012	4 758,1	666,9	1,1
Entrées et autres mouvements (1)	1 314,0	821,1	0,0
Sorties	-21,4	-1 114,5	0,0
Variation des créances rattachées	12,9	-0,4	0,0
Montant brut au 31/12/2013	6 063,6	373,1	1,1
Dépréciations cumulées au 31/12/2013 (2)	0,0	-0,7	-1,1
Montant net au 31/12/2013	6 063,6	372,4	0,0

(1) Amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie :

(en millions d'euros)

	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2013	0,0	183,2	0,0
Dépréciations cumulées au 31/12/2013	0,0	0,0	0,0
Montant net au 31/12/2013	0,0	183,2	0,0

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)

	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	23,3	730,1	5 224,5	85,7	6 063,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	77,0	166,0	43,7	82,1	3,6	372,4
	77,0	189,3	773,8	5 306,6	89,3	6 436,0
	6 346,7					

6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en millions d'euros)

	2013					2012	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		TOTAL	TOTAL
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	104,0	60,0	0,5	0,0	0,0	164,5	418,1
Investissement	5 959,6	311,9	0,0	0,0	0,0	6 271,5	5 005,8
Total	6 063,6	372,4 (*)		0,0		6 436,0	5 423,9

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0

- Titres émis par d'autres émetteurs : 372,4

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 4 080,8 millions d'euros fin 2013 contre 3 340,6 millions d'euros à fin 2012 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation couvrant le risque de contrepartie de 1,5 million d'euros.

6.3 Transferts entre portefeuilles et cession de titres d'investissement avant l'échéance

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	164,8	165,3	0,5	-0,2	0,7
Titres d'investissement (*)	6 271,5	6 590,4	318,9		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

● NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2013

(en millions d'euros)	Participations	Autres titres détenus à long terme	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2012	10,6	94,6	1 079,9
Entrées et autres mouvements	1,0	10,9	6,8
Sorties et autres mouvements	0,0	-11,0	-1 005,0 (2)
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2013	11,6	94,5	81,7
Dépréciations cumulées au 31/12/2013	0,0	-9,5	-0,1
Montant net au 31/12/2013 (1)	11,6	85,0	81,6
(1) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	11,6	85,0	81,6

(2) Annulation des titres OSEO industrie pour 1 000,0 millions d'euros suite à la transmission universelle de patrimoine en date du 4 septembre 2013 à Bpifrance Financement (cf. note 2.1 Faits significatifs de l'exercice)

7.2 Participations et filiales

(en milliers d'euros)	Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce	%de capital détenu		Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avt résultat	Résultat courant avt impôts	Résultat net	CA HT exercice 2013	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Directement	Indirectement	Brute	Nette								
I - SOCIÉTÉ LIÉES. (1) (Article L. 233-1 du Code de commerce)														
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :														
<i>Garantie</i>														
	Bpifrance Régions	Créteil B 319 997 466	98,99%	-	9 599	9 599	4 800	14 610	2 605	1734	4 275			
<i>Intervention en fonds propres :</i>														
	FCPR AED C1		73,22%	-	1096	1096	12 097	22 950	-3	-3				
	FCPR AED C2		58,19%	-	10 395	10 395	35 746	35 703	-5	-5				
<i>Activité de contrepartie</i>														
	Compagnie Auxiliaire Bpifrance	Créteil B 562 007 963	100,00%	-	3 199	3 199	2 592	15 009	103	103	170			
<i>Immobilier</i>														
	AUXI-FINANCES	Créteil B 352 780 605	100,00%	-	57 168	57 168	57 187	65 981	3 282	2 024	8 480	14 164		1300
<i>Autres</i>														
	AUXI-CONSEIL	Créteil B 352 792 667		100,00%	2 896	2 896	2 850	3 479	0	0	58			
	FCT PROXIMITE PME		50,00%	-	0	0								
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :														
	SCI TOPOR MONTAUBAN	Créteil B 340 905 389	100,00%		270	165	1	1	56	62	114			
II - PARTICIPATIONS. (2) (Article L. 233-2 du Code de commerce)														
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :														
	ALSABAIL - 7 place Sébastien Brant - 67000 STRASBOURG	Strasbourg B 718 504 004	40,69%	-	5 365	5 365	9 704	17 649	2 646	1716		82 197		144
	AUXI-ASSURANCE - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT	Créteil B 351 596 572	34,00%	-	1000	1000	306	579	1192	795				
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :														
	Bpifrance Investissement Régions - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT	Paris B 401 749 502	20,00%	-	356	340	2 004	6 352	3 188	1760				
	FCPR AED C3 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS			-	967	967	8 425	12 637	-5	-5	1823			
	FCPR AED C4 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS			-	59 299	53 937	111 030	110 012	-321	-321	2 213			
	FCPR AVENIR ENT. MEZ - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS			-	19 450	16 349	42 936	39 968	896	896				
	EUREFI - Maison de la Formation, Centre Jean Monnet -544 14 LONGWY	Briey B 382 532 554	10,55%	-	2 919	2 918	27 675 (4)	27 158	-1026	-1024				
	FIST SA - 83 bld Exelmans-75016 PARIS	Paris B 388 461 154	30,40%	-	343	343	1 128 (4)	2 002	-26	20				
	IFCIC - 46 avenue Victor Hugo -75016 PARIS	Paris B 327 821 609	25,65%	-	722	722	2 817 (4)	9 426	1662	1072				
	INCOM - 62 rue Pierre Charron -75008 PARIS	Paris B 335 040 838	10,62%	-	956	162	2 922 (4)	2 775	-1253	-1253				
	SIAGI - 2 rue Jean-Baptiste Pigalle -75009 PARIS	Paris B 775 691 074	16,91%	-	4 165	4 165	6 594 (4)	29 246	2 430	1009				
	SOGAMA Crédit Coopératif -75, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS	PARIS B 352 086 003	41,49%	-	6 011	6 011	9 075 (4)	11 956	270	190				
III - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS. (3)														
	Sociétés françaises				4 545	4 349								84
	Sociétés étrangères				67	67								

(1) Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 50 %

(2) Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 10 %

(3) Pourcentage de détention inférieur à 10 %

(4) Comptes au 31.12.2012

7.3 Encours des opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en millions d'euros)

CREANCES	
Etablissements de crédit	84,5 (1)
Clientèle	46,6 (2)
Obligations et autres titres à revenu fixe	26,1
Autres actifs et comptes de régularisation	85,9 (3)
DETTES	
Etablissements de crédit	3 829,7 (4)
Clientèle	2 194,1 (5)
Dettes représentées par un titre	0,0
Dettes subordonnées	0,0
Autres passifs et comptes de régularisation	3,2
ENGAGEMENTS DONNES	
Engagements de financement	
- Etablissements de crédit	10,0 (6)
- Clientèle	10,0 (7)
Engagements de garantie	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	3,3 (8)
Engagements sur titres	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

(1) - Dont ALSABAIL : 82,2

(2) - Dont AUXIFINANCES : 14,2

SCI d'OSEO : 14,6

Compagnie Auxiliaire Bpifrance : 17,9

(3) - Dont EPIC BPI- Groupe : 71,7

SCI d'OSEO : 8,1

Bpifrance Régions : 2,8

(4) - Dont Caisse des Dépôts : 3 829,7

(5) - Dont EPIC BPI- Groupe : 1756,3

FCT Proximité PME : 373,3

Bpifrance : 46,6

(6) - Dont ALSABAIL : 10,0

(7) - Dont Bpifrance : 10,0

(8) - Dont ALSABAIL : 2,2

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

● **NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

(en millions d'euros)

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	hors exploitation	
Montant brut au 31/12/2012	122,3	16,9	2,2	19,6
Acquisitions	23,0	3,2	0,0	2,5
Sorties	-2,2	-1,1	-0,1	-0,7
Montant brut au 31/12/2013	143,1	19,0	2,1	21,4
Amortissements cumulés au 31/12/2013	-96,2	-12,3	-1,5	-15,9
Montant net au 31/12/2013	46,9	6,7	0,6	5,5
Total	46,9	12,8		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 43,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

● **NOTE 9 - AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION**

(en millions d'euros)

Fonds	Montants bruts sains	Montants bruts douteux	Dépré- ciations	Fonds de garantie affectés	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Aides à l'innovation - ISI(*)	705,5	187,5	-0,3	-157,3	735,4	787,2
PMII - ISI 2008(*)	185,4	39,2	0,0	-39,2	185,4	168,2
PSPC(*)	12,7	0,0	0,0	0,0	12,7	6,5
Filières Stratégiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRGI(*)	5,9	0,1	0,0	0,0	6,0	1,8
Aides sur financement partenaires	142,4	0,0	0,0	0,0	142,4	139,0
Total	1 051,9	226,8	-0,3	-196,5	1 081,9	1 102,7

(*) PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex All, Agence pour l'innovation Industrielle

ISI : Innovation Stratégie Industrielle

PSPC : Projets Structurants des Pôles de Compétitivité

FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation

● **NOTE 10 - AUTRES ACTIFS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Instruments conditionnels achetés	0,3	0,3
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	194,5	224,2
Dotation à recevoir sur fonds de garantie	150,1	0,0
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	3,7	4,0
Dotation à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	722,5	748,2
Autres débiteurs divers	89,3	114,0
Comptes de stocks et emplois divers	0,4	0,3
Total	1 161,5	1 091,7

● **NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Valeurs à l'encaissement	7,3	21,1
Frais d'émission sur emprunts à répartir	9,5	5,8
Prime d'émission sur emprunts à répartir	14,8	25,9
Charges diverses constatées d'avance	7,0	4,6
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (*)	66,3	67,2
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	5,1	5,5
Prélèvements en route crédits moyen et long terme	127,6	0,8
Commissions de garantie à étaler EMTN Epic BPI-Groupe	71,7	42,2
Produits à recevoir OSEO Industrie	0,0	17,1
Autres	53,4	31,6
Total	362,7	221,8

(*) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

● **NOTE 12 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes ordinaires créditeurs	1,3	4,4
Emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Emprunts à terme	5 636,8	6 616,8
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	4 736,2	5 126,3
. dont emprunts BEI, KfW et BDCE	825,0	900,0
Refinancement auprès de la BCE	1 190,0	500,0
Titres donnés en pension livrée (*)	4 271,8	3 623,2
Autres sommes dues	0,5	2,4
Dettes rattachées	62,1	80,7
Total	11 162,5	10 827,5
(*) Dont - Effets publics	4 271,8	3 623,2
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
5 485,6	416,7	2 723,5	2 474,6
11 100,4			

● **NOTE 13 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF**

(en millions d'euros)	2013	2012
Emprunt auprès de l'Epic BPI-Groupe	1 621,5	1 724,4
Emprunt auprès du fonds Proximité PME	373,3	400,0
Dépôts de garantie	389,1	311,4
Comptes ordinaires créditeurs	240,0	191,5
Comptes créditeurs à terme	3,8	3,8
Avance Actionnaire Etat	300,0	300,0
Titres donnés en pension livrée (*)	5,6	22,6
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	0,4	2,2
. Crédits à moyen et à long terme	3,5	36,3
Autres sommes dues	21,9	23,3
Total	2 959,1	3 015,5
(*) Dont - Effets publics	5,6	22,6
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2013

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
351,9	186,0	804,6	1 616,6
2 959,1			

● **NOTE 14 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	721,2	673,0	0,0	0,0	1,2	1 395,4
Obligations(*)	0,0	0,0	2 911,0	4 764,0	52,7	7 727,7
Total	721,2	673,0	2 911,0	4 764,0	53,9	9 123,1

(*) En complément de l'emprunt obligataire PIBOR échéance 20/11/2015 de 61 millions d'euros, l'encours des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de Bpifrance Financement s'élève à 7 614 millions d'euros au 31 décembre 2013. La mise à jour du 3 juin 2013 du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) porte à 20 milliards d'euros le plafond de ce programme dont les émissions bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-GROUPE et de la notation Aa1 au 31 décembre 2013, accordée par l'agence Moody's.

● **NOTE 15 - AUTRES PASSIFS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Versements à effectuer sur titres non libérés	3,3	506,9 ⁽¹⁾
Dettes fiscales et sociales	24,4	14,8
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	105,5	175,9
Avances preneurs	230,7	202,4
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	41,2	48,3
Fournisseurs de crédit-bail	54,3	49,6
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	9,3	10,5
Dettes adossés au fonds à capital préservé	580,0	580,0
Clients commissions de garantie perçues d'avance (2)	0,5	88,7
Contentieux à payer sur fonds de garantie	1 234,1	1 148,0
Subventions publiques	0,0	1,0
Autres créditeurs divers	14,7	9,5
Avances diverses	30,5	29,2
Total	2 328,5	2 864,8

(1) dont 500,0 millions d'euros de capital souscrit non appelé d'OSEO Industrie

(2) la diminution des commissions perçues d'avance est liée au reclassement en compte de régularisation des commissions uniques et uniques simplifiées

● **NOTE 16 - COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotation Prêt Participatif de Développement étalée	33,5	24,9
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	5,0	5,0
Soulttes liées à des opérations de négociation ou résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	10,6	12,0
Indemnités de renégociation et de résiliation des prêts	0,4	0,6
Autres produits constatés d'avance	0,4	0,2
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	70,7	93,4
Provisions pour congés payés	24,6	23,1
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	61,5	56,4
Subventions à verser sur aides à l'innovation	599,2	599,9
Commissions de garantie constatées d'avance (3)	164,7	18,6
Comptes d'attente Innovation	17,8	26,9
Divers	284,6	101,0
Total	1 273,0	962,0

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

(3) L'augmentation des commissions de garantie constatées d'avance est liée au reclassement en compte de régularisation des commissions uniques et uniques simplifiées

● **NOTE 17 - PROVISIONS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Provisions pour risques de crédit	406,3	370,2
Provisions pour engagements sociaux (*)	15,5	16,2
Provisions liées à l'activité innovation	11,0	8,5
Autres	15,4	11,0
Total	448,2	405,9

(*) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève à 23,6 millions d'euros après paiement de la prime 2013 de 1,9 million d'euros.

● **NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES, DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Fonds de réserve (*)	12,0	11,3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,6	14,7
	26,6	26,0

(*) Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

NOTE 19 - FONDS DE GARANTIE PUBLICS

19.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2012	Dotations 2013	Remboursements et redéploiements 2013	Résultats 2013	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2013	contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Fonds de réserve							
Fonds de réserve	888 225		-18 900	6 557	875 882		875 882
AFT (Agence France Trésor)							
Création des PME et TPE	318 680	102 000		-90 509	330 171	443 071	773 242
Prêt à la Création d'Entreprises	73 244	23 398	-6 038	-320	90 284	3 421	93 705
Transmission des PME et TPE	196 185	43 270	-4 900	-28 666	205 889	242 618	448 507
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	26 081	4 720		-5 141	25 660	56 187	81 847
Fonds de surmutualisation	47 735			353	48 088		48 088
Innovation des PME et TPE	39 533	150 000	-166 860	-3 581	19 092	69 732	88 824
Financement spécifique court terme des PME et TPE	108 139	17 600		2 353	128 092	20 045	148 137
Renforcement Trésorerie PME - ETI	90 934	0	0	-20 111	70 823	172 585	243 408
Renforcement Trésorerie CCE		50 000		-9 327	40 673	10 276	50 949
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	91 035	0	-74 339	4 077	20 773	84 037	104 810
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	36 791	0	0	3 022	39 813	13 937	53 750
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	10 1026	0	0	867	10 1893	17 146	119 039
FGKP	169 233			-15 824	153 409	114 885	268 294
FASEP	25 636	8 330		-715	33 251	2 272	35 523
Garantie de fonds propres	87 594	14 800	0	-6 610	95 784	3 884	99 668
Prêt participatif d'amorçage	15 584	4 800		-2 124	18 260	1 857	20 117
Cautions sur projets innovants	6 552	1 000		50	7 602		7 602
Biotechnologie garantie	80 515			903	81 418	1 087	82 505
Financements Structurés	11 482			1 544	13 026		13 026
Renforcement Haut Bilan	214 596	16 400		-13 179	217 817	42 226	260 043
PPMTR	17 585			-1 120	16 465	1 570	18 035
Prêts Verts	49 778			-13 322	48 446	2 553	50 999
Innovation Développement Durable	7 181			23	7 204	63	7 267
PPD Bois	2 408	1 000		22	3 430		3 430
Préfinancement CICE		25 000		-10 499	23 951	1 253	25 204
Prêts pour l'innovation		16 000		144	16 144		16 144
Réseau Entreprendre Croissance		1 200	-20	1	1 181		1 181
Prêt Numérique		8 000			8 000		8 000
PIPC		4 000			4 000		4 000
BEI - Etat	2 161			33	2 194		2 194
Développement des PME et TPE	26 817		-20	10 219	37 016	34 166	71 182
Pays de l'Est	16				16		16
PIC PME	2 819			350	3 169	942	4 111
Capital développement et prêts participatifs	225			115	340	501	841
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	52			1	53	43	96
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)							
France Investissement Garantie	153 112	7 800		-25 040	135 872	17 727	153 599
Autres fonds							
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	2 760	300		-1 237	1 823	1 507	3 330
Garantie de Valeur Liquidative	5 682			42	5 724		5 724
UIMM	2 254		-1 327	23	950		950
PPD UIMM Midi-Pyrénées	2 000		-500	13	1 513		1 513
UIMM Méditerranée		1 900		7	1 907		1 907
Prêts Eco-Energie (PEE)	19 795			115	19 910	44	19 954
BEI - Développement technologique	6 626			14	6 640		6 640
CCI Innovation PDL		1 000			1 000		1 000
Autres gestions(*)	104 955	13 000	-623	-8 976	108 356	13 142	121 498
FONDS DE GARANTIE	3 035 026	515 518	-273 527	-204 013	3 073 004	1 372 777	4 445 781

(*) Autres gestions : Fonds National Révitalisation du Territoire, Fonds Rénovation Hotelière, PCE, Crédit Professionnel et divers

19.2 Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Produits financiers nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Charges et provisions contentieuses	Provisions Pré-contentieuses	Résultats
Fonds de réserve						
Fonds de réserve	6 557					6 557
AFT (Agence France Trésor)						
Création des PME et TPE	5 399	235	2 180	-117 592	269	-90 509
Prêt à la Création d'Entreprises	638	1 889	363	-14 282	11 072	-320
Transmission des PME et TPE	3 129	59	12 743	-38 890	-5 707	-28 666
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	591	95	1 754	-3 949	-3 632	-5 141
Fonds de surmutualisation	353					353
Innovation des PME et TPE	778	-9	2 462	-12 590	5 778	-3 581
Financement spécifique court terme des PME et TPE	985	121	1038	-1 655	1 864	2 353
Renforcement Trésorerie PME - ETI	1 840	0	3 948	-43 829	17 930	-20 111
Renforcement Trésorerie CCE	320		630	-678	-9 599	-9 327
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	932	3	4 110	-14 988	14 020	4 077
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	396	0	121	397	2 108	3 022
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	889	57	0	-829	750	867
FGKP	4 621		11 952	-22 182	-10 215	-15 824
FASEP	56		282	-546	-507	-715
Garantie de fonds propres	679	2 298	15	-7 764	-1 838	-6 610
Prêt participatif d'amorçage	132	94	309	-3 384	725	-2 124
Cautions sur projets innovants	50					50
Biotechnologie garantie	613	327	193	-328	98	903
Financements Structurés	85	1 284	175			1 544
Renforcement Haut Bilan	1 817		9 962	-25 394	436	-13 179
PPM TR	141		77	-422	-916	-1 120
Prêts Verts	370		851	-121	-2 432	-1 332
Innovation Développement Durable	53		33	-63		23
PPD Bois	22					22
Préfinancement CICE	98		105	-287	-965	-1 049
Prêts pour l'innovation	18		126			144
Réseau Entreprendre Croissance	1					1
Prêt Numérique						0
PIPC						0
BEI - Etat	33					33
Développement des PME et TPE	565	33	436	8 067	1 118	10 219
Pays de l'Est						0
PIC PME	30		5	291	24	350
Capital développement et prêts participatifs	5			110		115
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	1					1
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)						
France Investissement Garantie	1 168	2 508	238	-24 474	-4 480	-25 040
Autres fonds						
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	21	9	24	-350	-941	-1 237
Garantie de Valeur Liquidative	42					42
UIMM	12		11			23
PPD UIMM Midi-Pyrénées	13					13
UIMM Méditerranée	7					7
Prêts Eco-Energie (PEE)	155		4	-44		115
BEI - Développement technologique	14					14
CCI Innovation PDL						0
Autres gestions	86		599	-9 661		-8 976
FONDS DE GARANTIE	33 715	9 003	73 746	-335 437	14 960	-204 013

● NOTE 20 - RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION A L'INNOVATION

20.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en millions d'euros)

Fonds	Solde au 31 décembre 2012	Dotations 2013	Remboursements et redéploiements 2013	Résultats 2013	Solde au 31 décembre 2013	Contentieux et intérêts à payer	Avances Remboursables
Aides à l'innovation - ISI	856,0	196,0	0,0	-131,2	920,8	0,0	705,5
PMII - ISI 2008	242,6	0,0	0,0	2,4	245,0	0,0	185,4
FUI (*)	86,4	109,8	0,0	-107,9	88,3	0,0	0,0
PSPC	264,1	0,0	-19,5	-23,6	221,0	0,0	12,7
Filières Stratégiques	43,1	63,0	0,0	-37,4	68,7	0,0	0,0
Aides sur financement partenaires	295,6	16,6	0,0	-20,3	291,9	0,0	142,4
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9
Total	1 787,8	385,4	-19,5	-318,0	1 835,7	0,0	1 051,9

(*)FUI: Fonds Unique Interministériel

20.2 Résultats des fonds de garantie au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits divers	Résultat 2013
Aides à l'innovation - ISI	-66,8	-69,5	-0,9	0,0	6,0	-131,2
PMII - ISI 2008	11,6	-10,0	-0,1	0,0	0,9	2,4
FUI	-108,2	0,0	0,0	0,0	0,3	-107,9
PSPC	-23,1	0,0	-0,5	0,0	0,0	-23,6
Filières Stratégiques	-37,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	-37,4
Aides sur financement partenaires	-14,7	-3,2	-2,4	0,0	0,0	-20,3
Total	-238,2	-82,7	-4,3	0,0	7,2	-318,0

● **NOTE 21 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	Affectation du résultat 2012	Autres mouvements	2013
Capital	750,9	0,0	0,0	750,9
Primes d'émission	729,1	0,0	0,0	729,1
Primes de fusion	211,8	0,0	0,0	211,8
Réserve légale	23,6	0,7	0,0	24,3
Autres réserves	164,6	0,0	0,0	164,6
Provisions réglementées, subventions d'investissement	30,5		13,2 (1)	43,7
Report à nouveau	43,8	2,8	0,0	46,6
Résultat de l'exercice	12,8	-12,8	12,8 (2)	12,8
Total	1 967,1	-9,3 (3)	26,0	1 983,8

(1) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

(2) Résultat 2013

(3) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2012 à hauteur de 9,3 millions d'euros

Le capital social est composé de 93 857 598 actions ordinaires nominatives de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

● **NOTE 22 - CONTRE-VALEUR EN EUROS DES OPERATIONS EN DEVISES**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actif	1,6	1,6
Passif	21,5	24,4

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

● **NOTE 23 - TABLEAU DE FLUX DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS**

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/12	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/13	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	475,9	127,6	51,5	14,9	-4,4	532,7	6,0	1,9	-80,2
- Dépréciations pour créances douteuses	105,7	42,5	2,5	14,9	-4,4	126,4	5,6	1,4	-44,2
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	103,8	42,5	2,2	14,9	-4,4	124,8	5,6	1,4	-44,5
. Opérations sur titres et divers	1,9	0,0	0,3	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,3
- Provision collective pour risques de crédit	367,1	84,9	48,5	0,0	0,0	403,5			-36,4
- Autres provisions	3,1	0,2	0,5	0,0	0,0	2,8	0,4	0,5	0,4
Autres provisions d'exploitation	33,0	9,6	1,2	2,0	0,0	39,4			
Fonds pour risques bancaires généraux	235,2	0,0	0,0	0,0	0,0	235,2			
Provisions à caractère exceptionnel	2,7	0,5	0,0	0,7	0,0	2,5			
- Provisions pour restructuration	2,7	0,5	0,0	0,7	0,0	2,5			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

● **NOTE 24 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN**

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
AFT (Agence France Trésor)		
Création des PME et TPE	3 233 244	3 246 700
Transmission des PME et TPE	1 727 654	1 785 358
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	185 927	237 130
Innovation des PME et TPE	260 335	307 341
Financement spécifique court terme des PME et TPE	332 687	411 712
Renforcement Trésorerie PME - ETI	229 494	432 678
Renforcement Trésorerie CCE	291 845	0
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	131 137	208 610
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	340	5 390
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	2 262	5 755
FGKP	1 534 323	1 585 424
Garantie de fonds propres (hors FEDER IF)	188 289	210 372
FASEP	73 409	60 646
Prêt participatif d'amorçage	0	5 318
Financement Structurés	18 464	18 464
Cautions sur projets innovants	40	145
Biotechnologie garantie	72 156	69 787
Renforcement Haut Bilan	0	201 891
PPMTR	0	3 982
Prêts Verts	0	2 212
Innovation Développement Durable	5 205	6 317
Développement des PME et TPE	43 407	64 194
PIC PME	748	1 420
Préfinancement CICE	416	0
PPD Bois	0	350
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)		
France Investissement Garantie	477 193	472 425
Autres engagements		
Garantie de fonds propres (FEDER IDF)	7 998	9 556
UIIM	1 262	1 686
Prêt Eco-Energie (PEE)	0	213
Autres gestions	271 559	246 304
DROM		
DROM	300 890	302 105
Engagements de garantie	9 390 284	9 903 485
Engagements de garantie douteux	1 888 034	1 675 528
Total des engagements de garantie	11 278 318	11 579 013

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie.

Les engagements de financement correspondent principalement à des accords de crédit confirmé délivrés par Bpifrance Financement.

● **NOTE 25 - OPERATIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

	2013								2012	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		Macro		nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché						
<i>(en millions d'euros)</i>										
<u>Opérations effectuées de gré à gré</u>										
. Contrats d'échange de devises	48,0	-5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,0	-5,0	53,8	-5,1
. Contrats d'échange de taux	2 290,2	231,5	10 930,5	-284,8	0,0	0,0	13 220,7	-53,3	12 255,4	-51,4
. Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	24,9	0,1	0,0	0,0	24,9	0,1	34,6	0,0
<u>Opérations effectuées sur marchés organisés</u>										
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2 338,2	226,5	10 955,4	-284,7	0,0	0,0	13 293,6	-58,2	12 343,8	-56,5

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	1 172,5	6 678,2	5 442,9
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par Bpifrance Financement est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
Coût de remplacement positif (1)	346,7	503,4
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	346,7	503,4
Risques sur la clientèle	0,0	0,0
Risque de crédit potentiel (2)	115,9	106,6
Exposition totale (1)+(2)	462,6	610,0
Incidence des accords de compensation	-305,9	-413,0
Incidence des garanties reçues	-105,5	-136,7
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	51,2	60,3
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	10,2	12,1
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives , avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie:		
- instruments de taux d'intérêts	346,7	503,4
- instruments de taux de change	0,0	0,0

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats , avant affectation des taux de pondération.

C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie .

● **NOTE 26 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

(en millions d'euros)	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	28,5	50,2
Opérations avec la clientèle (*)	469,5	430,9
- Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,0
- Crédits de trésorerie	29,5	22,6
- Crédits à moyen et long terme	239,4	223,2
- Crédits divers et créances subordonnées	113,6	102,6
- Opérations de hors-bilan	86,9	82,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	230,6	231,4
Instruments financiers de couverture	0,6	1,0
Total	729,2	713,5
(*) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	0,9	1,3

● **NOTE 27 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

(en millions d'euros)	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	-180,8	-210,9
Opérations avec la clientèle	-81,8	-72,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	-137,3	-71,1
- Obligations	-135,0	-65,7
- Titres de créances négociables	-2,3	-5,0
- Titres subordonnés	0,0	-0,3
- Résultat des micro couvertures	0,0	-0,1
Autres intérêts et charges assimilées	-0,1	-0,4
Instruments financiers de macro couverture	-107,6	-124,6
Total	-507,6	-479,1

● **NOTE 28 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE**

(en millions d'euros)	2013	2012
Loyers	945,6	895,6
Autres produits	87,2	88,1
Plus-values	23,5	20,3
Coût du risque	-12,1	-12,4
Total	1 044,2	991,6

● **NOTE 29 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotation aux amortissements	-714,6	-708,9
Dotation aux provisions spéciales	-90,0	-78,4
Moins-values	-38,3	-51,5
Autres charges	-83,5	-84,1
Total	-926,4	-922,9

● **NOTE 30 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Participations	0,1	0,2
Autres titres détenus à long terme	0,1	0,1
Parts dans les entreprises liées	1,3	1,4
Total	1,5	1,7

● **NOTE 31 - COMMISSIONS**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Produits		
Commissions d'apporteur OSEO Industrie	10,5	15,6
Commissions sur opérations avec la clientèle	8,2	13,3
Commissions sur prestation de services financiers	1,0	0,9
Total	19,7	29,8
Charges		
Charges sur opérations sur titres	-0,6	-0,5
Total	-0,6	-0,5

● **NOTE 32 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	0,0	0,0
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	0,0	0,0

● **NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	0,2	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Plus-values de cession	0,1	0,0
Total	0,3	0,0

● **NOTE 34 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Produits facturés à des sociétés du Groupe	5,2	4,3
Autres charges refacturées	1,2	1,3
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	17,3	35,1
Dotations de fonctionnement innovation	33,0	37,8
Commissions recouvrement et produits sur assurance	6,3	5,1
Reprise de provisions disponibles	0,7	5,3
Quote-part de subventions d'investissement	1,9	1,8
Produits de régularisation de l'activité innovation	10,8	2,0
Frais de gestion des conventions partenaires	2,8	4,4
Subvention fonds de modernisation de la restauration	0,0	2,7
Produits de gestion sur fonds gérés DROM	2,1	8,0
Autres produits	8,9	9,2
Total	90,3	117,0

● **NOTE 35 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	0,0
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	-3,3	-6,7
Produits de placement rétrocédés aux fonds de garantie à caractère mutuel	-0,1	-0,4
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-0,8	-1,0
Subventions versées sur ressources partenaires	-13,5	-28,6
Pertes et constats d'échec sur ressources partenaires	-3,2	-6,0
Charges de régularisation de l'activité innovation	0,0	-0,5
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-2,7	-2,4
Total	-23,6	-45,6

● **NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-97,7	-96,1
- Charges des régimes à cotisations définies	-10,8	-10,6
- Charges des régimes à prestations définies	-1,8	-2,2
- Autres charges sociales	-36,1	-36,7
- Intéressement	-7,7	-6,5
- Charges fiscales	-9,6	-9,0
- Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-1,7	-2,7
Sous-total	-165,4	-163,8
Impôts et taxes (*)	-24,1	-22,0
Autres frais administratifs	-88,9	-87,4
Total	-278,4	-273,2
(*) dont Taxe de risque systémique et Contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)	-11,3	-10,5

36.1 Ventilation de la juste valeur des actifs



La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre les différentes catégories est fondée sur la nature des actifs et sur les risques qui s'y rattachent.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013		2012	
	Montant	en %	Montant	en %
OPCVM				
Monétaire	2,3	11%	3,1	15%
Action	2,5	11%	2,9	14%
Obligataire	17,1	78%	15,3	72%
Total	21,9	100%	21,3	100%

36.2 Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)

	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 2013		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net			Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	22,6	20,7	1,9	2,4	1,5	26,5	20,7	5,8
- Coût des services rendus au cours de la période	0,9	0,0	0,9	0,0	0,1	1,0	0,0	1,0
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,6	0,0	0,6	0,1	0,0	0,7	0,0	0,7
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	-0,5	0,0	-0,5
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	1,9	-1,9	0,0	0,0	0,0	1,9	-1,9
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-1,9	-1,9	0,0	-0,2	-0,3	-2,4	-1,9	-0,5
- Ecart actuariels	1,4	1,2	0,2	0,0	0,0	1,4	1,2	0,2
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0
Solde de clôture	23,6	21,9	1,7	2,3	0,8	26,7	21,9	4,8

(en millions d'euros)

	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 2012		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net			Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	20,6	18,2	2,4	2,4	1,9	24,9	18,2	6,7
- Coût des services rendus au cours de la période	0,8	0,0	0,8	0,0	0,1	0,9	0,0	0,9
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,7	0,0	0,7	0,1	0,1	0,9	0,0	0,9
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	2,4	-2,4	0,0	0,0	0,0	2,4	-2,4
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,1	-2,1	0,0	-0,2	-0,4	-2,7	-2,1	-0,6
- Ecart actuariels	2,6	2,2	0,4	0,1	-0,2	2,5	2,2	0,3
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	2,0	0,0	2,0	0,1	0,0	2,1	0,0	2,1
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	0,6	2,2	-1,6	0,0	-0,2	0,4	2,2	-1,8
Solde de clôture	22,6	20,7	1,9	2,4	1,5	26,5	20,7	5,8

● **NOTE 37 - COUT DU RISQUE**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-40,0	-36,4	0,3	-76,1
Pertes non provisionnées	-5,6	0,0	-0,4	-6,0
Récupérations sur créances amorties	1,4	0,0	0,5	1,9
Solde	-44,2	-36,4	0,4	-80,2

<i>(en millions d'euros)</i>	2012			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-22,6	-31,5	-0,1	-54,2
Pertes non provisionnées	-5,8	0,0	-0,4	-6,2
Récupérations sur créances amorties	1,8	0,0	0,1	1,9
Solde	-26,6	-31,5	-0,4	-58,5

● **NOTE 38 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013				2012
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-2,8	-2,8	-0,7
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus-values de cession	0,0	0,0	3,0	3,0	1,3
Solde	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6

● **NOTE 39 - PASSAGE ENTRE LE RESULTAT SOCIAL ET LE RESULTAT FINANCIER**

	2013		
	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dotations aux amortissements comptables	-272,9	-441,7	-714,6
Plus/moins-values comptables	-5,0	-9,8	-14,8
Total	-277,9	-451,5	-729,4
Dotations aux amortissements financiers	-268,4	-411,4	-679,8
Plus/moins-values financières	-5,0	0,7	-4,3
Dépréciation financière sur éléments d'actif	0,5	-3,0	-2,5
Total	-272,9	-413,7	-686,6
Variation de la réserve latente	5,0	37,8	42,8

● **NOTE 40 - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
PRODUIT NET BANCAIRE	471,5	506,1
Charges générales d'exploitation	-278,4	-273,2
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-18,6	-16,4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	174,5	216,5
Coût du risque	-81,9	-68,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	92,6	148,2
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,2	0,6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	92,8	148,8
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-24,0	-38,9
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-13,2	-6,3
Résultat Net	55,6	103,6

● NOTE 41 - SITUATION FISCALE

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2013 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de l'ordre de 32,5 millions d'euros, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(en millions d'euros)

Résultat comptable avant impôt de l'exercice	36,8
Dotations nettes de la provision collective	36,4
Provision plan social et d'adaptation des effectifs	-2,9
Produits d'indemnités nets de remboursement anticipé, réaménagement de taux étalés et étalement des soultes	-1,7
Transmission universelle de patrimoine d'OSEO Industrie	-3,4
Avances prêts participatifs de développement	8,0
Dépréciations de créances douteuses et autres provisions	-27,5
Amortissement du crédit bail	-13,2
Résultat fiscal	32,5

Ce résultat fiscal au taux de droit commun, soit 38%, génère une charge d'impôt de 11,5 millions d'euros.

Le résultat fiscal de l'exercice 2013 aux taux réduits ne génère pas de charge d'impôts.

Par ailleurs Bpifrance Financement a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'année 2013. Les effets du contrôle fiscal ont été constatés dans le compte de résultat au 31/12/2013.

● NOTE 42 - INFORMATION SECTORIELLE

Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement ; il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DOM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent notamment par convention les produits de placement des fonds propres, des refacturations et dans une moindre mesure des produits des participations.

(en millions d'euros)

Activité	2013		2012	
	P N B financier	Encours moyen	P N B financier	Encours moyen
Cofinancement	269,8	16 254,4	290,0	13 754,4
- dont crédit-bail	153,6	5 065,8	157,6	4 572,1
Financement court terme	63,4	1 328,3	47,8	810,6
Garantie	81,5	11 196,0	101,9	11 181,0
- dont commissions	72,6		69,2	
- dont produits financiers	5,5		23,3	
Innovation	48,7		47,3	
Autres	8,1		19,2	

● **NOTE 43 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS**

(en millions d'euros)

	2013						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Comptes transitoires	Total	
Activité de garantie							
Fonds gérés DROM	0,0	63,5	63,5	0,0	63,5	63,5	242,9
Camulor	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,2
FGRU (*)	0,0	12,2	12,2	0,0	12,2	12,2	11,4
Prêts étudiants	0,0	16,7	16,7	0,0	16,7	16,7	190,4
Activité d'aides à l'innovation							
Atout	22,2	42,4	64,6	0,0	64,6	64,6	0,0
Total	22,2	135,0	157,2	0,0	157,2	157,2	444,9

(*) FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

● **NOTE 44 - EFFECTIFS**

L'effectif moyen payé, y compris personnel rattaché, s'établit à 1 677 salariés équivalents temps plein en 2013, dont 82 % de cadres.

Le volume de jours de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à fin décembre 2013 à 26 694 jours.

● **NOTE 45 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION**

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 843 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.



10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1. Rapport sur les comptes consolidés



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013
Bpifrance Financement S.A.
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 93 pages
Référence : PSP - 142.075 RCC



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Capital social : € 750 860 784

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Bpifrance Financement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Normes comptables applicables » qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.



Mazars

Bpifrance Financement S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés
17 avril 2014*

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

- Actifs et passifs financiers et activités de garantie et d'innovation :

Les notes 5.1 à 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers, et les notes 5.24 et 5.25 exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Dépréciation du risque de crédit :

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

- Valorisation des instruments financiers :

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.14 et 10.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Mazars

Bpifrance Financement S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés
17 avril 2014*

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 17 avril 2014

Mazars


Virginie Chauvin
Associée



10.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régneuit
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013
Bpifrance Financement S.A.
27- 31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 59 pages
Référence : PSP - 142.074 RCA



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régneuit
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27- 31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Capital social : € 750 860 784

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bpifrance Financement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

- Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation :

Le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation » présente les règles de présentation relatives aux aides à l'innovation et aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Risque de crédit ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir le risque de crédit non affecté.

- Titres et instruments financiers :

Votre société détient des titres et instruments financiers. Les paragraphes de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulés « Opérations sur instruments financiers » et « Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme » exposent les méthodes d'évaluation relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, intitulé « Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 17 avril 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 17 avril 2014

Mazars



Virginie Chauvin
Associée



10.3. Rapport sur les conventions réglementées

Bpifrance Financement SA

Société anonyme au capital de 750 860 784 €
Siège Social : 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
RCS : 320 252 489

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2013

KPMG AUDIT

MAZARS

**Bpifrance
Financement SA**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2013*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) Contrat de cession avec Bpifrance Investissement (ex CDC Entreprises)

Personnes concernées : Nicolas Dufourcq en tant que Président du conseil d'administration de Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement et, Directeur Général de la SA BPI-Groupe.

•

Votre conseil d'administration du 29 novembre 2013 a autorisé la signature de cette convention qui définit les conditions et modalités de cession des titres détenus par Bpifrance Financement dans Bpifrance Investissement Régions (ex FSI Régions) au profit de Bpifrance Investissement.

En application de cette convention, votre société s'engage à céder 167 034 actions de la société Bpifrance Investissement Régions à la société Bpifrance Investissement ; cette dernière s'engage à payer à votre société un prix de cession à hauteur de 1 588 438, 05 euros. Ainsi, la société Bpifrance Investissement détiendra 100% des actions de la société Bpifrance Investissement Régions.

Cette convention a été signée le 11 février 2014 et n'a pas eu d'effet financier au cours de l'exercice 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Conventions conclues avec OSEO Industrie

• *Convention d'apport d'affaires*

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a autorisé la signature de cette convention qui prévoit que votre société peut apporter à sa filiale des dossiers de crédit d'entreprises du secteur industriel identifiés par votre réseau.

Cette convention fixe la rémunération au titre des apports de dossiers effectués par votre société à savoir une commission d'apport égale à 1% des encours de crédit mis en place par le réseau de Bpifrance Financement. Cette commission est payable dans les trois mois suivant la clôture des comptes sociaux d'OSEO Industrie.

Cette convention a été signée le 26 avril 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction.

En application de cette convention, un produit de 10 529 243 euros a été comptabilisé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

• *Convention de garantie*

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir les modalités juridiques et financières de la garantie consentie par OSEO Industrie à votre société et fixe les conditions de la rémunération, à savoir :

- lors de la notification de l'offre de crédit au client et de la signature du contrat de crédit, une clause doit mentionner la substitution d'OSEO Industrie par Bpifrance Financement, pour la réalisation complète du financement et au nom d'OSEO Industrie ;
- en cas de défaillance du client, votre société entame les poursuites en procédures contentieuses à ses frais et informe OSEO Industrie de ses démarches ;
- OSEO Industrie apporte sa garantie et rembourse la totalité des sommes dues à hauteur de la perte finale supportée par votre société sur les clients défaillants ;
- au titre de la garantie reçue, votre société verse à OSEO Industrie une rémunération annuelle de 0,9% calculée à partir :
 - o des encours de fin de mois, sains et douteux, des montants décaissés pour la filière MLT,
 - o des montants utilisés pour la filière FCT,
 - o des montants des engagements donnés dans le cadre des opérations de cautions.

Cette convention a été signée le 26 avril 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction tous les ans. Cette commission de garantie est facturée avant la fin du premier trimestre de l'année suivante.

En application de cette convention, une charge de 11 570 123 euros a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

• *Conventions de prestations de services*

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a autorisé la signature de cette convention qui précise la nature des prestations de services apportées par votre société à sa filiale, notamment :

- la gestion des contentieux et des litiges,
- la mise à disposition des services du secrétariat juridique et de suivi des réglementations juridique et fiscale,
- la tenue des comptes comptables et l'établissement de la liasse fiscale,
- l'assistance à l'établissement des budgets prévisionnels, à la mise en place des relations financières et à la gestion de la trésorerie,

- la mise à disposition d'outils informatiques en matière de protection des données et de gestion du réseau informatique.

Un montant de 850 000 € hors taxes est facturé annuellement par votre société.

La convention prévoit également la nature des prestations de services dans le cadre de la mise en place d'un dossier. Votre société est sollicitée pour réaliser l'analyse financière à partir de laquelle la filiale peut décider de l'émission d'une offre auprès du client.

La rémunération liée à l'étude des offres est égale à 50% du prix de revient quotidien d'un chargé d'affaires, soit 260 € par dossier engagé. Les prestations sont facturées une fois par an.

Les rémunérations incluent les frais de déplacement engagés et excluent tous frais et honoraires d'intervention de prestataires externes : ces prestations complémentaires seront facturées à OSEO Industrie à l'euro près.

Cette convention a été signée le 26 avril 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

En application de cette convention, un produit de 1 393 206, 39 euros a été comptabilisé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

• *Conventions de refinancement et de compte-courant*

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet le financement par votre société des opérations de crédit d'OSEO Industrie, à savoir :

- Votre société a ouvert un compte-courant au nom d'OSEO Industrie dans lequel les avances en trésorerie sont plafonnées à hauteur de 200 millions d'euros.
- Ces avances en trésorerie sont prioritairement mises à disposition pour le refinancement de l'activité des opérations de crédit : un état indiquant les montants décaissés et les caractéristiques financières des dossiers de crédit doit être présenté lors de la demande d'avance par la filiale.

Les intérêts sur avances sont calculés quotidiennement par votre société, à savoir :

- lorsque le solde du compte-courant est débiteur, les produits d'intérêt sont calculés à partir du solde du compte au taux eonia majoré de 0,125%,
- lorsque le solde du compte-courant est créditeur, les produits d'intérêt sont calculés à partir du solde du compte au taux eonia minoré de 0,125%.

Cette convention, signée le 2 juillet 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature, est renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

En application de cette convention, un produit net de charge de 2 726,93 euros a été comptabilisé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2) Conventions et avenant conclus avec Bpifrance Investissement Régions (ex FSI Régions)

• **Convention relative à l'implantation de Bpifrance Investissement Régions au sein du Réseau**

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir l'organisation physique et matérielle de quatorze implantations du personnel de Bpifrance Investissement Régions dans les locaux régionaux de Bpifrance Financement, notamment :

- une signalétique spécifique à Bpifrance Investissement Régions est installée au sein des locaux régionaux où sont implantés les collaborateurs de Bpifrance Investissement Régions,
- votre société autorise l'installation des réseaux informatiques de Bpifrance Investissement Régions dans ses locaux régionaux.

Au titre de cette collaboration, votre société perçoit une contribution annuelle de 20 000 € hors taxes par implantation, payable au plus tard le 15 décembre de chaque année.

Cette convention a été signée le 12 juillet 2012 et un produit de 280 000 euros a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

• **Conventions relatives à la procédure de demande de proposition de dossiers dans le cadre du FCPR Régions Mezzanine et du FCPR FSI Régions 1**

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de deux conventions qui ont pour objet de préciser la procédure selon laquelle Bpifrance Investissement Régions pourra demander à votre société de proposer des dossiers dans le cadre des investissements réalisés par le FCPR FSI Régions Mezzanine et par le FCPR FSI Régions 1, à savoir :

- les dossiers sont remis aux responsables régionaux de Bpifrance Investissements Régions et le suivi comptable est assuré par Bpifrance Investissement Régions,
- les objectifs annuels sont fixés par la direction de Bpifrance Investissement Régions en accord avec les directeurs de réseau de Bpifrance Financement.

Votre société perçoit une commission d'étude et de commercialisation, calculée comme suit :

- tout dossier présenté exclusivement par votre société au comité consultatif du FCPR est facturé 6 000 € hors taxes,
- pour les dossiers décaissés, une rémunération de 1% du montant de l'encours octroyé est versée à votre société.

La rémunération totale ne peut pas dépasser 20 000 € hors taxes par dossier.

Ces conventions, signées le 12 juillet 2012, sont applicables pour la durée de la période d'investissement des FCPR.

En application de la convention avec le FCPR Régions Mezzanine, votre société a comptabilisé un produit de 94 995,60 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En application de la convention avec le FCPR FSI Régions 1, votre société a comptabilisé un produit de 158 923,64 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- ***Convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ conclue entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement Régions***

Cette convention fixe le cadre des relations d'apporteur d'affaires entre Bpifrance Investissement Régions et votre société. En contrepartie des dossiers OC+ provenant de sociétés cibles apportées par le réseau Bpifrance Financement, Bpifrance Investissement Régions verse à votre société une commission forfaitaire de 6 000 euros hors taxes par dossier présenté plus un complément de commission à hauteur de 1 % hors taxes des montants investis.

Cette convention, autorisée par le conseil de surveillance du 14 décembre 2009 et signée le 16 décembre 2009, a fait l'objet d'un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 29 juin 2012.

Cet avenant prévoit les modifications de rémunération pour les dossiers présentés par votre société dans le cadre des investissements du FCPR OC+B, à savoir :

- tout dossier présenté exclusivement par votre société au comité consultatif du FCPR est facturé 6 000 € hors taxes,
- pour les dossiers décaissés, une rémunération de 1% du montant de l'encours octroyé est versée à votre société.

La rémunération totale ne peut pas dépasser 20 000 € hors taxes par dossier.

En application de cet avenant, signé le 12 juillet 2012, votre société a comptabilisé un produit de 195 499,06 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- ***Conventions de coopération conclues avec Bpifrance Investissement Régions (ex FSI Régions)***

- ***Convention relative au FCPR Avenir Entreprises Développement***

Dans le cadre de la création du Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) Développement, votre conseil de surveillance du 11 mars 2008 a autorisé la

convention de coopération entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement Régions qui définit les modalités de coopération.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- ***Convention relative au FCPR Avenir Entreprises Mezzanine***

Dans le cadre de la création du Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) Avenir Entreprises Mezzanine, votre conseil de surveillance du 21 décembre 2007 a autorisé la convention de coopération entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement qui définit les modalités de coopération.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'un montant de 54 098,11 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3) *Convention de prestations intragroupes conclue avec l'EPIC BPI-Groupe, Bpifrance Régions (ex OSEO Régions), Auxifinances et SCI d'OSEO*

Cette convention qui a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties a été autorisée par votre conseil de surveillance du 11 mars 2008.

Un avenant à cette convention a été conclu avec Bpifrance Régions qui précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 euros hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique de Bpifrance Régions ;
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par Bpifrance Régions ;

0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

Votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, un produit de 139 873, 42 euros au titre de la refacturation à EPIC BPI-Groupe de coûts salariaux et un produit de 1 483 650 au titre de la refacturation à Bpifrance Régions de prestations de nature commerciale et de coûts salariaux.

4) *Convention de prestations de service pour les Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI) conclue avec Bpifrance Régions (ex OSEO Régions)*

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2011, a pour objet de définir le fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature



des prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à Bpifrance Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de services à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 921 983,80 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5) *Convention de garantie conclue avec l'EPIC BPI-Groupe sur les émissions du programme d'EMTN de Bpifrance Financement.*

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2011, prévoit l'octroi par l'EPIC BPI-Groupe d'une garantie au bénéfice des investisseurs ayant souscrit des EMTN émis par votre société.

La rémunération de la garantie est fixée à 0,15% de l'encours des titres émis dans le cadre du programme d'EMTN.

En application à cette convention, une charge de 7 920 143,72 euros a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

6) *Convention de compte-courant et de cash pooling entre EPIC BPI-Groupe et Bpifrance Financement.*

Cette convention autorisée par votre conseil de surveillance du 29 juin 2007, définit le fonctionnement et les modalités de rémunération du compte-courant ouvert au nom de votre société dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

En application de cette convention, une charge d'intérêts de 5 672,50 euros a été comptabilisée dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

7) *Mandat de gestion conclu entre Bpifrance Financement et Auxifinances*

Par cette convention, autorisée lors du conseil d'administration du 25 mars 1998, votre société assure la gestion globale de sa filiale Auxifinances, propriétaire du siège social de Bpifrance Financement.

La rémunération de votre société au titre de ce mandat s'élève à 407 208,47 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention relative au contrôle interne avec OSEO Industrie

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle interne prévues par le règlement CRBF n°97-02 modifié réalisées par l'Inspection Général-Audit et la Direction du Contrôle Permanent Risques de votre société pour le compte d'OSEO Industrie. Cette convention précise que les prestations sont réalisées dans le respect des chartes d'audit et du contrôle permanent de Bpifrance Financement et sont fixées chaque année d'un commun d'accord entre l'organe exécutif d'OSEO Industrie et les directeurs du contrôle interne de votre société.

La rémunération de ces prestations est facturée au coût des interventions, en référence à la convention générale régissant les modalités de facturation des prestations rendues par votre société.

Cette convention, signée le 2 juillet 2012, est renouvelable par tacite reconduction pour une période de trois ans. Elle n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2) Convention de prestation de contrôle périodique conclue avec Alsabail

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2011, a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle périodique prévues par le règlement CRBF n°97-02 modifié réalisées par l'Inspection Général-Audit de votre société auprès d'Alsabail.

Cette convention précise que les prestations seront réalisées dans le respect de la charte d'audit de Bpifrance Financement et seront décrites dans un plan d'audit dont le contenu et les modalités sont approuvés chaque année.

Cette convention n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3) Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration (FMR) conclue avec l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe

Cette convention relative à la mise en œuvre du dispositif des Prêts de Modernisation et de Transmission de la Restauration (« PPMTR ») prévoit notamment la mise en place de deux fonds : le fonds de garantie PMR (anciennement fonds de garantie « PPMTR ») et le fonds de compensation de bonification pour le PMR à taux zéro.

L'Etat verse les sommes provenant des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévues par la loi à l'EPIC BPI-Groupe qui les reverse aux fonds sur la base des appels de fonds de votre société.

Cette convention, signée le 10 octobre 2011, n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4) Convention de rétrocession (carried interest) conclue avec FSI PME Portefeuille (ex CDC Entreprises Portefeuille)

Cette convention, signée le 30 mai 2008, définit les modalités de rétrocession du « carried interest » entre les parties dans le cadre de leurs participations dans le FCPR Avenir Entreprises Développement. Elle n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5) Convention de gestion financière conclue avec l'EPIC BPI-Groupe

Cette convention autorisée par votre conseil de surveillance du 29 juin 2007, définit la nature des prestations et les modalités de mise en place et de gestion des opérations de placement et de refinancement sur les marchés financiers, pour lesquelles votre société en assure la réalisation pour le compte de l'EPIC BPI-Groupe. Dans le cadre de ce dispositif, l'EPIC BPI-Groupe a délégué le pouvoir de mise en œuvre de ces opérations à la Direction des Opérations Financières de votre société.

Cette convention n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

6) Convention relative au fonds FEDER conclue avec Bpifrance Régions (ex OSEO Régions)

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 25 mars 2004, définit les modalités de fonctionnement relatives au dispositif FEDER. Elle n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Bpifrance
Financement SA**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2013*

7) Conventions d'avances d'actionnaire conclue avec l'Etat

Ces conventions portent sur la mise en place des avances consenties par l'Etat envers votre société, dans le cadre de la constitution du fonds de surmutualisation et du fonds à capital préservé. Elles n'ont produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

8) Convention de contregarantie conclue entre Bpifrance Financement et l'Agence Française de Développement (AFD)

Ces conventions portent sur l'apport de contregaranties relatives aux fonds FASEP et DOM. Elles n'ont produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

9) Convention d'apport d'affaires conclue entre Bpifrance Financement et Avenir Entreprises, Avenir Tourisme et Avenir PME

Par cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 26 mars 1999, votre société consent à chacune des filiales Avenir Entreprises, Avenir Tourisme et Avenir PME l'exclusivité de ses apports d'affaires.

Cette convention n'a produit aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 17 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG
SA

Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS

Virginie CHAUVIN



10.4. Rapport sur le Rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Bpifrance Financement

Rapport des organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la société Bpifrance Financement

Exercice clos le 31 décembre 2013

MAZARS SAS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Rapport des organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la société Bpifrance Financement

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organismes tiers indépendants de la société Bpifrance Financement, dont la recevabilité des demandes d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans l'introduction de la partie 3.3.8 « Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) » du rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des organismes tiers indépendants

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 à 8 personnes entre décembre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ 11 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.



Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans l'introduction de la partie 3.3.8 « Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes², au niveau de la Direction Développement Durable et de la Direction des Ressources Humaines nous avons :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs, 100 % des informations quantitatives environnementales et 100 % des informations quantitatives sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

² Effectif total et répartition par sexe, Pyramide des âges, Nombre d'embauches et de départs, Montant des rémunérations, Nombre de femmes et d'hommes dans l'entreprise, Consommation de papier, Consommations d'énergie du Vaisseau, Un fort impact sociétal, Pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation de lutte contre le blanchiment



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2014

Les organismes tiers indépendants

MAZARS SAS

EMMANUELLE RIGAUDIAS - ASSOCIÉE
DÉPARTEMENT RSE ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

ANIK CHALLEMARTIN - ASSOCIÉE

11. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

11.1. Historique et évolution de la société

L'Établissement public à caractère industriel et commercial OSEO est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Courant 2007, dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité a été donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Ainsi, le 1er janvier 2008 et après dissolution de l'All, l'activité d' « Innovation Stratégique Industrielle » a été transférée par l'Etat à OSEO innovation.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Début 2012, le Président de la République a annoncé la création de la banque de l'industrie, OSEO Industrie, filiale à 100 % d'OSEO SA, dotée de 1 milliard € de capital, et servant aux financements des investissements industriels des entreprises, y compris des ETI. Ces capitaux sont provenus d'une allocation de 1 milliard € de l'actionariat (via l'EPIC OSEO pour l'Etat) au profit de la SA OSEO.

Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe, et la SA OSEO. Société anonyme et compagnie financière, elle est détenue, depuis le 12 juillet 2013, à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. La SA OSEO, désormais dénommée Bpifrance Financement, est devenue la filiale de la SA BPI-Groupe, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenus Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

11.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social

La Société Anonyme Bpifrance Financement est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

Bpifrance Financement a été créée le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, téléphone : 01.41.79.80.00.



11.3. Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable

11.3.1. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2012, le document de référence de l'exercice 2012 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013, sous le numéro de dépôt D.13-0485. Les comptes consolidés figurent pages 68 à 143 et le rapport d'audit correspondant figure page 190 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 212. Ce document de référence a été actualisé le 24 mai 2013, sous le numéro de dépôt D.13-0485-A01, de l'information relative à la décision de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 de distribuer un dividende par action de 0,10 € et non de 0,15 € comme proposé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2013.
- pour l'exercice 2011, le document de référence de l'exercice 2011 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2012, sous le numéro de dépôt D.12-0465. Les comptes consolidés figurent pages 76 à 155 et le rapport d'audit correspondant figure page 199 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 218. Ce document de référence a été actualisé le 25 juillet 2012, sous le numéro de dépôt D.12-0465-A01, de l'information relative à la décision de l'Assemblée Générale du 14 mai 2012 de distribuer un dividende par action de 0,17 €.

11.3.2. Informations sur les tendances

Bpifrance Financement atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

11.3.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Bpifrance Financement atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

11.3.4. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Bpifrance Financement atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

11.3.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société Bpifrance Financement, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

11.3.6. Documents accessibles au public

Bpifrance Financement atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2013 de la société Bpifrance Financement est accessible sur son site internet : bpifrance.fr,
- les rapports annuels 2011 et 2012, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : bpifrance.fr.

12. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

12.1. Personne responsable

Le Président Directeur Général de Bpifrance Financement, Monsieur Nicolas DUFOURCQ, est responsable des informations contenues dans le présent document.

12.1.1. Attestation du Président-Directeur Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux pour les comptes consolidés figurant en pages 205 à 208 dudit document et contiennent une observation en page 206. En outre, les informations financières présentées dans les documents de référence de 2011 et 2012 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent, pour le document de référence de 2011, une observation figurant en page 199.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.



Le Président Directeur Général
Nicolas DUFOURCQ



12.2. Contrôleur légaux des comptes

12.2.1. Titulaires

MAZARS, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex - nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 mai 2010 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, représenté par Virginie CHAUVIN.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été audités et certifiés par Virginie CHAUVIN. Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été audités et certifiés par Virginie CHAUVIN.

KPMG Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - 3 cours du Triangle - Immeuble Le Palatin - 92 939 Paris la Défense - nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - représenté par Philippe SAINT-PIERRE.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE. Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE.

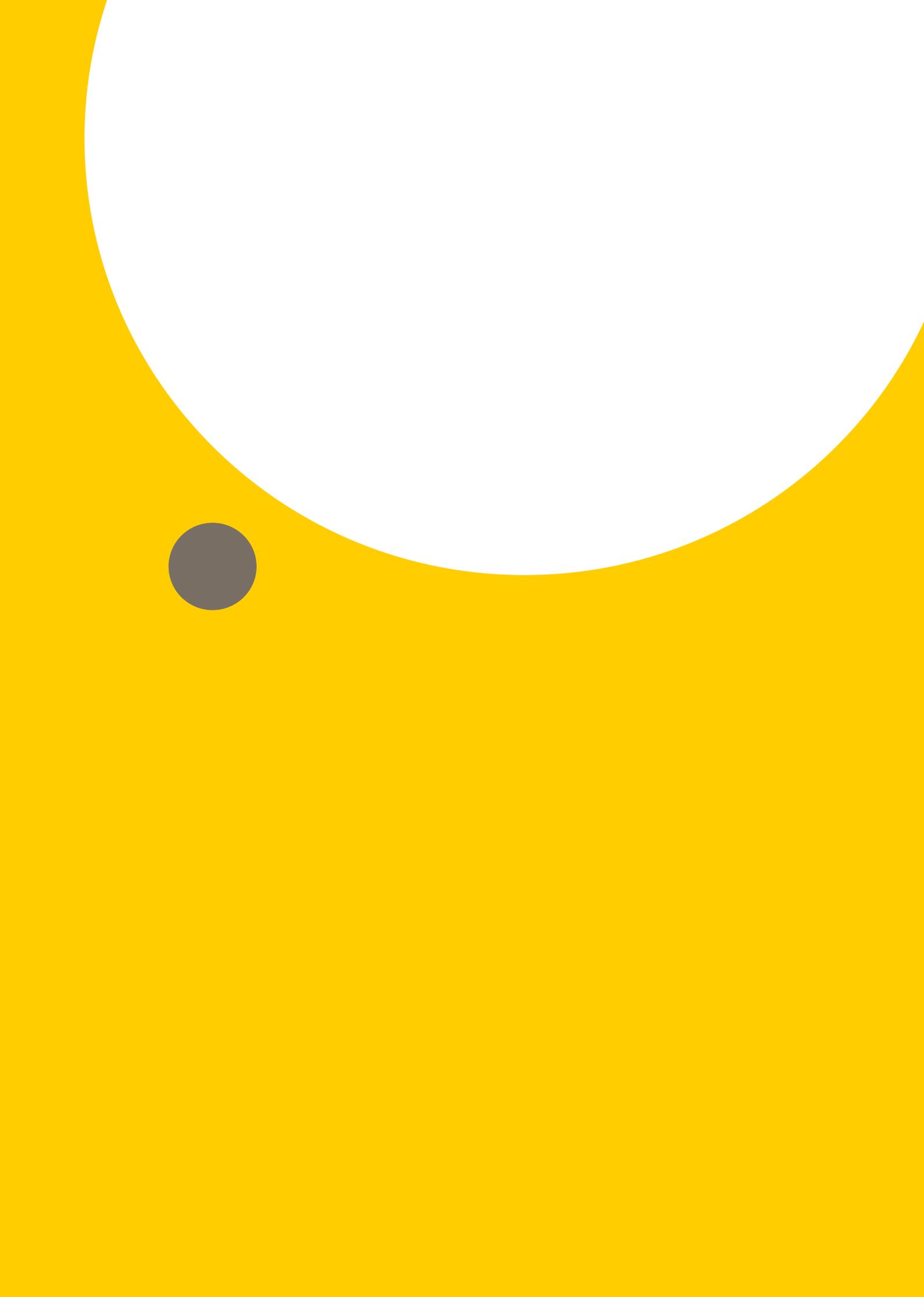
12.2.2. Suppléants

Monsieur Franck BOYER
61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2016.

Monsieur Jean-Marc LABORIE
3 cours du Triangle - Immeuble Le Palatin - 92939 Paris la Défense
Nommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2015.

13. TABLE DE CORRESPONDANCES

1. PERSONNES RESPONSABLES	232
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	233
3. FACTEURS DE RISQUES	25 à 30
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
4.1. Histoire et évolution de la société	230
5. APERÇU DES ACTIVITES	
5.1. Principales activités	17 à 22
5.2. Principaux marchés	17 à 22
6. ORGANIGRAMME	43, 65 et 66
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES	231
8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	SANS OBJET
9. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
9.1. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	8 à 11
9.2. Conflits d'intérêts	231
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	7
11. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
11.1. Informations financières historiques	68 à 74
11.2. Etats financiers	68 à 204
11.3. Rapports des Commissaires aux Comptes	205 à 229
11.4. Date des dernières informations financières	68
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	231
11.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	231
12. CONTRATS IMPORTANTS	SANS OBJET
13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	SANS OBJET
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	231
15. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE	231



bpifrance

Bpifrance Financement
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 750 860 784 €
320 252 489 RCS Créteil

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr